

Train de projets de lois**de boucllement de 18 crédits de renouvellement destinés à divers investissements liés pour les exercices 2015 à 2019 :**

	<i>pages</i>
a) PL 12916 Projet de loi de boucllement de la loi 11510 ouvrant un crédit de renouvellement de 374 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel	14
b) PL 12917 Projet de loi de boucllement de la loi 11511 ouvrant un crédit de renouvellement de 2 500 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances	21
c) PL 12918 Projet de loi de boucllement de la loi 11512 ouvrant un crédit de renouvellement de 36 319 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, ainsi que d'un crédit supplémentaire de 1 500 000 francs accordé par la commission des travaux	31

- d) **PL 12919** **Projet de loi de boucllement de la loi 11513 ouvrant un crédit de renouvellement, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité et de l'économie et de la loi 12144 ouvrant un crédit d'investissement supplémentaire à la loi 11513 pour la modernisation de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police pour un montant total de 24 792 000 francs, ainsi que d'un crédit supplémentaire de 2 000 000 francs accordé par la commission des travaux** **44**
- e) **PL 12920** **Projet de loi de boucllement de la loi 11514 ouvrant un crédit de renouvellement de 5 156 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, ainsi que de deux crédits supplémentaires de 1 031 199 francs accordés par la commission des travaux** **64**
- f) **PL 12921** **Projet de loi de boucllement de la loi 11515 ouvrant un crédit de renouvellement de 51 504 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture** **77**
- g) **PL 12922** **Projet de loi de boucllement de la loi 11516 ouvrant un crédit de renouvellement de 7 477 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé** **93**

- | | | |
|--------------------|---|------------|
| h) PL 12923 | Projet de loi de boucllement de la loi 11517 ouvrant un crédit de renouvellement de 1 800 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil | 108 |
| i) PL 12924 | Projet de loi de boucllement de la loi 11518 ouvrant un crédit de renouvellement de 115 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes | 116 |
| j) PL 12925 | Projet de loi de boucllement de la loi 11519 ouvrant un crédit de renouvellement de 10 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du pouvoir judiciaire | 124 |
| k) PL 12926 | Projet de loi de boucllement de la loi 11520 ouvrant un crédit de renouvellement de 400 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat | 136 |
| l) PL 12927 | Projet de loi de boucllement de la loi 11521 ouvrant un crédit de renouvellement de 153 350 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, relatif aux systèmes d'information et de communication de l'Etat, ainsi que d'un crédit supplémentaire de 600 000 francs accordé par la commission des travaux | 166 |
| m) PL 12928 | Projet de loi de boucllement de la loi 11522 et du crédit supplémentaire de la loi 12081 ouvrant un crédit de renouvellement pour un montant total de 111 245 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la direction générale du génie civil | 202 |

- | | | |
|-------------|---|-----|
| n) PL 12929 | Projet de loi de bouclage de la loi 11523 ouvrant un crédit de renouvellement de 15 300 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la HES-SO Genève | 216 |
| o) PL 12930 | Projet de loi de bouclage de la loi 11524 ouvrant un crédit de renouvellement de 59 950 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève | 228 |
| p) PL 12931 | Projet de loi de bouclage de la loi 11525 ouvrant un crédit de renouvellement de 20 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, concernant la subvention d'investissement de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes | 237 |
| q) PL 12932 | Projet de loi de bouclage de la loi 11526 ouvrant un crédit de renouvellement de 7 240 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Hospice général | 247 |
| r) PL 12933 | Projet de loi de bouclage de la loi 11527 ouvrant un crédit de renouvellement de 8 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) | 255 |

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Le présent train de boucllement regroupe les projets de loi de boucllement des 18 crédits de renouvellement couvrant la période 2015 à 2019 des départements de l'Etat de Genève, des offices transversaux et des institutions subventionnées.

Bien que regroupés au sein d'un train de projets de loi, les boucllements des crédits de renouvellement 2015 à 2019 sont individuellement soumis au vote du Grand Conseil.

Etablis conformément aux dispositions réglementaires, les crédits de renouvellement 2015 à 2019 comprennent l'ensemble des investissements qui ont pour but le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève.

Au terme des 5 années couvertes par ces crédits de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2019 ont été comptabilisés sur le 1^{er} semestre de l'exercice suivant (2020).

D'un point de vue financier, ces 18 projets de loi présentent un non dépensé global de 14 millions de francs. Les dépenses brutes réelles s'établissent à 906 millions de francs pour un montant global de dépenses voté de 920 millions de francs.

2) Description générale du train de boucllement des crédits de renouvellement 2015 à 2019

2.1) Atteinte des objectifs

Les investissements prévus dans les crédits de renouvellement avaient essentiellement pour but de maintenir la valeur du patrimoine administratif de l'Etat de Genève.

D'une manière générale, cet objectif a été atteint. Le détail des réalisations est présenté dans chacun des projets de loi de boucllement.

2.2) Contenu

Le présent train comprend les 18 projets de loi de bouclage des crédits de renouvellement suivants :

- 10 crédits de renouvellement départementaux :
 - loi 11510 – département présidentiel (PRE)
 - loi 11511 – département des finances (DF), devenu département des finances et des ressources humaines (DF) en 2018
 - loi 11512 – département de l’instruction publique, de la culture et du sport (DIP), devenu département de l’instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) en 2018 – complétée par un crédit supplémentaire
 - loi 11513 – département de la sécurité et de l’économie (DSE), devenu département de la sécurité (DS) en 2018, fusionné en 2019 avec le département de l’emploi et de la santé (DES) pour constituer le département de la sécurité, de l’emploi et de la santé (DSES) – complétée par la loi 12144 et un crédit supplémentaire
 - loi 11514 – département de l’aménagement, du logement et de l’énergie (DALE), devenu département du territoire (DT) en 2018 – complétée par deux crédits supplémentaires
 - loi 11515 – département de l’environnement, des transports et de l’agriculture (DETA), devenu département des infrastructures (DI) en 2018
 - loi 11516 – département de l’emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), devenu département de l’emploi et de la santé (DES) en 2018, fusionné en 2019 avec le département de la sécurité (DS) pour constituer le département de la sécurité, de l’emploi et de la santé (DSES)
 - loi 11517 – Grand Conseil
 - loi 11518 – Cour des comptes
 - loi 11519 – pouvoir judiciaire
- 3 crédits de renouvellement transversaux :
 - loi 11520 – office des bâtiments (OBA), devenu office cantonal des bâtiments (OCBA) en 2018
 - loi 11521 – direction générale des systèmes d’information et de communication (DGSI), devenue office cantonal des systèmes d’information et du numérique (OCSIN) en 2018 – complétée par un crédit supplémentaire

- loi 11522 – direction générale du génie civil (DGGC), devenue office cantonal du génie civil (OCGC) en 2018 – complétée par la loi 12081
- 5 crédits de renouvellement pour les institutions subventionnées et les communes :
 - loi 11523 – HES-SO Genève (HES)
 - loi 11524 – Université de Genève (UNI)
 - loi 11525 – Subvention aux communes pour l’adaptation du réseau secondaire
 - loi 11526 – Hospice général
 - loi 11527 – Institution de maintien, d’aide et de soins à domicile (IMAD), devenue Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) en 2021

Il convient de relever que le crédit de renouvellement 2016 à 2019 des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) voté en juin 2017 (loi 11957) ne fait pas partie du présent train de boucllement.

2.3) Périmètre

Les crédits de renouvellement couvraient les besoins des départements selon l’organisation de l’Etat en vigueur lors de l’élaboration et du vote des lois en décembre 2014.

Suite au changement de législature de 2018 et aux réorganisations de l’administration qui en ont résulté, le périmètre de plusieurs crédits de renouvellement a évolué. Cependant, les montants votés des crédits de renouvellement n’ont pas été adaptés, les entités transférées d’un département à un autre continuant à utiliser le crédit de leur département d’origine.

3) Synthèse des investissements réalisés

Le montant global de dépenses voté pour les 18 crédits de renouvellement est de 920 millions de francs. Les dépenses brutes réelles s’établissent à 906 millions de francs, soit un non dépensé de 14 millions de francs présentant ainsi un taux de réalisation des investissements bruts de 98,5%.

Ce taux de réalisation élevé s’explique essentiellement par des besoins de renouvellement importants malgré des crédits 2015 à 2019 revus à la baisse par rapport aux crédits votés pour la période 2011 à 2014 (- 8%).

Les 3 offices transversaux bouclent leurs crédits de renouvellement à plus de 99% de réalisation, soit 664 millions de francs de dépenses.

Les départements et les entités assimilées (Grand Conseil, Cour des comptes et pouvoir judiciaire) ont atteint un taux de réalisation de 95%, soit 138 millions de francs de dépenses.

Les entités subventionnées ont dépensé la quasi-totalité des crédits accordés (99,99% de taux de réalisation), soit 90 millions de francs de dépenses.

Le crédit de renouvellement pour les communes (loi 11525) a été dépensé à hauteur de 71%, soit 14 millions de francs de dépenses.

Aucune loi ne dépasse le crédit accordé.

Les recettes attendues s'élevaient à 18 millions de francs. Le montant réel perçu est de l'ordre de 24 millions de francs. Cette variation s'explique principalement par des recettes non prévues à l'OCBA (+ 4 millions de francs) et au département du territoire (ex-DALE) (+ 1 million de francs).

Au final, compte tenu de ces recettes, le taux de réalisation des investissements nets est de 97,8%.

En millions de francs

<i>Loi</i>	<i>Libellé</i>	<i>Crédits votés*</i>	<i>Dépenses réelles</i>	<i>Ecart</i>	<i>Recettes attendues</i>	<i>Recettes réelles</i>
11510	Présidence	0,4	0,4	0,0	–	–
11511	Finances	2,5	2,4	0,1	–	–
11512	Instruction publique	37,8	37,3	0,5	–	–
11513	Sécurité et économie	26,8	25,6	1,2	2,7	2,7
11514	Aménagement, logement, et énergie	6,2	5,8	0,4	1,4	2,6
11515	Environnement, transports et agriculture	51,5	49,7	1,8	–	0,7
11516	Emploi, affaires sociales et santé	7,5	6,2	1,3	0,8	–
11517	Grand Conseil	1,8	0,9	0,9	–	–
11518	Cour des Comptes	0,1	0,1	0,0	–	–
11519	Pouvoir judiciaire	10,0	9,6	0,4	–	–
11520	Bâtiments	400,0	399,3	0,7	2,0	6,0
11521	Informatique	154,0	153,2	0,8	0,6	0,7
11522	Génie civil	111,2	111,2	0,0	10,5	11,0
11523	HES-SO	15,3	15,3	0,0	–	–
11524	Université	60,0	60,0	0,0	–	–
11525	Subvention aux communes	20,0	14,2	5,8	–	–

11526	Hospice général	7,2	7,2	0,0	-	-
11527	IMAD	8,0	8,0	0,0	-	-
Total		920,3	906,4	13,9	18,0	23,7

*y compris crédits supplémentaires

3.1) Répartition temporelle des dépenses et des recettes réalisées

Les investissements effectués dans le cadre des crédits de renouvellement 2015 à 2019 se présentent comme suit :

Crédits de renouvellement 2015-2019 (en millions de francs)							
	Comptes						Cumul
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Crédits votés							920,3
Dépenses réelles	128,8	175,2	192,2	194,5	194,1	21,6	906,4
Non dépensé							13,9
Recettes attendues							18,0
Recettes réelles	2,4	3,5	9,9	5,0	2,9	-	23,7
Surplus de recettes							5,7

Après une première année de transition, les dépenses d'investissement ont augmenté pour atteindre plus de 190 millions de francs par an dès 2017.

Les dépenses 2020 représentent des commandes passées jusqu'à décembre 2019 et réceptionnées durant le premier semestre 2020.

Les principales natures de dépenses sont celles relatives aux bâtiments (42%), aux routes et voies de communication (12%), aux logiciels et applications (12%), aux subventions aux entreprises publiques (11%) et aux mobiliers et équipements (10%).

Les recettes proviennent principalement des subventions de la Confédération (81%).

3.2) Dépenses des crédits de renouvellement par politique publique

Les 18 crédits de renouvellement concernent les politiques publiques suivantes :

En millions de francs

Politique publique	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Dépenses réelles	
A – Autorités et gouvernance	1,4	0,8	2,6	3,9	2,6	0,1	11,4	1,3%
B – Etats-majors et prestations transversales	21,1	26,6	35,2	37,1	39,0	2,7	161,7	17,8%
C – Cohésion sociale	2,5	2,9	6,6	5,4	4,5	0,0	21,9	2,4%
D – Culture, sport et loisirs	1,0	4,3	3,6	4,2	5,6	0,3	19,0	2,1%
E – Environnement et énergie	11,1	9,9	10,1	7,9	7,9	3,0	49,9	5,5%
F – Formation	49,6	79,2	81,8	77,3	67,1	9,4	364,4	40,2%
G – Aménagement et logement	0,9	2,3	3,6	3,0	2,2	0,5	12,5	1,4%
H – Sécurité et population	7,3	17,3	12,2	13,6	21,7	4,1	76,2	8,4%
I – Impôts et finances	2,7	1,5	0,1	0,3	0,3	0,0	4,9	0,5%
J – Justice	1,7	2,4	4,9	4,7	13,4	0,6	27,7	3,1%
K – Santé	2,2	2,8	4,3	4,1	3,8	0,1	17,3	1,9%
L – Marché du travail et commerce	0,3	0,7	0,6	1,2	0,7	0,1	3,6	0,4%
M – Mobilité	27,0	24,5	26,6	31,8	25,3	0,7	135,9	15,0%
Total	128,8	175,2	192,2	194,5	194,1	21,6	906,4	100%

Quatre politiques publiques concentrent 81% des dépenses de renouvellement sur la période 2015 à 2019 : la formation (40%), les prestations de moyens (18%), la mobilité (15%) et la sécurité (8%).

3.3) Dépenses des crédits de renouvellement par type d'investissement

Les crédits de renouvellement comprennent essentiellement des investissements pour la construction, pour les équipements (mobilier, matériels audiovisuels, etc.) et pour les systèmes informatiques (matériel et logiciels).

Crédits de renouvellement 2015-2019 (en millions de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédits votés							920,3
Construction	69,2	106,4	120,8	118,8	115,3	12,6	543,0
Equipements	24,9	32,0	26,9	22,4	32,9	6,2	145,3
Informatique	34,1	36,2	44,1	52,7	43,6	2,9	213,6
Autres	0,6	0,7	0,4	0,6	2,2	0,0	4,5
Total dépenses réelles							906,4
Non dépensé							13,9

Les investissements pour la construction constituent la majeure partie des dépenses (60%). Les contributeurs principaux sont l'OCBA et l'OCGC.

Le renouvellement des équipements concerne 16% des dépenses principalement dans le domaine de la formation, de la sécurité et de l'environnement.

Le renouvellement des équipements informatiques et la maintenance activable des systèmes d'information et de communication concernent 24% des dépenses. L'investisseur principal dans ce domaine est l'OCSIN mais des moyens importants ont également été déployés au travers de subventions à l'Université de Genève, à l'Hospice général ou encore à l'IMAD.

On relève enfin un autre type d'investissement qui concerne plus marginalement les acquisitions d'œuvres d'art intégrées et mobiles par le Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC).

4) Subventions accordées

Dans le cadre des crédits de renouvellement 2015 à 2019, des subventions ont été accordées à hauteur de 129 millions de francs, soit 14% des dépenses totales. Elles concernent :

Crédits de renouvellement 2015-2019 (en millions de francs)							
Comptes	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédits votés							118,50
IPE (L 11513)	–	0,09	0,03	–	0,07	–	0,19
Ecllosion (L 11513)	0,12	–	0,17	0,11	0,09	–	0,49
CODHA (L 11515)	–	–	0,08	–	–	–	0,08
ARTAMIS (L 11515)	–	–	0,02	–	–	–	0,02
FMCV (L 11515)	–	–	–	–	0,06	–	0,06
EPI (L 11516)	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	–	1,50
EPH (L 11516)	0,35	0,22	0,24	0,33	0,33	–	1,47
Communes (L 11520)	–	–	4,34	3,33	–	–	7,67
Fondation du stade de Genève et écoquartier Jonction (L 11520)	–	0,95	0,62	1,99	1,95	0,08	5,60
EMS – Maison de Vessy (L 11520)	–	–	–	0,30	–	–	0,30
OSBL (L 11520)	0,06	0,09	0,31	0,20	0,29	5,95	6,90
HES Genève (L 11523)	2,60	2,65	2,80	2,45	4,03	0,76	15,30
Université (L 11524)	9,67	14,06	11,36	12,80	11,89	0,17	59,95
Réseau secondaire communes (L 11525)	4,00	4,00	4,00	2,20	–	–	14,20
Hospice général (L 11526)	1,08	1,50	1,29	1,28	2,08	–	7,23
IMAD (L 11527)	1,63	2,05	1,92	1,83	0,58	–	8,00
Total dépenses réelles							128,96
Surplus de dépenses							10,46

IPE : Inspection paritaire des entreprises

Ecllosion : Fondation Ecllosion

CODHA : Coopérative de l'habitat associatif

Artamis des Rois : Société coopérative d'habitation Artamis des Rois

FMCV : Fondation des maisons communales de Vernier

EPI : Etablissements publics pour l'intégration

EPH : Etablissements pour personnes handicapées

OSBL : Organisations sans but lucratif (FIPOI, Conservatoire de Musique de Genève, Fondation Astural)

Les explications détaillées pour chacune des subventions sont présentées dans les projets de loi ad hoc.

5) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent train de projets de loi de bouclage.

PL 12916**Projet de loi**

de boucllement de la loi 11510 ouvrant un crédit de renouvellement de 374 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 11510 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 374 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	374 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>352 410 fr.</u>
Non dépensé	21 590 fr.

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de boucllement en lien avec les crédits de renouvellement 2015-2019.

La loi 11510 a pour but le renouvellement d'immobilisations et peut contenir une part limitée à un tiers du total des dépenses pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2019 ont été comptabilisés jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant (2020).

La loi 11510 du 18 décembre 2014 ouvrait un crédit de renouvellement de 374 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	374 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>352 410 fr.</u>
Non dépensé	21 590 fr.

2) Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Le présent crédit de renouvellement traitait des investissements liés du département présidentiel. Il visait à assurer le remplacement des éléments mobiliers et des équipements les plus anciens afin de maintenir un niveau global de qualité des biens du département présidentiel.

2.2) Atteinte des objectifs

Les principales dépenses liées à ce crédit de renouvellement durant cette période ont été, le renouvellement du scanner pour la numérisation des documents pour le service des Archives d'Etat de Genève, le remplacement de machines au service des votations et élections et l'acquisition de nouveaux rideaux de la Salle de l'Alabama et du Salon Jaune de l'Hôtel de Ville.

Durant ce crédit de renouvellement, le remplacement des places de travail les plus anciennes du département et l'acquisition de mobilier complémentaire nécessaire au bon fonctionnement des services s'est poursuivi.

2.3) Rappel du périmètre

Le périmètre de ce crédit de renouvellement regroupe tous les services de la chancellerie d'Etat et du département présidentiel jusqu'en 2019, tels que le service de la Genève internationale, le service des affaires européennes, régionales et fédérales et le service de la solidarité internationale.

Les entités rattachées administrativement au département, telles que le groupe de confiance, les préposés à la protection des données et à la transparence et l'instance de médiation administrative sont également concernées.

Par ailleurs, le présent crédit est également destiné au mobilier et équipements d'une partie des salles de l'Hôtel de Ville.

Le département présidentiel a pris l'option de centraliser ce crédit de renouvellement sous le centre de responsabilité (CR) du secrétariat général pour en simplifier le suivi.

3) Synthèse des investissements entre 2015 et 2019

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							374
Dépenses	39	56	22	152	69	14	352
Non dépensé							22

Le département présidentiel présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 21 590 francs, soit 5,77% du crédit voté.

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							374
5060	39	56	22	136	69	14	336
5200	0	0	0	16	0	0	16
Non dépensé							22

- 5060 : Mobilier, équipement, machines, véhicules
- 5200 : Logiciels et applications

Les dépenses liées à la nature 5200 représentent des frais de formation et de logiciels liés à l'acquisition du scanner pour la numérisation des documents du service des Archives d'Etat de Genève.

3.2) Recettes

Aucune recette n'était attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

4) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne la politique publique A – Autorités et gouvernance.

Politique publique A – Autorités et gouvernance

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							374
Dépenses	39	56	22	152	69	14	352
Non dépensé							22

5) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements d'équipement.

5.1) Equipements

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							374
Dépenses	39	56	22	152	69	14	352
Non dépensé							22

Ce crédit a permis de renouveler sur 5 ans les équipements détaillés au point 2.2 du présent projet de loi.

6) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par la Chancellerie.
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 11510 ouvrant un crédit de renouvellement de 374 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département présidentiel.

♦ Financement :

Pour un montant total voté de 374 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 352 410 francs. Un non dépensé de 21 590 francs est à constater.

♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui non Le crédit initial voté a été dépassé.

oui non Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 29.01.2021

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque complémentaire du département des finances :
Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans
le cadre du projet de budget 2021 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

01.07.21

MB *M. Bop*

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 1^{er} décembre 2020.

PL 12917**Projet de loi**

de bouclement de la loi 11511 ouvrant un crédit de renouvellement de 2 500 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 11511 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 2 500 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	2 500 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>2 406 767 fr.</u>
Non dépensé	93 233 fr.

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de boucllement en lien avec les crédits de renouvellement 2015-2019.

La loi 11511 a pour but le renouvellement d'immobilisations et peut contenir une part limitée à un tiers du total des dépenses pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2019 ont été comptabilisés jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant (2020).

La loi 11511 du 18 décembre 2014 ouvrait un crédit de renouvellement de 2 500 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	2 500 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>2 406 767 fr.</u>
Non dépensé	93 233 fr.

2) Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Le présent crédit de renouvellement traite de la partie des investissements du département des finances et des ressources humaines (DF), anciennement département des finances. Il a pour but le remplacement et/ou le renouvellement d'immobilisations qui figurent au bilan de l'Etat de Genève, essentiellement des mobiliers et équipements de places de travail (hors informatique) et des espaces communs (salles de réunion, rangements divers, salles d'attente, guichets, cafétérias).

2.2) Atteinte des objectifs

Ce crédit de renouvellement a notamment permis de remplacer du mobilier de bureau très ancien au profit de mobilier moderne. Ce renouvellement tient compte des éventuels troubles musculo-squelettiques en proposant du mobilier ajustable en hauteur. Un déploiement massif de ce type de bureaux a été fait répondant à une attente forte du personnel du DF.

De plus, ce crédit de renouvellement a permis d'équiper totalement le nouveau hall d'accueil de l'administration fiscale cantonale. Un accueil enfin digne de notre canton a pu être mis en service pour la plus grande satisfaction de nos contribuables. A noter que ce financement a permis l'installation d'un outil moderne de gestion dynamique des files d'attente. Cet outil permet de réduire sensiblement le temps d'attente en proposant une gestion optimale des affectations en fonction des ressources.

Enfin, parmi les investissements significatifs, environ 10% de ce crédit de renouvellement a financé l'équipement des salles de réunion. Ainsi, l'Hôtel des finances a pu être pionnier dans la mise à disposition des outils de projection mais aussi de visio-conférence, maintenant très sollicitée.

2.3) Rappel du périmètre

Ce crédit de renouvellement concerne les immobilisations groupées suivantes : mobilier, appareils et machines, matériel audiovisuel.

Pendant la période du crédit de renouvellement, le DF était composé de :

- l'administration fiscale cantonale (en lien avec la politique publique I) ;
- la direction générale des finances de l'Etat (en lien avec la politique publique B) ;
- l'office du personnel de l'Etat (en lien avec la politique publique B) ;
- l'office cantonal des bâtiments (en lien avec la politique publique B) jusqu'au 31 mai 2018 ;
- l'office cantonal des poursuites et l'office cantonal des faillites (en lien avec la politique publique L) sauf du 1^{er} juin 2018 au 31 janvier 2019 ;
- le secrétariat général (en lien avec la politique publique B) ;
- le service d'audit interne (en lien avec la politique publique A) ;
- le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences (en lien avec la politique publique A) depuis le 1^{er} juin 2018 ;
- l'office cantonal des statistiques (en lien avec la politique publique A) depuis le 1^{er} juin 2018.

Malgré les transferts et les modifications de périmètre en cours d'exécution de la loi 11511, les dépenses relatives aux offices sortants et entrants ont continué à être comptabilisées dans leur loi respective.

3) Synthèse des investissements entre 2015 et 2019

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019 se présentent comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
Comptes							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							2 500
Dépenses	152	173	461	458	761	402	2 407
Non dépensé							93

Le DF présente un non-dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 93 233 francs, soit 4% du crédit voté.

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
Comptes							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							2 500
5060	151	172	456	458	761	402	2 400
5200	1	1	5	0	0	0	7
Non dépensé							93

- 5060 : Biens meubles
- 5200 : Logiciels

Le montant dépensé correspond aux investissements consentis pour l'office du personnel de l'Etat, la direction générale des finances de l'Etat, l'office cantonal des bâtiments mais aussi, plus marginalement le secrétariat général du département. Ces montants ont notamment permis de mettre à disposition des salles de réunion performantes dans le cadre du réaménagement du rez-de-chaussée de l'Hôtel des finances.

4.3) Politique publique I – Impôts et finances

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
Comptes							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							850
Dépenses	44	49	135	290	324	9	851
Surplus de dépenses							1

Le montant dépensé correspond aux investissements consentis pour l'administration fiscale cantonale. Les budgets ont été essentiellement consacrés à l'aménagement des guichets de l'administration fiscale cantonale mais aussi à l'équipement de bureaux ajustables en hauteur.

4.3) Politique publique L – Marché du travail et commerce

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
Comptes							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							500
Dépenses	16	9	32	55	80	43	235
Non dépensé							265

Le montant dépensé correspond aux investissements consentis pour l'office cantonal des poursuites et, plus marginalement, pour l'office cantonal des faillites. Les budgets ont été essentiellement consacrés à l'acquisition de chaises de bureau afin d'améliorer l'ergonomie du poste de travail.

A noter qu'en fin de période du présent crédit de renouvellement (soit en 2019), la mise à disposition de bureaux ajustables en hauteur a été réalisée dans 2 directions. Ce déploiement fait suite à l'importante satisfaction constatée à l'administration fiscale cantonale.

5) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements d'équipements et de systèmes d'information et de communication.

5.1) Equipements

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							2 500
Dépenses	151	172	456	458	761	402	2 400
Non dépensé							100

Comme indiqué dans les paragraphes précédents, la quasi-exhaustivité des investissements porte sur les équipements et sur le mobilier.

5.2) Systèmes d'information, de communication et du numérique

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							0
Dépenses	1	1	5	0	0	0	7
Surplus de dépenses							7

Les faibles montants concédés sur cette nature comptable portent essentiellement sur le lien entre les terminaux monétiques et les systèmes d'information du département.

6) Conclusion

La loi 11511 a permis de faire une avancée significative quant à l'accueil des usagères et des usagers de l'administration grâce à un aménagement de guichets modernes.

Ces investissements ont aussi permis d'améliorer substantiellement l'ergonomie du poste de travail des collaboratrices et collaborateurs avec le déploiement de presque 400 bureaux assis-debout.

Enfin, ce financement a permis à l'administration de se préparer aux séances de travail avec des personnes à distance en investissant dans des outils de visio-conférence dans les salles de réunion. Cette anticipation a été louée au cours de la première vague de semi-confinement en 2020.

Avec la généralisation du télétravail dans les mois et années à venir, l'acquisition et la mise à disposition de moyens matériels pour fonctionner, à la fois en présentiel et à distance, constitue un axe stratégique pour le département.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ **Projet de loi** présenté par le département des finances et des ressources humaines.

- ♦ **Objet :**

Projet de loi de bouclage de la loi 11511 ouvrant un crédit de renouvellement de 2 500 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département des finances.

- ♦ **Financement :**

Pour un montant total voté de 2 500 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 2 406 767 francs. Un non dépensé de 93 233 francs est à constater.

- ♦ **Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :**

oui non Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui non Le crédit initial voté a été dépassé.

oui non Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : *1^{er} février 2021* Signature du responsable financier :

[Signature]

2. Approbation / Avis du département des finances

- oui non Remarque complémentaire du département des finances :
Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans
le cadre du projet de budget 2021 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

04.02.21

MB M. Boppe

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 2 décembre 2020.

PL 12918**Projet de loi**

de boucllement de la loi 11512 ouvrant un crédit de renouvellement de 36 319 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, ainsi que d'un crédit supplémentaire de 1 500 000 francs accordé par la commission des travaux

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 11512 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 36 319 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, ainsi que d'un crédit supplémentaire de 1 500 000 francs accordé par la commission des travaux se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	36 319 000 fr.
– Montant du crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux le 26 mars 2019	<u>1 500 000 fr.</u>
Montant total	37 819 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>37 269 529 fr.</u>
Non dépensé	549 471 fr.

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de boucllement en lien avec les crédits de renouvellement 2015-2019.

La loi 11512 a pour but le renouvellement d'immobilisations et peut contenir une part limitée à un tiers du total des dépenses pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement pendant une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2019 ont été comptabilisés jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant (2020).

La loi 11512 du 18 décembre 2014 ouvrait un crédit de renouvellement de 36 319 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement. Un crédit supplémentaire de 1 500 000 francs a été accordé par la commission des travaux le 26 mars 2019 pour financer la réalisation d'interventions artistiques dans les gares du Léman Express. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté y.c. le crédit supplémentaire	37 819 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>37 269 529 fr.</u>
Non dépensé	549 471 fr.

2) Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Le crédit de renouvellement pour les exercices 2015 à 2019 s'élève à 36 319 000 francs. Il est complété d'un crédit supplémentaire de 1 500 000 francs accordé par la commission des travaux le 26 mars 2019.

Les investissements contenus dans le crédit de renouvellement concernent :

- les dépenses servant au remplacement ou au renouvellement d'un objet déjà existant sans en modifier la fonctionnalité et la nature ;
- dans une mesure raisonnable et restreinte le renouvellement par l'adaptation, la transformation et l'extension d'actifs existants en raison des nécessités et contraintes de l'administration et des prestations publiques ;
- les dépenses relatives au Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) pour l'acquisition d'œuvres mobiles et intégrées.

2.2) Rappel du périmètre

La politique publique D – Culture, sport et loisirs a été transférée au département de la cohésion sociale lors du changement de législature en 2018. Cependant la part du crédit de renouvellement relative à cette politique publique est restée rattachée au département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (ex-département de l'instruction publique, de la culture et du sport) et fait partie du bouclage de la loi 11512.

Par ailleurs, un crédit supplémentaire d'un montant de 1 500 000 francs a été octroyé par la commission des travaux le 26 mars 2019 en vue de la réalisation d'interventions artistiques dans les gares du Léman Express.

Malgré les transferts et les modifications de périmètre en cours d'exécution de la loi 11512, les dépenses relatives aux offices sortants et entrants ont continué à être comptabilisées dans leur loi respective.

2.3) Atteinte des objectifs

Les objectifs annoncés dans la loi 11512 sont atteints avec un non-dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 549 471 francs, soit 1,45% du crédit total (*crédit voté + crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux*). Il est notamment expliqué par le report du projet d'accueil à la journée continue dans les cycles d'orientation (aménagement des lieux de restauration), ainsi que le report de projets d'œuvres annoncés au FCAC, comme le « Beautiful Bridge » à Bernex.

3) Synthèse des investissements entre 2015 et 2019

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019 se présentent comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédits votés*							37 819
Dépenses	6 970	9 706	6 203	5 888	7 496	1 006	37 270
Non dépensé							549

* y compris crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux le 26 mars 2019

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) présente un non-dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 549 000 francs, soit 1,45% du crédit total (*crédit voté + crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux*).

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédits votés*							37 819
5060	6 208	8 984	5 758	5 227	5 173	1 082	32 433
5090	564	662	390	617	2 301	- 76	4 458
5200	198	60	55	44	22		379
Non dépensé							549

* y compris crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux le 26 mars 2019

- 5060 : Biens meubles
- 5090 : Autres immobilisations corporelles
- 5200 : Logiciels

4) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- B – Etats-majors et prestations transversales ;
- D – Culture, sport et loisirs ;
- F – Formation.

4.1) Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
Comptes							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté*							34
Dépenses	0,7	4	21	8	51	31	117
Surplus de dépenses							82

* Le crédit initial voté pour la politique publique B était de 1 617,2 millier de francs. La partie destinée à la modernisation de l'ensemble des cafétérias de l'enseignement secondaire II a été transféré sous la politique publique F au budget 2016 pour un montant de 1 582,8 millier de francs.

La part du crédit de renouvellement relative à la politique B – Etats-majors et prestations transversales représente 0,09% du crédit total (*crédit voté + crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux*). On constate un surplus de dépenses de 82,2 milliers de francs.

Les principaux investissements concernent les adaptations de mobiliers et équipements administratifs suite à des réorganisations internes, arrivées de nouveaux collaborateurs et renouvellement de matériel/mobilier obsolète dans les services de l'état-major du DIP.

4.2) Politique publique D – Culture, sport et loisirs

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédits votés*							5 074
Dépenses	617	682	506	630	2 328	- 76	4 687
Non dépensé							387

* y compris crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux le 26 mars 2019

La part du crédit de renouvellement relative à la politique D – Culture, sport et loisirs représente 13,42% du crédit total (*crédit voté + crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux*). On constate un non dépensé de 387 milliers de francs, soit 7,63% du crédit relatif à la politique publique D – Culture, sport et loisirs. Ce non-dépensé est détaillé au chapitre 5.

4.3) Politique publique F – Formation

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté*							32 711
Dépenses	6 353	9 019	5 676	5 250	5 117	1 051	32 466
Non dépensé							245

* Le crédit initial voté pour la politique publique F était de 31 127,8 milliers de francs. La partie destinée à la modernisation de l'ensemble des cafétérias de l'enseignement secondaire II a été transféré de la politique publique B au budget 2016 pour un montant de 1 582,8 millier de francs.

La part du crédit de renouvellement relative à la politique F – Formation représente 86,49% du crédit total (*crédit voté + crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux*). On constate un non dépensé de 245 milliers de francs, soit 0,75% du crédit relatif à la politique publique F – Formation. Ce non-dépensé est détaillé au chapitre 5.

5) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements d'équipements, de mobilier, du parc médias (audiovisuel, logiciels pédagogiques, etc.), des véhicules et des œuvres d'art.

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédits votés*							37 819
Equipements	4 429	4 049	3 250	3 203	2 925	467	18 322
Mobilier	1 563	3 158	1 770	1 446	1 643	392	9 973
Parc médias (audiovisuel, logiciels pédagogiques, etc.)	391	1 712	581	467	557	4	3 711
Véhicules	24	125	212	155	71	219	806
Œuvres d'art	564	662	390	617	2 301	- 76	4 458
Non dépensé							549

* y compris crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux le 26 mars 2019

Equipements et mobiliers

Le renouvellement d'équipements et de mobiliers est le poste le plus important, avec 28 295 milliers de francs investis, soit 75,92% du total des dépenses sur la loi 11512. Les dépenses concernent principalement :

- *Enseignement obligatoire – 8 952 milliers de francs*

Les investissements réalisés à l'enseignement primaire (728 milliers de francs) entre 2015 et 2019 ont porté principalement sur le renouvellement de mobilier et de matériel pédagogique, notamment pour les arts visuels, l'éducation physique et l'éducation musicale.

Au cycle d'orientation (8 154 milliers de francs), la majorité des investissements réalisés entre 2015 et 2019 ont porté sur des équipements directement destinés à des prestations aux élèves et aux enseignant-e-s afin de permettre le renouvellement du matériel (suite à l'usure, l'obsolescence et la mise aux normes de sécurité notamment) et l'achat de nouveaux équipements pour le maintien et l'adaptation du cadre de travail. Il est à noter

également l'acquisition de matériel pédagogique permettant de mettre en œuvre le plan d'études romand (PER) dans les domaines des sciences, des mathématiques et sciences de la nature (MSN), des langues, des arts et du corps et mouvement.

Par ailleurs l'enseignement obligatoire a renouvelé le parc de matériel optique, soit l'achat de microscopes optiques, loupes binoculaires et triloculaires pour que chaque établissement dispose d'au moins 32 microscopes optiques et 32 loupes binoculaires fonctionnels, soit 2 salles par cycle.

Dans le cadre du plan directeur MITIC (médias, images et technologies de l'information et de la communication), des commandes de meubles oratoires ont été effectuées, suite au déploiement d'écrans interactifs dans les établissements du cycle d'orientation (CO) ainsi que des chariots mobiles afin de pouvoir assurer le transport du matériel de projection.

- *Enseignement secondaire II (ESII) – 13 318 milliers de francs*

En ce qui concerne l'ESII, la loi 11512 a permis de renouveler le mobilier scolaire selon l'usure et l'obsolescence constatées dans les établissements scolaires.

Elle a permis de renouveler également certains équipements pédagogiques que ce soit dans les laboratoires de sciences (équipements scientifiques) ou dans les centres de formation professionnelle (CFP) (renouvellement de l'équipement destiné aux hygiénistes dentaires, de machines CNC pour le CFP Technique, d'équipements techniques – ponceuses large bande – pour les ateliers du CFP Construction, de différents engins pour le CFP Nature et environnement), ainsi que les fonds documentaires des bibliothèques scolaires.

La sécurité dans les laboratoires de sciences (principalement la chimie) a nécessité de les équiper en armoires ventilées et en chapelles mobiles notamment.

Au CFP Arts, ce crédit de renouvellement a permis de mettre en place le CFC de danseur-euse et l'Ecole supérieure de bande dessinée et d'illustration en équipant des studios de danse et des ateliers de bande dessinée.

- *Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques – 1 479 milliers de francs*

La part du crédit de renouvellement attribuée à l'office médico-pédagogique a permis d'équiper les nouvelles structures d'enseignement spécialisé et thérapeutiques ouvertes pendant la période 2015 à 2019, notamment l'agrandissement du centre de jour pour adolescents des Saules,

l'agrandissement de la capacité d'accueil du foyer de Mancy et l'ouverture du foyer thérapeutique.

Par ailleurs, il a permis de renouveler les équipements des structures existantes (mobilier, équipements et jeux extérieurs).

• *Enfance et jeunesse – 1 264 milliers de francs*

Dans l'équipement acquis par l'office de l'enfance et de la jeunesse figure notamment :

- du matériel de sport d'hiver pour les camps scolaires ;
- du mobilier pour les maisons de vacances (en particulier réouverture de la Ferme de Longirod en 2016) ;
- des équipements pour les soins dentaires (fauteuils, stérilisateurs, machine à protoxyde d'azote, appareil RayonX, radiologie mobile) ;
- des équipements pour la prévention de la santé (défibrillateurs, audiomètres).

• *Restauration scolaire – 1 553 milliers de francs*

Le remplacement progressif du matériel des cuisines et cafétérias des établissements de l'ESII a été réalisé conformément aux objectifs annoncés dans la loi 11512.

Afin de donner un meilleur cadre de vie aux élèves fréquentant les restaurants scolaires, le crédit de renouvellement a permis de renouveler le mobilier des réfectoires vétustes notamment au collège Calvin, au collège Claparède, au collège Voltaire, au collège et école de culture générale (CECG) M^{me} de Staël, au collège et école de commerce (CEC) André-Chavanne, au CEC Emilie-Gourd et au CFP Nature et environnement. Enfin il a permis la remise à neuf des self-services afin d'en améliorer les flux de distribution et la mise en valeur des prestations données, cela pour le CECG M^{me} de Staël et l'école de culture générale (ECG) Jean-Piaget, et d'équiper entièrement la ligne de self du collège de Candolle.

Parc médias

Le renouvellement du parc médias (audiovisuel, logiciels pédagogiques, etc.) du département représente 3 711 milliers de francs, soit 9,91% du total des dépenses sur la loi 11512.

Les objectifs dans le cadre du renouvellement du parc médias du département ont été réalisés, avec notamment :

- l'acquisition de tablettes-écrans graphiques dans le cadre de projet d'équipement des classes du CO et de l'ESII ;

- l’acquisition de documents physiques et numériques pour le fonds de bibliothèque ;
- le remplacement et l’acquisition de nouveau matériel audio-visuel ;
- le remplacement de matériel spécifique pour les aulas ;
- l’acquisition de licences et mises à jour de didacticiels pédagogique.

Véhicules

Le renouvellement des véhicules représente 806 milliers de francs, soit 2,15% du total des dépenses sur la loi 11512.

Différents véhicules ont été acquis pendant la période 2015-2019, notamment pour les foyers de l’office médico-pédagogique (Mancy et Pré-Lauret) et à l’office de l’enfance et de la jeunesse. Parmi les véhicules spéciaux, un autocar a été acquis pour la cellule transport du service des loisirs pour l’organisation des différents transports des classes des écoles du canton et un camion 18 tonnes a été acquis en commun avec le département de la sécurité et de l’économie (DSE).

Œuvres d’art (Fonds cantonal d’art contemporain)

La typologie œuvres d’art concerne les acquisitions, pour le Fonds cantonal d’art contemporain, d’œuvres intégrées aux édifices et espaces publics, aux sites et paysages ainsi que les acquisitions d’œuvres mobiles, conformément à la loi relative au Fonds cantonal d’art contemporain, du 7 mai 2010 (LFCAC ; rs/GE C 3 09). Elle représente 4 458 milliers de francs, soit 12,39% du total des dépenses sur la loi 11512.

Les réalisations de ces 5 dernières années comprennent notamment l’aménagement de John Armleder à Cornavin co-financé avec la Ville de Genève, le tram habillé par Pipilotti Rist, l’œuvre de Nicolas Muller au parc Munier co-financé avec la Ville de Thônex et la réalisation du projet MIRE d’installations vidéos dans 5 gares du Léman Express, avec l’installation des dispositifs de diffusion (écrans et projecteurs) ainsi que la commandes pour sa programmation de vidéos à une quinzaine d’artistes genevois et internationaux. Des œuvres mobiles ont également été acquises durant la période. Celles-ci ont été présentées chaque année au public dans le cadre de ArtGenève.

On constate un retard dans la livraison du matériel de diffusion (écrans) qui sera financé dans le cadre du nouveau crédit de renouvellement 2020-2024 du département de la cohésion sociale (loi 12455). En outre, parmi les projets annoncés, l’un d’entre eux, Beautiful Bridge, n’a pas pu être réalisé

durant la période en l'absence des autorisations nécessaires pour sa construction à Bernex. Il a été reporté à 2021 et sera également financé sur le nouveau crédit. Au final, 387 milliers de francs seront ainsi financés par le crédit de renouvellement 2020-2024 du département de la cohésion sociale.

6) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse.
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclement de la loi 11512 ouvrant un crédit de renouvellement de 36 319 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'instruction publique, de la culture et du sport, et d'un crédit supplémentaire de 1 500 000 francs accordé par la commission des travaux.
- ♦ Financement :
Pour un montant total voté de 36 319 000 francs, et d'un crédit supplémentaire de 1 500 000 francs accordé par la commission des travaux, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 37 269 529 francs. Un non dépensé de 549 471 francs est à constater
- ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :
 - oui non Ce projet de loi de bouclement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).
 - oui non Le crédit initial voté a été dépassé. Si oui :
 - oui non - Un crédit supplémentaire au sens des articles 32, 33 et 34 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05) a été demandé avant tout dépassement.
 - oui non Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les

cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 24/12/2020 Signature du responsable financier :



2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque complémentaire du département des finances :
Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2021 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

28.01.2021

HB M. Boyer

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 8 décembre 2020.

PL 12919**Projet de loi**

de boucllement de la loi 11513 ouvrant un crédit de renouvellement, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité et de l'économie et de la loi 12144 ouvrant un crédit d'investissement supplémentaire à la loi 11513 pour la modernisation de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police pour un montant total de 24 792 000 francs, ainsi que d'un crédit supplémentaire de 2 000 000 francs accordé par la commission des travaux

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 11513 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité et de l'économie et de la loi 12144 du 3 novembre 2017 ouvrant un crédit d'investissement supplémentaire à la loi 11513 pour la modernisation de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police pour un montant total de 24 792 000 francs, ainsi que d'un crédit supplémentaire de 2 000 000 francs accordé par la commission des travaux se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté :	
– Loi 11513	20 742 000 fr.
– Loi 12144	4 050 000 fr.
– Montant du crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux le 13 septembre 2016	2 000 000 fr.
Montant total	26 792 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	25 553 606 fr.
Non dépensé	1 238 394 fr.

Art. 2 Subventions reçues

Les subventions fédérales, estimées à 2 650 000 francs, sont de 2 749 911 francs, soit supérieures de 99 911 francs au montant voté.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de boucllement en lien avec les crédits de renouvellement 2015-2019.

La loi 11513 a pour but le renouvellement d'immobilisations et peut contenir une part limitée à un tiers du total des dépenses pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2019 ont été comptabilisés jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant (2020).

La loi 11513, du 18 décembre 2014, complétée par la loi 12144, du 3 novembre 2017, ouvrirait un crédit de renouvellement de 24 792 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité et de l'économie. Un crédit supplémentaire de 2 000 000 francs a été accordé par la commission des travaux le 13 septembre 2016 avec en regard une recette de même montant provenant d'une subvention de la Confédération.

Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté y c. les crédits supplémentaires	26 792 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>25 553 606 fr.</u>
Non dépensé	1 238 394 fr.

2) Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

La loi 11513 avait pour buts :

- de permettre le renouvellement des équipements utilisés par les services du département de la sécurité et de l'économie (DES) pour les équipements standards (mobilier, matériel, véhicules) et les équipements spécifiques (armes, matériel spécifique, équipements scientifiques) ;
- de répondre aux besoins spécifiques du domaine pénitentiaire, notamment en lien avec la surpopulation carcérale. L'utilisation accrue des biens engendre un taux de renouvellement plus élevé. En outre, ce crédit de renouvellement tenait compte – pour les besoins liés au renouvellement – partiellement de l'ouverture des établissements Curabilis (ouverture en 2014 et renouvellement dès 2016) et La Brenaz (ouverture en 2015 et renouvellement en 2017) ;
- d'effectuer le renouvellement des équipements contenus dans les abris cantonaux de protection civile ainsi que des barrages anti-pollution.

2.2) Atteinte des objectifs

Les principales dépenses effectuées entre 2015 et 2019 concernent le renouvellement des équipements de la police ainsi que l'équipement des nouveaux postes affectés à la garde des ambassades et le renouvellement des véhicules. Ces deux derniers objets ont fait l'objet, d'une part, d'une loi complémentaire accordant un crédit supplémentaire et, d'autre part, d'une autorisation de crédit supplémentaire accordée par la commission des travaux.

Pour la police, sur un montant de dépenses de 19,68 millions de francs, la somme de 8,36 millions de francs a été affectée au renouvellement des véhicules.

Hormis pour l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) dont les travaux relatifs aux constructions protégées des Coudriers et de Bernex n'ont pas pu être effectués, les autres projets de renouvellement prévus dans la loi 11513 ont pu être réalisés.

2.3) Rappel du périmètre

La loi 11513 a été votée en faveur du département de la sécurité et de l'économie (DSE) qui était composé pour la partie sécurité par la police, l'office cantonal de la détention (OCD), l'office cantonal de la population et

des migrations (OCPM) et l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM). Pour l'économie, le département était composé du service de la promotion économique (SPEG), du registre du commerce (RC), de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et du service du commerce (SCOM). De plus, la direction générale des systèmes d'information (DGSI) faisait également partie intégrante du département.

En juin 2018, la DGSI, devenue office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) a été transférée au département des infrastructures (DI). L'OCIRT et ses services rattachés ont rejoint le département de l'emploi et de la santé (DES).

En janvier 2019, suite à la décision du Conseil d'Etat, les offices et services du DSE ont été rattachés à d'autres départements et le département du développement économique (DDE) a été créé et composé de la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI).

Malgré les transferts et les modifications de périmètre en cours d'exécution de la loi 11513, les dépenses relatives aux offices sortants et entrants ont continué à être comptabilisées dans leur loi respective.

3) Synthèse des investissements entre 2015 et 2019

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019 se présentent comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté*							26 792
Dépenses	3 455	4 614	3 569	4 457	6 212	3 247	25 554
Non dépensé							1 238
Recettes attendues							2 650
Recettes	0	0	1 620	480	650	0	2 750
Surplus de recettes							100

*y compris crédits supplémentaires

Le boucllement de ces lois présente un non-dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 1,24 million de francs, soit 4,6% des crédits accordés.

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté*							26 792
5060	3 327	4 486	3 375	4 347	6 033	3 236	24 804
5200	6	40	- 9	0	25	11	73
5640	122	0	171	110	86	0	489
5660	0	88	32	0	68	0	188
Non dépensé							1 238

*y compris crédits supplémentaires

- 5060 : Biens meubles
- 5200 : Logiciels
- 5640 : Subventions d'investissement aux entreprises publiques
- 5660 : Subventions d'investissement aux entreprises privées

3.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Recettes attendues							2 650
6300	0	0	1 620	480	650	0	2 750
Surplus de recettes							100

- 6300 : Subventions de la Confédération

4) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- A – Autorités et gouvernance ;
- B – Etats-majors et prestations transversales ;
- H – Sécurité et population ;
- L – Marché du travail et commerce.

4.1) Politique publique A – Autorités et gouvernance

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							845
Dépenses	126	1	174	110	88	0	499
Non dépensé							346

Le non-dépensé constaté de 346 695 francs est dû principalement à la subvention en faveur de la Fondation Ecllosion. En effet, la loi prévoyait un montant de 820 000 francs alors que la subvention réelle n'a été que de

488 283 francs, soit un écart de 331 717 francs. Cet écart est dû à des besoins moindres de la fondation en matière de renouvellement des équipements techniques et scientifiques.

Pour les autres dépenses, il s'agit du renouvellement du mobilier et des équipements pour la DG DERI (ex-direction générale et affaires économiques (DGAE) et service de la promotion économique (SPEG)).

4.2) Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						Cumul
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Crédit voté							700
Dépenses	40	93	94	77	103	20	427
Non dépensé							273

Un montant de 700 000 francs a été prévu pour le renouvellement du mobilier et des équipements pour les postes de travail et les salles de conférence du secrétariat général incluant les fonctions supports ainsi que pour l'OCSIN (ex-direction générale des systèmes d'information (DGSI)). L'écart constaté, soit un non-dépensé de 273 095 francs, résulte de besoins moins importants que ceux prévus initialement principalement pour le secrétariat général.

Pour l'OCSIN, le crédit de renouvellement a permis de financer :

- l'achat de 6 voitures et d'un scooter ;
- le renouvellement des badgeuses sur 5 sites ;
- l'achat d'un défibrillateur ;
- l'achat de projecteurs permettant d'équiper l'ensemble des salles de conférence ;
- l'achat de 300 chaises et de 25 bureaux assis-debout.

Ces achats de matériel de bureau et d'équipements dits « agiles » (tableaux blancs, bureaux) suivent la nouvelle ligne directrice des acquisitions de l'OCSIN en terme d'approche « smart office ». Les

acquisitions continuent selon les mêmes critères sur le nouveau crédit de renouvellement départemental au sein du DI.

4.3) Politique publique H – Sécurité et population

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)

	Comptes						Cumul
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Crédit voté							24 850
Dépenses	3 279	4 363	3 238	4 223	5 828	3 194	24 125
Non dépensé							725

Recettes attendues							2 650
Recettes	0	0	1 620	480	650	0	2 750
Surplus de recettes							100

Dépenses	Crédit voté*	Comptes	Ecart	
OCPM	140	118	Non dépensé	22
Police	19 365	19 684	Surplus de dépenses	319
OCD	3 845	3 613	Non dépensé	232
OCPPAM	1 500	711	Non dépensé	789
Total	24 850	24 126	Non dépensé	724

Recettes	Attendues	Comptes	Ecart	
Police	2 000	2 750	Surplus de recettes	750
OCPPAM	650	0	Recettes non perçues	650
Total	2 650	2 750	Surplus de recettes	100

*y compris crédits supplémentaires

Pour l'OCPM, l'enveloppe prévue a été respectée et le non-dépensé est dû à certains projets qui ont été modifiés pendant la période de validité du crédit de renouvellement.

Outre l'acquisition planifiée d'un lecteur d'identification automatique par empreintes digitales (AFIS) et d'un défibrillateur, l'achat d'équipements et de mobilier divers pour l'office était projeté. A ce titre, constatant l'existence de nombreuses douleurs musculo-squelettiques chez les collaborateurs, le choix s'est porté sur l'acquisition de bureaux électriques permettant de travailler en position assise ou debout.

Des achats non prévus ont également été réalisés. Il s'agit de terminaux monétiques qui ont été achetés pour remplacer les terminaux sans fils abîmés des guichets du service étrangers, de triporteurs pour la promotion des e-démarches (utilisation notamment dans le cadre des Automnales), d'une timbreuse pour le contrôle horaire ainsi que de rayonnages conformes pour le stockage des archives du service état civil et légalisations (SECL).

Le dépassement de la police est dû principalement aux frais d'équipement pour les nouveaux postes affectés à la garde d'ambassade et dont les frais effectifs se sont élevés à 1 934 803 francs, couverts par une subvention supplémentaire de la Confédération à hauteur de 2 100 000 francs. De plus, dans le cadre du domaine de la sécurité des ambassades, la Confédération a financé par le biais d'une subvention extraordinaire de 649 911 francs des installations supplémentaires qui n'étaient pas prévues lors de l'élaboration de la loi 11513. Pour les autres projets (équipements personnels, matériel de corps et armement, mobilier, matériel, outillage, machines, véhicules), les dépenses sont conformes aux prévisions des lois 11513 et 12144. Ainsi, les principales acquisitions sont les suivantes :

- 185 voitures/fourgons pour un montant total de 6 614 863 francs ;
- 60 scooters/motos pour un montant total de 875 783 francs ;
- 2 véhicules lourds, soit 1 camion et 1 car, pour un montant total de 545 000 francs ;
- 427 équipements radios Polycom personnels ou pour équiper les voitures pour un montant total de 511 241 francs ;
- 5 radars pour un montant total de 480 000 francs ;
- 284 systèmes d'écoutes discrètes pour un montant total de 416 373 francs ;
- 10 éléments d'extension et de sécurisation des éléments des réseaux Polycom/Prescom de la CECAL/COPSI pour un montant total de 407 227 francs ;

- 857 casques de moto pour un montant total de 390 278 francs ;
- 507 casques de maintien de l'ordre pour un montant total de 329 075 francs ;
- 427 gilets pare-balles personnels pour un montant total de 323 255 francs ;
- 648 pièces de protection pour le torse, les bras, les cuisses du personnel de maintien de l'ordre (kit bonowi) pour un montant total de 320 843 francs ;
- 325 pistolets pour un montant total de 309 581 francs ;
- mobilier divers pour un montant total de 296 747 francs ;
- 74 fusils d'assaut pour un montant total de 281 557 francs ;
- 2 chariots élévateurs pour un montant total de 249 864 francs ;
- 30 coffres à casier de sécurisation des armes pour un montant total de 202 285 francs ;
- 3 tenues EOD NEDEX pour un montant total de 165 000 francs ;
- 435 chaises de bureau pour un montant total de 154 955 francs ;
- 1 scanner 3D pour un montant de 150 040 francs ;
- 16 amplificateurs de lumières de reconnaissance nocturne pour fusil pour un montant total de 145 000 francs ;
- 29 vélos électriques parfois avec remorques pour un montant total de 138 907 francs ;
- 2 robots de reconnaissance (1 terrestre pour le groupe d'intervention et l'autre aquatique pour la police de la navigation) pour un montant total de 138 644 francs ;
- 1 scanner numérique pour le relevé des empreintes digitales pour un montant de 106 000 francs ;
- 12 filtres pour armoires de séchage pour un montant total de 99 606 francs ;
- 1 comparateur de spectre pour un montant de 99 515 francs ;
- 2 IDR dans le boîtier Incas pour un montant total de 90 370 francs ;
- 11 équipements GI/TE de base pour les nouveaux collaborateurs pour un montant total de 86 000 francs ;
- 4 équipements radio et cetronic pour les Piranhas pour un montant total de 79 446 francs ;
- 29 plaques balistiques de type III et les portes plaques y relatifs pour un montant total de 72 776 francs ;
- 4 crimescopes pour un montant total de 61 806 francs ;

- 1 bras manipulateur pour la recherche subaquatique pour un montant de 60 000 francs ;
- 100 lunettes de visée pour MPX pour un montant total de 53 316 francs ;
- 10 boucliers balistiques pour un montant total de 51 000 francs ;
- changement du moteur de bateau 680 pour un montant de 48 000 francs.

Par ailleurs, il convient de relever que 3 achats pour un montant de 105 000 francs liés au centre de compétences des systèmes d'information police (CCSIP) n'ont pas pu être réceptionnés dans les délais et impacteront de ce fait le crédit de renouvellement 2020-2024.

Concernant l'OCD, les acquisitions prévues pour les différentes structures ont été réalisées et un non-dépensé de 231 903 francs est à constater.

Le crédit de renouvellement 2015-2019 de l'OCD prévoyait la répartition suivante du budget entre ses différentes structures :

	Budget 2015-2019 (en francs)	Comptes 2015-2019 (en francs)
DG / SAPEM / SPI ¹	265 700	257 127
Champ-Dollon	2 400 700	2 398 573
Etablissements ouverts ²	208 700	147 914
La Clairière	195 000	124 013
Détention administrative ³	409 300	374 416
Curabilis	365 100	310 556
Investissements nets	3 844 500	3 612 599

Les crédits prévus lors de l'élaboration de la loi concernaient, d'une part, le renouvellement ordinaire du mobilier, du matériel, des véhicules dans les différents secteurs administratifs des services de l'OCD et, d'autre part, les remplacements de mobilier dans les cellules, les divers équipements d'ateliers (buanderie, cuisine, etc.), ainsi que les équipements de sécurité dans les établissements de détention.

¹ Direction générale de l'OCD, service de l'application des peines et mesures, service de probation et d'insertion.

² Etablissements de Villars, Montfleury, Le Vallon.

³ La Brenaz, Favra, Frambois.

Le crédit de renouvellement tenait également compte de la planification pénitentiaire qui prévoyait, notamment, la création de nouvelles places de détention pour lesquelles des remplacements de matériel étaient probables avant le terme du crédit. Cette dernière a été partiellement mise en œuvre au cours de la période, comme suit :

- ouverture progressive de Curabilis (2014-2019) ;
- ouverture de l’extension de La Brenaz, soit 100 places de détention supplémentaires en 2016 ;
- fermeture de l’établissement de Montfleury (2017).

Direction générale / SAPEM / SPI

Le crédit a permis de renouveler 2 véhicules et compléter le mobilier et les équipements de bureau suite au regroupement des 3 services aux Acacias. L’équipement du centre de formation TTI (tactique et technique d’intervention) a également pu être acquis sur ce crédit.

Prison de Champ-Dollon

Le crédit a permis de remplacer tous les matelas des cellules par un modèle offrant un niveau de sécurité feu plus élevé (364 000 francs), de renouveler les équipements des cellules (téléviseurs, réfrigérateurs) et le matériel de sport pour les détenus (178 000 francs), de remplacer certains équipements de la cuisine (232 000 francs) et des ateliers (256 000 francs), de remplacer un véhicule ainsi que le mobilier des bureaux et de la cafétéria (233 000 francs) et de remplacer le matériel de sécurité, de détection et de communication des agents de détention (1 064 000 francs).

Etablissements ouverts

Les tranches inscrites ont couvert le renouvellement de matériel de cuisine (réfrigérateurs, fours, lave-vaisselle), de matériel de buanderie (séchoir, système de repassage), de matériel de sécurité (détecteurs de métaux), de mobilier, de matériel de sport et des téléviseurs pour les détenus.

La Clairière

Le crédit a permis de renouveler un véhicule, de remplacer tous les matelas, certains équipements de buanderie (séchoir) et de nettoyage (auto-laveuse), du matériel de sécurité (équipement de radios pour les collaborateurs) ainsi que du mobilier ordinaire pour les salles communes.

Détention administrative

La planification pénitentiaire prévoyait, d'une part, d'affecter La Brenaz à la détention administrative et, d'autre part, de fermer l'établissement de Favra pendant la période 2015-2019. C'est la raison pour laquelle le crédit de renouvellement pour ces deux établissements était regroupé sous l'intitulé « détention administrative ». Or, au terme de la période, La Brenaz est toujours affectée à l'exécution de peine. Les tranches inscrites ont permis l'achat de matériel de sécurité (radios et détecteurs), d'équipements de cellules (téléviseurs et réfrigérateurs), de matériels pour les ateliers ainsi que d'un four pour la réchauffe des repas.

Curabilis

Les tranches ont financé notamment le remplacement du matériel de sport pour les détenus ainsi que du matériel de transport et de réchauffe des repas qui sont confectionnés, depuis 2018, par la cuisine de Champ-Dollon.

Finalement, pour l'OCPPAM, les travaux prévus (650 000 francs entièrement financés par une subvention de la Confédération) relatifs aux constructions protégées des Coudriers et de Bernex n'ont pas été réalisés ce qui explique principalement le non-dépensé de 789 336 francs et l'absence de subvention fédérale.

Par ailleurs, le crédit de renouvellement a permis l'achat annuel de 130 mètres de barrages flottants sauf en 2019, année durant laquelle il a été procédé à l'achat de bâches pour les barrages.

Des dépenses ont aussi été réalisées pour du matériel et des équipements. Les principales acquisitions ont porté sur :

- remplacements d'armoires, d'étagères, de vestiaires (58 210 francs) ;
- remplacement de 2 véhicules (51 667 francs) ;
- remplacement fraiseuse pour l'armurerie (44 750 francs) ;
- acquisition d'un simulateur pour coupe de bois (36 055 francs) ;
- remplacement de chariots élévateurs (30 229 francs) ;
- remplacement pour la menuiserie de ponceuses calibreuses (29 798 francs) ;
- acquisition pour la menuiserie d'une plaqueuse de chants (27 900 francs) ;
- remplacement des tableaux interactifs (15 185 francs) ;
- remplacement du matériel des postes respiratoires (12 728 francs) ;
- remplacement affûteuse chaînes (10 916 francs) ;

- remplacement et aménagement de la piste d'exercice (9 072 francs) ;
- remplacement d'engins de sauvetage (8 947 francs) ;
- remplacement armoire de séchage (5 267 francs) ;
- remplacement des machines, du mobilier selon la planification dans le cadre des activités du centre logistique civil et militaire.

4.4) Politique publique L – Marché du travail et commerce

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							398
Dépenses	10	157	63	48	193	33	503
Surplus de dépenses							105

Le surplus de dépenses de 104 918 francs est dû à la subvention de 187 891 francs accordée à l'inspection paritaire des entreprises (IPE), non prévue dans la loi 11513. Le versement de cette subvention a été autorisé le 13 septembre 2016 par la commission des travaux pour autant que cette dépense soit compensée par une diminution de la subvention à la Fondation Ecllosion afin que l'enveloppe globale de subvention de la loi 11513 ne soit pas dépassée.

Pour les autres dépenses, il s'agit du renouvellement du mobilier et des équipements pour les postes de travail de l'OCIRT, du service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) et du RC.

5) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements d'équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.), de systèmes d'information et de communication ainsi que des subventions.

5.1) Equipements

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							25 972
Dépenses	3 327	4 486	3 375	4 347	6 033	3 236	24 804
Non dépensé							1 168

Recettes attendues							2 650
Recettes			1 620	480	650	0	2 750
Surplus de recettes							100

Le non-dépensé de 1,17 million de francs s'explique en partie par la non-réalisation des travaux prévus relatifs aux constructions protégées des Coudriers et de Bernex. Il résulte des frais d'équipement pour les nouveaux postes affectés à la garde d'ambassade et dont les frais effectifs se sont élevés à 1 934 803 francs couverts par une subvention supplémentaire de la Confédération à hauteur de 2 100 000 francs.

5.2) Systèmes d'information, de communication et du numérique

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							0
Dépenses	6	41	- 9	0	25	11	73
Surplus de dépenses							73

Le montant de 73 055 francs est constitué de dépenses relatives à des frais de licences et de maintenance pour la police.

La subvention en faveur de l'IPE n'était pas prévue dans le cadre de la loi 11513. Le 13 septembre 2016, la commission des travaux a autorisé cette nouvelle subvention à la condition que l'enveloppe totale de 820 000 francs prévue dans la loi 11513 en faveur de la Fondation Ecllosion ne soit pas dépassée pour l'ensemble des subventions. Au final, c'est un montant non dépensé de 143 826 francs qui est constaté lors du bouclage de la loi.

7) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé.
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 11513 ouvrant un crédit de renouvellement de 20 742 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de la sécurité et de l'économie, de la loi 12144 ouvrant un crédit d'investissement de 4 050 000 francs supplémentaire à la loi 11513 pour la modernisation de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police et d'un crédit supplémentaire de 2 000 000 francs accordé par la commission des travaux.

♦ Financement :

Pour un montant total voté de 26 792 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 25 553 606 francs. Un non dépensé de 1 238 394 francs est à constater.

Les subventions fédérales, estimées à 2 650 000 francs, sont de 2 749 911 francs, soit supérieures au montant voté de 99 911 francs.

♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

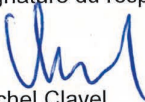
- oui non Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).
- oui non Le crédit initial voté a été dépassé. Si oui :
- oui non - Un crédit supplémentaire au sens des articles 32, 33 et 34 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05) a été demandé avant tout dépassement.

oui non Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 23.02.2021

Signature du responsable financier :



Michel Clavel

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2021 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : 23.02.2021

Visa du département des finances :



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 15 février 2021.

PL 12920**Projet de loi**

de boucllement de la loi 11514 ouvrant un crédit de renouvellement de 5 156 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, ainsi que de deux crédits supplémentaires de 1 031 199 francs accordés par la commission des travaux

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 11514 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 5 156 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, ainsi que de deux crédits supplémentaires de 1 031 199 francs accordés par la commission des travaux se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	5 156 000 fr.
– Montant du crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux le 2 mai 2017	788 992 fr.
– Montant du crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux le 24 avril 2018	242 207 fr.
Montant total	6 187 199 fr.
– Dépenses brutes réelles	5 768 796 fr.
Non dépensé	418 403 fr.

Art. 2 Subventions reçues

Les subventions fédérales, estimées à 1 356 199 francs, sont de 2 581 591 francs, soit supérieures de 1 225 392 francs au montant voté.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de boucllement en lien avec les crédits de renouvellement 2015-2019.

La loi 11514 du 18 décembre 2014 ouvrait un crédit de renouvellement de 5 156 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement d'immobilisations du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.

Le 2 mai 2017, la commission des travaux du Grand Conseil a voté un crédit supplémentaire de 788 992 francs pour développer le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF).

Le 24 avril 2018, cette même commission a voté un crédit supplémentaire de 242 207 francs pour développer l'intégration du BIM (building information modeling) dans les données de la mensuration officielle.

Les deux crédits supplémentaires, accordés pour un montant total de 1 031 199 francs, sont intégralement financés par des recettes fédérales.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2019 ont été comptabilisés jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant (2020).

Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté y.c 2 crédits supplémentaires	6 187 199 fr.
– Dépenses brutes réelles	5 768 796 fr.
Non dépensé	418 403 fr.

2) Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Cette loi a pour objectif, d'une part, de permettre la mise à jour périodique des données de la mensuration officielle et, d'autre part, de permettre le renouvellement et le remplacement d'immobilisations groupées du domaine de la logistique, essentiellement le mobilier et les équipements des places de travail (hors informatique) et des espaces communs (salles de réunion, rangements divers, cafétérias).

De plus, un montant est prévu pour l'acquisition d'équipements pour la numérisation, le traitement et la sauvegarde des dossiers d'autorisation de construire, ainsi que pour le renouvellement du traceur grand format du centre de reprographie.

2.2) Atteinte des objectifs

Les objectifs fixés dans le projet de loi 11514 ont été les suivants :

L'acquisition et la mise à jour de données pour la direction de la mensuration officielle. Elles se répartissent en plusieurs domaines :

- la mise à jour périodique des données de la mensuration ;
- le renouvellement de l'orthophotographie et du modèle numérique altimétrique ;
- la mise à jour périodique du réseau altimétrique ;
- l'historisation des données de la mensuration ;
- le renouvellement courant du mobilier et d'équipement des offices.

Les objectifs ont été atteints dont les principaux éléments sont :

L'acquisition des ouvrages d'art en 3D, renouvellement des images aériennes d'été et d'hiver du canton, renouvellement du LiDAR (modèle numérique d'altitude) du canton, réalisation d'une orthophotographie sur l'agglomération genevoise. La numérisation des zones de mensuration semi-graphique a été effectuée (Petit-Saconnex, Geisendorf, Charmilles, Lancy-Carouge (zone PAV)). Numérisation des archives de la mensuration. Initiation du projet BIM.

Au niveau de la logistique, les principales réalisations sont :

- le renouvellement courant, l’acquisition de mobilier et d’équipements pour l’aménagement de l’espace de concertation du 3 David-Dufour ;
- le déménagement du service d’archéologie ;
- l’amélioration des espaces communs au secrétariat général et à l’office de l’urbanisme ;
- la mise en place de places de travail partagées à l’office cantonal de l’énergie ;
- l’acquisition de scanners pour le projet APA-Démat de l’office des autorisations de construire ;
- le remplacement de machines pour le centre de reprographie.

2.3) Rappel du périmètre

Comparativement à l’ex-département de l’aménagement, du logement et de l’énergie (DALE), le département du territoire (DT) a vu le périmètre de ses activités augmenter de façon importante puisque plusieurs offices ont rejoint le département suite à l’élection de la nouvelle législature 2018-2023, il s’agit de :

- l’office cantonal de l’environnement ;
- l’office cantonal de de l’eau ;
- l’office cantonal de l’agriculture et de la nature ;
- le service de la géomatique ;
- le service cantonal du développement durable.

Tous proviennent de l’ex-département de l’environnement, des transports et de l’agriculture (DETA), à l’exception du service cantonal du développement durable qui provient de l’ex-département présidentiel (PRE).

Malgré les transferts et les modifications de périmètre en cours d’exécution de la loi 11514, les dépenses relatives aux offices sortants et entrants ont continué à être comptabilisées dans leur loi respective.

3) Synthèse des investissements entre 2015 et 2029

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							6 187
Dépenses	669	1 220	1 255	1 109	1 216	300	5 769
Non dépensé							418
Recettes attendues							1 356
Recettes	304	222	715	702	638		2 581
Surplus de recettes							1 225

Le département du territoire présente un non-dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 418 403 francs, soit 7% du crédit voté.

Le montant du non-dépensé trouve son origine dans la politique publique G – Aménagement et logement et s'explique par le retard dans la réalisation et le report de projets.

Les recettes correspondent aux participations de la Confédération pour la mise en place du cadastre RDPPF et la mise à jour des données sur la reconnaissance des entreprises de la mensuration officielle. L'écart favorable des recettes de 1 225 392 francs est principalement lié à la non-intégration des montants des subventions fédérales provenant des conventions de programmes 2015-2019 encore inconnus à l'époque de la rédaction de la loi.

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							6 187
5060	266	369	397	319	284	7	1 642
5200		15	124	164	194	24	521
5290	403	836	734	626	738	269	3 606
Non dépensé							418

- 5060 : équipements, machines et véhicules
- 5200 : logiciels, applications et licences
- 5290 : autres immobilisations incorporelles

3.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Recettes attendues							1 356
6300	304	222	715	702	638		2 581
Surplus de recettes							1 225

- 6300 : subventions de la Confédération

4) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- B – Etats-majors et prestations transversales ;
- E – Environnement et énergie ;
- G – Aménagement et logement ;

4.1) Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
Comptes							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							275
Dépenses	17	22	119	40	93	1	292
Surplus de dépenses							17

Les principales dépenses de cette politique publique concernent l'aménagement de l'espace Forum à David-Dufour ; le remplacement des copieurs du centre de reprographie, l'amélioration de l'ergonomie des places de travail des téléphonistes et de la direction de l'information du territoire (DIT), le réaménagement et le remplacement du mobilier au secrétariat général, le remplacement du scooter de la logistique.

4.2) Politique publique E – Environnement et énergie

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
Comptes							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							62
Dépenses		49	11	3	44	8	115
Surplus de dépenses							53

Les principales dépenses de cette politique publique concernent l'acquisition de mobilier pour un aménagement « smart office » à l'office cantonal de l'énergie (OCEN) et l'achat de vélos électriques pour l'OCEN.

4.3) Politique publique G – Aménagement et logement

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							5 850
Dépenses	652	1 149	1 125	1 066	1 079	291	5 362
Non dépensé							488
Recettes attendues							1 356
Recettes	304	222	715	702	638		2 581
Surplus de recettes							1 225

Il s'agit principalement de dépenses du service de la mensuration officielle liées à la gestion des géodonnées de références territoriales et spatiales (mensuration officielle, cadastre des sous-sols, historisation des géodonnées, cadastre 3D, cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, cadastre forestier).

Les dépenses de type logistique concernent le renouvellement d'une station de mesure pour la direction de l'information du territoire (DIT) ; l'acquisition de scanners grand format dans le cadre du projet APA-Démat ; l'acquisition de mobilier pour l'emménagement du service d'archéologie dans de nouveaux locaux ; l'achat de mobilier pour l'aménagement d'espaces partagés à l'office de l'urbanisme (OU).

Les recettes proviennent des subventions de la Confédération pour la réalisation d'entreprises conformément aux conventions-programmes de la mensuration officielle et du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (RDPPF).

5) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements en matière d'équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.) et de systèmes d'information et de communication.

5.1) Equipements

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
Comptes							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							1 654
Dépenses	266	369	397	319	284	7	1 642
Non dépensé							12

Il s'agit d'acquisition de véhicules et de remplacement de mobiliers, équipements et machines bureautiques selon les besoins des offices.

5.2) Systèmes d'information, de communication et du numérique

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
Comptes							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							4 533
Dépenses	403	851	858	790	933	293	4 127
Non dépensé							406

Recettes attendues							1 356
Recettes	304	222	715	702	638		2 581
Surplus de recettes							1 225

Les dépenses ont été effectuées pour le renouvellement et la mise à jour périodique des données de la mensuration officielle (y compris la poursuite du développement de la 3^e dimension et la mise en œuvre du cadastre des

restrictions de droit public à la propriété foncière). Ces investissements ont bénéficié de subventions de la Confédération. En plus, des orthophotographies et des modèles numériques d'altitude du canton ont été également acquis.

6) Conclusion

Le crédit de renouvellement a été utilisé selon les objectifs fixés par la loi 11514 et selon les besoins des offices.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ **Projet de loi** présenté par le département du territoire.
- ♦ **Objet** : Projet de loi de bouclage de la loi 11514 ouvrant un crédit de renouvellement de 5 156 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, et de deux crédits supplémentaires de 1 031 199 francs accordés par la commission des travaux.

♦ Financement :

Pour un montant total voté de 6 187 199 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 5 768 796 francs. Un non dépensé de 418 403 francs est à constater.

Les subventions fédérales, estimées à 1 356 199 francs, sont de 2 581 591 francs, soit supérieures au montant voté de 1 225 392 francs.

♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

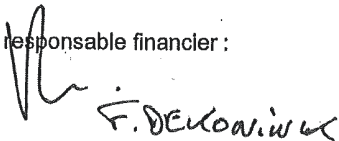
oui non Le crédit initial voté a été dépassé. Si oui:

oui non - Un crédit supplémentaire au sens des articles 32, 33 et 34 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05) a été demandé avant tout dépassement.

oui non Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 27.01.21 Signature du responsable financier :



F. DEKOVINEC

2. Approbation / Avis du département des finances

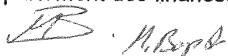
oui non Remarque complémentaire du département des finances :

Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2021 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : Visa du département des finances :

28.01.21



M. B. B.

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 30 novembre 2020.

PL 12921**Projet de loi**

de bouclement de la loi 11515 ouvrant un crédit de renouvellement de 51 504 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 11515 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 51 504 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	51 504 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	49 674 660 fr.
Non dépensé	1 829 340 fr.

Art. 2 Subventions reçues

Les subventions fédérales reçues s'élèvent à 767 728 francs.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de boucllement en lien avec les crédits de renouvellement 2015-2019.

La loi 11515 a pour but le renouvellement d'immobilisations et peut contenir une part limitée à un tiers du total des dépenses pour des extensions d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2019 ont été comptabilisés jusqu'au 30 avril de l'exercice suivant (2020).

La loi 11515 du 18 décembre 2014 ouvrait un crédit de renouvellement de 51 504 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	51 504 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	49 674 660 fr.
Non dépensé	1 829 340 fr.

2) Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Le crédit de renouvellement qui fait l'objet de la présente loi de boucllement a couvert les besoins des années 2015 à 2019 des domaines d'activité du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) que sont l'environnement, les transports, la nature et le paysage, l'agriculture, l'eau, auxquels vient s'ajouter le secrétariat général.

2.2) *Rappel du périmètre*

A la suite de la réorganisation des départements, consécutive au changement de législature au printemps 2018, le DETA, renommé département des infrastructures (DI), a vu le périmètre de ses activités changer profondément puisque l'office cantonal des bâtiments (OCBA) et l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) ont rejoint le département tandis que les offices de l'environnement (office cantonal de l'environnement, office cantonal de l'eau et office cantonal de l'agriculture et de la nature, sous leurs programmes respectifs : E01 « Protection de l'environnement », E03 « Gestion des eaux » et E04 « Agriculture et nature ») ainsi que le centre de compétence du système d'information du territoire (SITG) à Genève ont été rattachés au département du territoire (DT).

Malgré cette modification de périmètre en cours d'exécution de la loi 11515, les dépenses relatives aux offices sortants et entrants ont continué à être comptabilisées dans leur loi respective.

2.3) *Atteinte des objectifs*

Le crédit global mis à disposition de l'Etat dans le cadre de la loi 11515 a été utilisé à hauteur de 96%, le solde de 1,8 million de francs de non-dépensé trouvant son origine dans les éléments suivants :

Politique publique E – Environnement et énergie (- 1,6 million de francs)

L'écart s'explique principalement par le retard pris sur le projet *Corridors biologiques* (- 2,7 millions de francs) et le programme *Nature en Ville* (- 1 million de francs) au vu de l'implication des multiples acteurs concernés (communes, collectivités publiques, privés, etc.).

Ces montants non dépensés ont pu être réaffectés à d'autres projets dans les domaines suivants :

- infrastructure de l'activité en plein air terrestre (+ 1 million de francs) : l'écart provient de la reconstruction de la STEP de l'Allondon, la sécurisation du camping de l'Allondon contre les risques de crues et la reconstruction de passerelles sur les chemins de randonnée pédestre non prévues initialement ;
- mesures paysagères en ville (+ 1,1 million de francs) : avancement en 2019 sur le projet de la campagne Rigot.

Politique publique G – Aménagement et logement (+ 0.4 million de francs)

L'écart s'explique par l'acquisition d'ouvrages d'art en 3D dans le cadre de la mise à jour du référentiel des données du système d'information du territoire à Genève (SITG), le surplus de dépenses étant compensé par une économie sur la politique publique E.

Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales (- 0,7 million de francs)

Le projet de regroupement des services de l'environnement à l'Espace Tourbillon, situé à Plan-les-Ouates a été abandonné sur décision du Conseil d'Etat en 2017 en raison de la non-conformité du dossier d'APA (autorisation de procédure accélérée) avec la zone d'affectation visée. Une solution alternative consiste à regrouper ces services au sein du bâtiment à construire sur le site de Firmenich, en 2027 (2^e étape du projet de Pointe Nord du PAV).

3) Synthèse des investissements entre 2015 et 2019

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019 se présentent comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							51 504
Dépenses	11 115	9 099	8 888	7 074	9 926	3 573	49 675
Non dépensé							1 829
Recettes attendues							0
Recettes	0	240	393	135	0	0	768
Surplus de recettes							768

Le DI, dans son ancienne configuration, présente un non-dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 1,8 million de francs, soit 4% du crédit voté.

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							51 504
5000	0	109	1	0	28	0	138
5010	42	116	- 10	0	658	17	823
5020	5 327	4 254	4 594	3 893	4 299	2 389	24 756
5060	5 362	4 379	3 894	3 007	4 348	905	21 895
5090	8	7	3	10	5	0	33
5200	69	54	0	0	55	0	178
5290	307	180	306	164	468	263	1 688
5650	0	0	100	0	0	0	100
5660	0	0	0	0	64	0	64
Non dépensé							1 829

- 5000 : Terrains
- 5010 : Routes et voies de communication
- 5020 : Aménagement des cours d'eau
- 5060 : Biens meubles
- 5090 : Autres immobilisations corporelles
- 5200 : Logiciels
- 5290 : Autres immobilisations incorporelles
- 5650 : Subventions d'investissements aux entreprises privées
- 5660 : Subventions d'investissements aux organisations sans but lucratif

Il s'agit pour l'essentiel du renouvellement et du remplacement du mobilier rendu nécessaire par des déménagements prévus ainsi que du remplacement de matériel de bureau.

4.2) Politique publique E – Environnement et énergie

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							34 606
Dépenses	6 607	5 580	5 596	5 054	7 190	3 006	33 033
Non dépensé							1 573
Recettes attendues							0
Recettes	0	240	393	135	0	0	768
Surplus de recettes							768

Les dépenses relatives à cette politique publique concernent les programmes E01 « Protection de l'environnement », E03 « Gestion des eaux » et E04 « Agriculture et nature ». Il s'agit notamment des dépenses nécessaires au renouvellement d'équipements génériques (mobilier, véhicules), spécifiques (piézomètres, faucheuses, broyeuses, clôtures, matériel faune et pêche, équipements de laboratoires, de pisciculture, tels que les écloseries, les cuves du Vignoble de l'Etat, etc.), au maintien ou à la création d'infrastructures (chemins forestiers pédestres, signalétique, constructions portuaires) ainsi qu'au maintien du patrimoine naturel (revitalisation de sites protégés, mesures paysagères, régénération de chênaies et biotopes forestiers, etc.) et à l'acquisition de parcelles. Il est précisé que les dépenses sous le programme E02 « Energie » sont couvertes par un autre crédit de renouvellement (loi 11514) piloté par le département du territoire.

Les subventions reçues de la Confédération concernent principalement les projets de revitalisation des sites protégés ainsi que des mesures paysagères en ville.

4.3) Politique publique G – Aménagement et logement

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							180
Dépenses	0	0	34	7	329	195	565
Surplus de dépenses							385

Il s'agit principalement de dépenses du centre de compétence du SITG liées à la gestion des géodonnées de références territoriales et spatiales sous le programme G03 « Information du territoire et garantie des droits réels » (acquisition d'ouvrages d'art en 3D, notamment les ponts et passerelles sur la rive droite du canton, de Céligny à Dardagny, soit 22 ouvrages ; de ponts et passerelles sur le Rhône, du pont du Mont-Blanc au pont Butin, ainsi que sur l'Arve, soit 14 ouvrages).

4.4) Politique publique M – Mobilité

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							15 546
Dépenses	4 475	3 511	3 147	1 813	2 250	371	15 567
Surplus de dépenses							21

Les dépenses relatives à la politique publique M – Mobilité portent sur les programmes M01 « Transport et mobilité » et M03 « Admission à la circulation routière et à la navigation ». Il est précisé que les investissements de renouvellement concernant le génie civil sous le programme M02 « Infrastructures routières et de transports publics » sont couverts par un autre crédit de renouvellement propre audit programme (loi 11522).

Ainsi, les dépenses relatives au programme M01 « Transport et mobilité » concernent spécifiquement le renouvellement, l'adaptation et le remplacement d'équipements de signaux lumineux, de sécurité routière

(clignotants pour traversées piétonnes, caméras de surveillance des feux, radars, etc.) et de signalisation routière. Sous le programme M03 « Admission à la circulation routière et à la navigation », il s'agit principalement de dépenses de renouvellement des équipements de la halle technique de l'office cantonal des véhicules et de mobilier.

5) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements en matière de construction, d'équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.) et de systèmes d'information et de communication.

5.1) Construction

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							26 406
Dépenses	5 303	4 405	4 500	3 835	4 906	2 394	25 343
Non dépensé							1 064

Recettes attendues							0
Recettes	0	240	393	135	0	0	768
Surplus de recettes							768

Les principales réalisations effectuées entre 2015 et 2019 concernent les thématiques suivantes :

Nature et paysage

- Plantations d'arbres et régénération de chênaies ;
- Revitalisation des sites protégés : création de mares, lutte contre les plantes envahissantes dans les milieux naturels, entretien de stabilisation ;
- Mesures paysagères en ville : divers aménagements paysagers au sein du parc des Franchises, du domaine de Budé et de la campagne Rigot ;

Les principales réalisations effectuées entre 2015 et 2019 concernent les thématiques suivantes :

Mobilité

- Signalisation lumineuse : entretien et maintenance des équipements et renouvellement de certains équipements des carrefours :
 - La Tour / Lombard (2015-2016),
 - Contamines / Athénée (2015),
 - Malagnou / Krieg (2015-2016),
 - Philosophes / Leschot (2015),
 - Pont de Carouge (2016),
 - Athénée / Bastions (2016),
 - Acacias (2016-2018),
 - Colovrex / Bois-Brûlé (2018),
 - Paix / Mines (2018),
 - Tranchées / Athénée / Florissant (2018-2019),
 - Mise à l'orange clignotant de certains équipements la nuit et le dimanche conformément à la loi 11034 du 24 janvier 2014 modifiant la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (H 1 05) ;
 - Diverses adaptations
- Signalisation routière (signaux relevant de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière (OSR), posés sur le domaine public) : entretien des équipements et pose/suppression de panneaux en fonction des différentes adaptations d'aménagements routiers ;
- Equipements en matière de sécurité routière : entretien des équipements des radars fixes de la police (hors appareils) et création de nouveaux emplacements.

Environnement

- Acquisition de matériels spécifiques tels que système de chromatographie liquide, stations de mesure de qualité de l'air, analyseur d'ozone, système de mesure de poussière fine, etc.

Nature et paysage

- Renouvellement de véhicules, remplacement de mobilier, achats ou renouvellement de matériels métiers existants (faucheuses, tondeuses, tablettes de relevés, bennes, scies, signalétique, matériel de prévention des dégâts dus à la faune, etc.)

Agriculture

- Remplacement de véhicules et matériels de laboratoire, remplacement et amélioration de matériels de vinification.

Eau

- Equipements de laboratoire nécessaires aux contrôles des eaux en application des annexes 1, 2 et 3 de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, du 28 octobre 1998 (OEaux), et renouvellement du parc de pluviomètres, limnimètres et débitmètres avec en particulier des équipements de haute technologie permettant le suivi des micropolluants ainsi que le remplacement de véhicules.

Divers

- Matériel et bureau des différents offices.

5.3) Systèmes d'information, de communication et du numérique

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							1 420
Dépenses	379	236	321	181	573	280	1 970
Surplus de dépenses							550

Les principales réalisations effectuées entre 2015 et 2019 concernent la thématique suivante :

Nature et paysage

- Acquisition de données géo-référencées concernant les arbres isolés, la forêt et la limite forestière dans le canton de Genève.

Aménagement et logement

- Il s'agit principalement de l'acquisition des données d'ouvrages d'art en 3D.

6) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de renouvellement comprend des subventions d'investissement accordée à des tiers, pour :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							0
Dépenses	0	0	100	0	65	0	165
Surplus de dépenses							165

Cette réaffectation d'une part équivalente du crédit de renouvellement au titre de dépenses de subventions a fait l'objet d'une demande en autorisation validée par la commission des travaux le 9 novembre 2017.

6.1) Coopérative de l'habitat associatif (CODHA)

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
(CODHA)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							0
Dépenses	0	0	80	0	0	0	80
Surplus de dépenses							80

Cette subvention s'inscrit dans le projet « Nature en Ville » et concerne la création d'un jardin potager et d'une toiture végétalisée sur un immeuble de l'éco-quartier de la Jonction.

6.2) Société Coopérative d'Habitation Artamis des Rois

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
ARTAMIS DES ROIS	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							0
Dépenses	0	0	20	0	0	0	20
Surplus de dépenses							20

Cette subvention s'inscrit dans le projet « Nature en Ville » et concerne la création d'un jardin potager partagé en toiture sur un autre immeuble de l'éco-quartier de la Jonction.

6.3) Fondation des Maisons Communales de Vernier (FMCV)

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
FMCV	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							0
Dépenses	0	0	0	0	65	0	65
Surplus de dépenses							65

Cette subvention s'inscrit dans le projet « Nature en Ville » et concerne la réalisation d'un mur et d'une toiture végétalisée sur un immeuble situé à Châtelaine.

7) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département des infrastructures.
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclement de la loi 11515 ouvrant un crédit de renouvellement de 51 504 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture
- ♦ Financement :

Pour un montant de dépenses voté de 51 504 000 francs, les dépenses effectives en investissement s'élèvent à 49 674 660 francs soit un non dépensé de 1 829 340 francs.

Les subventions fédérales sont de 767 728 francs, tandis qu'aucune subvention n'était prévue dans la loi.

- ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Ce projet de loi de bouclement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui non Le crédit initial voté a été dépassé.

oui non Autre remarque : -

Sous réserve des remarques précédentes, le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 27.01.2021

C. Arnold 
Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque complémentaire du département des finances :
cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans
le cadre du projet de budget 2021 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

28.01.21



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 30 novembre 2020.

PL 12922**Projet de loi**

de bouclement de la loi 11516 ouvrant un crédit de renouvellement de 7 477 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 11516 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 7 477 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	7 477 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>6 230 185 fr.</u>
Non dépensé	1 246 815 fr.

Art. 2 Subventions reçues

Les subventions fédérales, estimées à 770 000 francs, sont au 31 mars 2020 de 0 franc, soit inférieures de 770 000 francs au montant voté.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de boucllement en lien avec les crédits de renouvellement 2015-2019.

La loi 11516 a pour but le renouvellement d'immobilisations et peut contenir une part limitée à un tiers du total des dépenses pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2019 ont été comptabilisés jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant (2020).

La loi 11516 du 18 décembre 2014 ouvrait un crédit de renouvellement de 7 477 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	7 477 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>6 230 185 fr.</u>
Non dépensé	1 246 815 fr.

2) Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Les objectifs assignés au crédit de renouvellement du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé étaient multiples. Il s'agissait tout d'abord, de renouveler le matériel, le mobilier et les véhicules existants selon les règles d'amortissement et de durée admises.

Ensuite, il s'agissait de subventionner le renouvellement des ateliers gérés par les établissements pour personnes handicapées (EPH) et les établissements publics pour l'intégration (EPI), conformément à la législation en la matière.

Deux grands types d'immobilisations étaient concernés par ce crédit de renouvellement, à savoir les équipements et l'informatique. Le renouvellement des équipements concernait l'ensemble des offices du département et leurs services rattachés, alors que le renouvellement en matière d'informatique concernait pour sa part exclusivement l'office cantonal de l'emploi et ce pour la seule partie liée à l'application de la législation fédérale. En effet, il était alors prévu que ces dépenses soient prises en charge par la Confédération qui les rembourserait au canton, ce qui expliquait qu'elles soient séparées du crédit de renouvellement général relatif aux systèmes d'information de l'administration cantonale.

Cette pratique a été modifiée en cours d'exécution du crédit de renouvellement après une relecture approfondie des conditions fixées par le Secrétariat à l'économie (SECO). Il est en effet ressorti de cet examen que les biens informatiques financés par le SECO, bien qu'achetés par le canton, demeuraient propriété de la Confédération et ne pouvaient à ce titre figurer au bilan de l'Etat. Les dépenses effectuées à ce titre ont, dès l'exercice 2016, été comptabilisées sur un compte d'attente remis à zéro par le remboursement obtenu du SECO. Cette nouvelle manière de procéder explique l'existence de l'important non-dépensé concernant cet objectif et l'absence de subventions d'investissement reçues.

2.2) Atteinte des objectifs

Le crédit ouvert par la loi 11516 a permis de renouveler :

- les équipements et le mobilier de l'office cantonal de l'emploi, part cantonale ;
- les équipements et applicatifs informatiques destinés à la part fédérale de l'office cantonal de l'emploi et financés par le SECO ;
- le mobilier et le matériel de l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAI, anciennement direction générale de l'action sociale (DGAS)) et des services qui lui sont rattachés ;
- le mobilier et le matériel de la direction générale de la santé et des services qui lui sont rattachés ;
- le mobilier et les équipements de laboratoires du service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ;
- le mobilier et le matériel des services délivrant des activités de support et des prestations de moyens. Il s'agit des services rattachés au secrétariat général du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé ;

- le mobilier et le matériel des services délivrant des activités de support et des prestations de moyens. Il s'agit des services rattachés au secrétariat général du département de la cohésion sociale ;
- les équipements ainsi que le mobilier des EPH et des EPI, et de réaliser des travaux d'aménagement des ateliers.

Le but général du crédit de renouvellement accordé au département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (ex-DEAS) dans le cadre de la loi 11516 a été atteint, ainsi que les objectifs spécifiques et ce, dans les délais et la qualité attendus.

2.3) Rappel du périmètre

Le présent crédit de renouvellement était destiné à renouveler les investissements du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS). Ce département a été constitué fin 2013 suite à l'élection du nouveau Conseil d'Etat en fusionnant les anciens départements de la solidarité et de l'emploi (DSE) et des affaires régionales et de la santé (DARES).

A ce titre, le DEAS était alors en charge des politiques publiques B « Emploi » (actuellement L « Marché du travail et commerce »), C « Action sociale » et E « Handicap » (actuellement fusionnées sous la politique publique C « Cohésion sociale ») ainsi que K « Santé » (inchangée). Les dépenses relatives à son état-major étaient imputées sur le programme P « Etats-majors et prestations de moyens » (actuellement B « Etats-majors et prestations transversales »).

A l'occasion du changement de législature intervenu en juin 2018, le DEAS a été scindé en 2 départements distincts, soit le DES (département de l'emploi et de la santé) et le DCS (département de la cohésion sociale). Le premier conservait, de l'ex-DEAS, l'office cantonal de l'emploi (OCE) ainsi que la direction générale de la santé et ses services rattachés, alors qu'il accueillait l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et les offices des poursuites et des faillites en provenance respectivement de l'ex-département de la sécurité et de l'économie (DSE) et du département des finances (DF). Le DCS pour sa part se voyait attribuer, de l'ex-DEAS, l'ancienne direction générale de l'action sociale et ses services rattachés et accueillait l'office cantonal du sport et de la culture et le service des bourses et prêts d'études en provenance de l'ex-DIP ainsi que le bureau de l'intégration des étrangers en provenance de l'ex-département de la sécurité et de l'économie (DSE). L'état-major du DEAS a été réparti entre les 2 départements.

La structure des départements a encore été revue début 2019, le DES devenant alors le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES) en intégrant les offices participant à la politique publique H « Sécurité et population » et en perdant les offices cantonaux des poursuites et des faillites.

Ces modifications de structures des départements ont rompu le lien unique existant jusqu'alors entre un crédit de renouvellement donné et un département spécifique. Les dépenses relatives aux différents services sont en revanche restées conformes aux rattachements prévus dans les lois ouvrant les crédits de renouvellement 2015-2019.

3) Synthèse des investissements entre 2015 et 2019

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019						Cumul
	(en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Crédit voté							7 477
Dépenses	1 174	1 210	1 139	1 303	1 400	4	6 230
Non dépensé							1 247

Recettes attendues							770
Recettes	0	0	0	0	0	0	0
Non reçue							770

Le crédit de renouvellement ouvert par la loi 11516 présente un non dépensé sur l'ensemble de sa période de validité de 1,25 million de francs, soit 16,7% du crédit voté.

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019						
	(en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							7 477
5060	505	692	594	617	770	4	3 182
5200	17	0	3	58	0	0	78
5640	300	300	300	300	300	0	1 500
5650	352	218	242	328	330	0	1 470
Non dépensé							1 247

- 5060 : Biens meubles
- 5200 : Logiciels
- 5640 : Subventions d'investissement aux entreprises publiques
- 5650 : Subventions d'investissement aux entreprises privées

3.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019						
	(en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Recettes attendues							770
6600	0	0	0	0	0	0	0
Non réalisé							770

- 6600 : Remboursement de propres subventions d'investissement – Confédération

L'absence de revenus d'investissement s'explique par le fait que la Confédération reste propriétaire des biens et applicatifs achetés par le canton et qu'elle rembourse (cf. chapitre 2.1).

4) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- B – Etats-majors et prestations transversales ;
- C – Cohésion sociale ;
- K – Santé ;
- L – Marché du travail et commerce.

4.1) Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)					
	Comptes					
	2015	2016	2017	2018	2019	Cumul
Crédit voté						150
Dépenses	15	3	2	24	38	82
Non dépensé						68

Les principales dépenses destinées aux services d'état-major du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé consistent en du mobilier, des vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels ainsi que du matériel audiovisuel.

Le budget destiné à ce but, après répartition du budget initial entre les états-majors du DSES et du DCS, s'élevait à 110 940 francs. Les dépenses réellement réalisées s'élèvent à 58 720 francs. Il en découle un non-dépensé de 52 220 francs.

Les principales dépenses destinées aux services d'état-major du département de la cohésion sociale sont les suivantes :

- équipement des salles de conférence de l'état-major et de la direction des services supports ;
- équipement de petits espaces « café » au sein de l'état-major et de la direction des services supports ;

- acquisition d'un vélo électrique pour les déplacements métiers ;
- renouvellement de fauteuils de direction pour des raisons de santé des collaborateurs.

Le budget destiné à ce but, après répartition du budget initial entre les états-majors du DSES et du DCS, s'élevait à 39 060 francs. Les dépenses réellement réalisées s'élèvent à 23 683 francs. Il en découle un non-dépensé de 15 377 francs.

4.2) Politique publique C – Cohésion sociale

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers francs)					
	Comptes					
	2015	2016	2017	2017	2019	Cumul
Crédit voté						3 977
Dépenses	693	557	585	729	830	3 394
Non dépensé						583

Les principales acquisitions réalisées pour l'OAIS (office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales, anciennement direction générale de l'action sociale(DGAS)) et de ses services rattachés sont les suivantes :

- au SCARPA (service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires), au SAM (service de l'assurance-maladie), au SBPE (service des bourses et prêts d'études) et direction générale renouvellement de mobilier et d'équipement ;
- au SPAd (service de protection de l'adulte), remplacement de deux véhicules et renouvellement de mobilier pour optimiser l'espace ;
- au SPC (service des prestations complémentaires), réalisation d'un grand projet de réaménagement de locaux.

Le budget initialement prévu dans ce but s'élevait à 700 000 francs. Les dépenses réellement réalisées s'élèvent à 424 538 francs. Il en découle une somme non dépensée de 275 462 francs.

La loi 11516 prévoyait également l'octroi de subventions d'investissement destinées à l'entretien, au renouvellement et à l'agencement des équipements et du mobilier des ateliers des EPI.

Ces subventions ont permis aux EPI de financer, notamment des travaux d'aménagement et de sécurisation des ateliers, des équipements spécifiques d'ateliers, des machines et de l'outillage, des équipements et applicatifs informatiques, des véhicules et du mobilier.

Le montant de 1 500 000 francs prévu dans ce but a été entièrement versé aux EPI au titre de subventions de renouvellement et d'entretien des équipements et du mobilier des ateliers, selon les besoins identifiés.

La loi 11516 prévoyait également l'octroi de subventions d'investissement destinées à l'entretien, au renouvellement et à l'agencement des équipements et du mobilier des ateliers des EPH.

Ces subventions ont permis aux EPH de financer, notamment des travaux d'aménagement et de sécurisation des ateliers, des équipements spécifiques d'ateliers, des machines et de l'outillage, des équipements et applicatifs informatiques, des véhicules et du mobilier.

Un montant de 1 469 601 francs sur un budget de 1 777 000 francs a été versé aux EPH au titre de subventions de renouvellement et d'entretien des équipements et du mobilier des ateliers, selon les besoins identifiés. Il en découle un montant non dépensé de 307 399 francs.

4.3) Politique publique K – Santé

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							2 500
Dépenses	449	506	459	534	532	4	2 484
Non dépensé							16

Les principales acquisitions pour la direction générale de la santé et ses services rattachés consistent en du renouvellement de mobilier à l'occasion de leur déménagement dans les locaux de la rue Adrien-Lachenal. Le budget initialement prévu dans ce but s'élevait à 159 000 francs. Les dépenses réellement réalisées s'élèvent à 210 340 francs. Il en découle un surplus de dépense de 51 340 francs découlant du déménagement.

Les gros renouvellements en appareils scientifiques du service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) sont :

- PCR (réaction en chaîne par polymérase) pour les analyses génétiques pour la bactériologie ;
- chromatographie ionique pour la potabilité de l'eau ;
- générateur d'azote ;
- LC-QTOF (type de spectromètre de masse) pour les analyses de résidus de pesticides et de médicaments vétérinaires ;
- Orbitrap (spectromètre de masse à trappe orbitale) pour les analyses d'allergènes alimentaires, d'emballages alimentaires, de plantes, et recherches de contaminants ;
- ICP-MS (plasma à couplage inductif spectrométrie de masse) pour les analyses simultanées des métaux ;
- IRMS (spectromètre de masse à rapport isotopique) pour les analyses isotopiques relatives à l'authenticité des produits et des origines géographiques ;
- système pour tester l'inflammabilité et la résistance mécanique des jouets et des textiles ;
- matériel classique de laboratoire.

Le service a également dû procéder à des achats importants de mobiliers suite aux travaux du SCAV pour intégrer le service des affaires vétérinaires dans ses nouveaux locaux.

Le budget initialement prévu dans ce but s'élevait à 2 341 000 francs. Les dépenses réellement réalisées s'élèvent à 2 273 238 francs. Il en découle une économie de 67 762 francs.

4.3) Politique publique L – Marché du travail et commerce

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)					
	Comptes					
	2015	2016	2017	2018	2019	Cumul
Crédit voté						850
Dépenses	17	144	93	16	0	270
Non dépensé						580

Les principales acquisitions pour l'office cantonal de l'emploi – part cantonale – concernent du mobilier. Le budget initialement prévu pour le renouvellement du matériel et du mobilier de l'OCE s'élevait à 80 000 francs. Les dépenses réellement réalisées s'élèvent à 28 442 francs. Il en découle une économie de 51 558 francs.

Les acquisitions destinées à l'office cantonal de l'emploi – part fédérale – consistent en des équipements et des applicatifs informatiques. Le budget initialement prévu dans ce but s'élevait à 770 000 francs. Les dépenses réellement réalisées s'élèvent à 241 624 francs. Il en découle une économie de 528 376 francs. Cet important non-dépensé découle du changement de pratique observée en cours d'exécution du crédit de renouvellement après une relecture approfondie des conditions fixées par le Secrétariat à l'économie (SECO). Il est en effet ressorti de cet examen que les biens informatiques financés par le SECO, bien qu'achetés par le canton, demeuraient propriété de la Confédération et ne pouvaient à ce titre figurer au bilan de l'Etat. Les dépenses effectuées à ce titre ont dès lors été comptabilisées sur un compte d'attente remis à zéro par le remboursement obtenu du SECO. Cette nouvelle manière de procéder explique une partie de l'existence du non-dépensé et l'absence de subventions d'investissement reçues.

5) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements en matière d'équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.) et de systèmes d'information et de communication. Il prévoit également l'octroi de subventions d'investissement.

5.1) Equipements

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						Cumul
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Crédit voté							3 430
Dépenses	505	692	594	617	770	4	3 182
Non dépensé							248

5.2) Systèmes d'information, de communication et du numérique

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)					
	Comptes					
	2015	2016	2017	2018	2019	Cumul
Crédit voté						770
Dépenses	17	0	3	58	0	78
Non dépensé						692

6) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de renouvellement comprend des subventions d'investissement accordée à des tiers, pour :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)					
	Comptes					
	2015	2016	2017	2018	2019	Cumul
Crédit voté						3 277
EPI	300	300	300	300	300	1 500
Fondation Aigues-Vertes	0	21	25	29	25	100
Armée du Salut Centre Espoir	11	34	6	60	2	113
Fondation Trajets	0	0	0	12	0	12
Fondation Ensemble	59	5	57	59	10	190
Fondation Foyer-Handicap	0	0	0	0	28	28
Fondation SGIPA	61	63	26	57	11	218
La Maison des champs	49	0	0	0	0	49
Pro Entreprise sociale privée	105	95	84	55	114	453
Réalise	67	0	44	56	140	307
Non dépensé						307

6.1) Etablissements publics pour l'intégration (EPI)

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)					
	Comptes					
EPI	2015	2016	2017	2018	2019	Cumul
Crédit voté						1 500
Dépenses	300	300	300	300	300	1 500
Non dépensé						0

6.2) Etablissements pour personnes handicapées (EPH)

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)					
	Comptes					
EPH	2015	2016	2017	2018	2019	Cumul
Crédit voté						1 777
Dépenses	352	218	242	328	330	1 470
Non dépensé						307

7) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé.
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 11516 ouvrant un crédit de renouvellement de 7 477 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé.
- ♦ Financement :

Pour un montant de dépenses voté de 7 477 000 francs, les dépenses effectives en investissement s'élèvent à 6 230 185 francs soit un non dépensé de 1 246 815 francs.

Les subventions fédérales, estimées à 770 000 francs, sont de 0 franc, soit inférieures au montant voté de 770 000 francs.

- ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui non Le crédit initial voté a été dépassé.

oui non Autre remarque : -

Sous réserve des remarques précédentes, le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 19 février 2021 Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des finances

- oui non Remarque complémentaire du département des finances :
cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans
le cadre du projet de budget 2021 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

01.02.2021

HB M. Bergin

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 9 décembre 2020.

PL 12923**Projet de loi**

de boucllement de la loi 11517 ouvrant un crédit de renouvellement de 1 800 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 11517 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 1 800 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	1 800 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	906 269 fr.
Non dépensé	893 731 fr.

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de boucllement en lien avec les crédits de renouvellement 2015-2019.

La loi 11517 a pour but le renouvellement d'immobilisations et peut contenir une part limitée à un tiers du total des dépenses pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2019 ont été comptabilisés jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant (2020).

La loi 11517 du 18 décembre 2014 ouvrait un crédit de renouvellement de 1 800 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	1 800 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>906 269 fr.</u>
Non dépensé	893 731 fr.

2) Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

La loi 11517 du 18 décembre 2014 ouvrait un crédit de renouvellement de 1 800 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil, comme le renouvellement du parc informatique de la nouvelle députation et la migration de la messagerie des députés vers des serveurs dédiés.

2.2) Atteinte des objectifs

Une des principales dépenses a résidé dans le renouvellement du parc informatique de la députation lors du changement de législature en 2018. La seconde, dans la mise en œuvre d'une nouvelle messagerie spécifique pour le parlement en 2019.

2.3) Rappel du périmètre

Ce crédit de renouvellement a été principalement utilisé au moment du changement de législature, soit en 2018, pour couvrir les dépenses liées au renouvellement du parc informatique de la nouvelle députation. Il a également servi au remplacement urgent de matériels informatiques dans la salle du Grand Conseil (remplacement des caméras, acquisition d'un système de sous-titrage), ainsi qu'à l'acquisition de certains équipements dans la salle de remplacement à l'UIT nécessaires au bon fonctionnement des séances parlementaires (achat de nouvelles imprimantes, ordinateurs, écrans), au développement et à l'amélioration de certains projets comme l'archivage numérique des documents (SharePoint) et la gestion des objets parlementaires et leur flux (Accord-GC).

Le Grand Conseil, le secrétariat général du Grand Conseil et le bureau interparlementaire de coordination n'ont subi aucun changement de réorganisation ni de transferts de CR.

3) Synthèse des investissements entre 2015 et 2019

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							1 800
Dépenses	86	61	38	500	200	21	906
Non dépensé							894

Le Grand Conseil présente un non-dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 0,9 million de francs, soit 50% du crédit voté.

Ce crédit a permis de financer les projets principaux suivants :

- le renouvellement du parc informatique pour les députés de la nouvelle législature 2018-2023, tant en termes de matériels que de logiciels ;
- le financement de l’acquisition de matériels techniques essentiels et de travaux urgents, indépendamment du vote du crédit d’ouvrage destiné à la réfection de la salle du Grand Conseil, permettant le bon fonctionnement des sessions du Grand Conseil ;
- le développement, la mise à jour, l’amélioration et la finalisation de différents projets informatiques : la mise en place d’une messagerie électronique dédiée aux députés, le système de gestion électronique des documents (SharePoint), l’extranet à l’intention des membres du parlement (Accord) et l’outil de gestion du flux des objets parlementaires (Lion).

Les travaux de maintenance provisoire prévus en 2018 dans l’ancienne salle du Grand Conseil n’ont pas été nécessaires du fait des travaux de rénovation généraux en cours, ce qui a conduit à la réalisation d’économies substantielles.

5) Répartition du crédit de renouvellement par type d’investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements d’équipement (mobilier et matériels audio-visuels) et de systèmes informatiques.

5.1) Equipements

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							1 170
Dépenses	7	0	12	15	74	2	110
Non dépensé							1 060

Les principales dépenses engagées au titre des équipements concernent le remplacement de l’horloge de la future salle du Grand Conseil, l’accompagnement du comité de pilotage de la rénovation de l’Hôtel de Ville

par un expert et la réfection des bureaux du secrétariat général du Grand Conseil.

5.2) Systèmes d'information, de communication et du numérique

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
Comptes							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							630
Dépenses	78	61	26	484	126	21	796
Surplus de dépenses							166

Comme expliqué précédemment, la principale dépense a été réalisée en 2018 avec le renouvellement du matériel informatique mis à disposition des députés ainsi que le déménagement du parlement à l'UIT.

6) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe : *Préavis financier*



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le Grand Conseil
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 11517 ouvrant un crédit de renouvellement de 1 800 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du Grand Conseil.

♦ Financement :

Pour un montant total voté de 1 800 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 906 269 francs. Un non dépensé de 893 731 francs est à constater

♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui non Le crédit initial voté a été dépassé.

oui non Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 28.01.2021

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des finances

- oui non Remarque complémentaire du département des finances :
cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans
le cadre du projet de budget 2021 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

28.01.2021

MB M. Bognon

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 30 novembre 2020.

PL 12924**Projet de loi**

de boucllement de la loi 11518 ouvrant un crédit de renouvellement de 115 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 11518 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 115 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	115 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>113 237 fr.</u>
Non dépensé	1 763 fr.

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de boucllement en lien avec les crédits de renouvellement 2015-2019.

La loi 11518 a pour but le renouvellement d'immobilisations et peut contenir une part limitée à un tiers du total des dépenses pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2019 ont été comptabilisés jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant (2020).

La loi 11518 du 18 décembre 2014 ouvrait un crédit de renouvellement de 115 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	115 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>113 237 fr.</u>
Non dépensé	1 763 fr.

2) Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Renouvellement des postes de travail fixes et portables, des serveurs ainsi que du mobilier de la Cour des comptes.

2.2) Atteinte des objectifs

Les principales dépenses ont porté sur :

- le renouvellement des postes de travail des collaborateur-trice-s ainsi que du matériel de sauvegarde et des serveurs informatiques de la Cour des comptes ;
- l’acquisition de mobilier de bureau et de postes de travail afin d’équiper les places de travail des nouveaux-elles collaborateur-trice-s (principalement celles et ceux de l’unité révision de la Cour des comptes depuis 2017).

2.3) Rappel du périmètre

Cour des comptes, CR 12.01.00.00.

Depuis 2017, la Cour des comptes exerce en plus des tâches d’audit et d’évaluation des politiques publiques également les activités liées à la révision des comptes annuels individuels et consolidés de l’Etat de Genève. Les investissements induits par cette nouvelle activité (matériel et mobilier pour les nouveaux-elles collaborateur-trice-s engagé-e-s, etc.) ont été couverts par le crédit de renouvellement initialement voté le 18 décembre 2014 (L 11518 de 115 000 francs) sans demande complémentaire ni dépassement de crédit de la part de la Cour des comptes.

3) Synthèse des investissements entre 2015 et 2019

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019 se présentent comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							115
Dépenses	5	3	57	8	39	1	113
Non dépensé							2

La Cour des comptes présente un non-dépensé sur l’ensemble du crédit de renouvellement de 1 763 francs, soit 1,5% du crédit voté.

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							115
5060	5	3	57	8	9	1	83
5200	0	0	0	0	30	0	30
Non dépensé							2

- 5060 : Biens meubles (mobilier, postes et serveurs informatiques)
- 5200 : Logiciels

4) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne la politique publique A – Autorités et gouvernance.

4.1) Politique publique A – Autorités et gouvernance

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							115
Dépenses	5	3	57	8	39	1	113
Non dépensé							2

Les dépenses de la Cour des comptes ont surtout porté sur l'acquisition ou le renouvellement de :

- postes de travail informatiques des collaborateurs, matériel de sauvegarde et serveurs informatiques de la Cour des comptes à hauteur d'environ 92 milliers de francs ;

- mobilier tel que bureaux, chaises, luminaires, armoires et étagères pour 15 milliers de francs.

La bonne gestion de ses dépenses d'investissements a permis à la Cour des comptes de respecter les prévisions et le budget initialement voté par le Grand Conseil le 18 décembre 2014, en absorbant même sans demande complémentaire ni dépassement de crédit les dépenses liées à la nouvelle activité de révision des comptes individuels et consolidés de l'Etat de Genève.

5) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements en matière d'équipements (mobilier, matériels audio-visuels, etc.) et de systèmes informatiques.

5.1) Equipements

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
Comptes							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							15
Dépenses	1	3	4	1	6	0	15
Non dépensé							0

Les investissements en matière d'équipement de la Cour des comptes correspondent surtout à l'acquisition ou au renouvellement de mobilier tels que bureaux, chaises, luminaires, armoires et étagères pour 15 milliers de francs. Est notamment comprise dans ce montant l'acquisition de mobilier pour équiper les bureaux des nouvelles personnes employées dans l'unité révision de la Cour des comptes.

5.2) Systèmes d'information, de communication et du numérique

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							100
Dépenses	4	0	53	7	33	1	98
Non dépensé							2

Les dépenses d'investissement de cette catégorie concernent surtout l'acquisition et le renouvellement de postes de travail informatiques des collaborateurs et de matériel de sauvegarde et serveurs informatiques de la Cour des comptes pour un total d'environ 92 milliers de francs.

Les 6 milliers de francs restants correspondant à d'autres acquisitions informatiques pour les locaux de la Cour des comptes (par exemple, écran pour projections dans la salle de réunion). Il est également compris dans ce montant l'acquisition des postes de travail informatiques pour équiper les bureaux des nouvelles personnes employées dans l'unité révision de la Cour des comptes.

La bonne gestion de ses dépenses d'investissements par la Cour des comptes a permis d'avoir un non-dépensé de 2 milliers de francs sur ce type de dépenses.

6) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par la Cour des comptes.
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 11518 ouvrant un crédit de renouvellement de 115'000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la Cour des comptes.
- ♦ Financement :

Pour un montant total voté de 115'000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 113'237 francs. Un non dépensé de 1'763 francs est à constater.

- ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui non Le crédit initial voté a été dépassé.

oui non Autre remarque : -

La Cour des comptes atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 30 novembre 2020

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque complémentaire du département des finances :

cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans le cadre du projet de budget 2021 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

28.01.2021

AS M. Borge

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 30 novembre 2020.

PL 12925**Projet de loi**

de bouclement de la loi 11519 ouvrant un crédit de renouvellement de 10 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du pouvoir judiciaire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 11519 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 10 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du pouvoir judiciaire se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	10 000 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	9 627 596 fr.
Non dépensé	372 404 fr.

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de boucllement en lien avec les crédits de renouvellement 2015-2019.

La loi 11519 a pour but le renouvellement d'immobilisations et peut contenir, une part limitée à un tiers du total des dépenses, pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2019 ont été comptabilisés jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant (2020).

La loi 11519 du 18 décembre 2014 ouvrait un crédit de renouvellement de 10 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du pouvoir judiciaire. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	10 000 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>9 627 596 fr.</u>
Non dépensé	372 404 fr.

2) Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Le crédit de renouvellement 2015-2019 devait permettre de poursuivre deux objectifs principaux.

Il devait, d'une part, financer le remplacement du mobilier usagé et de le compléter, l'aménagement des places de travail, l'amélioration du niveau de sécurité des audiences par l'acquisition d'outils modernes de contrôle et, enfin, l'équipement de locaux destinés aux archives intermédiaires.

D'autre part, il devait permettre au pouvoir judiciaire de procéder au renouvellement, à l'adaptation et à l'évolution des actifs de son patrimoine administratif dans le domaine des systèmes d'information, en finançant notamment la maintenance évolutive de son parc d'applications métiers, voire le développement de nouvelles applications dans les limites fixées par le règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI ; rs/GE D 1 05.06).

A noter que par « maintenance évolutive », on entend les mesures visant à faire évoluer ou à adapter une ou plusieurs applications informatiques afin d'intégrer de nouvelles fonctions, d'en améliorer l'utilisation ou de prendre en compte de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires.

2.2) Atteintes des objectifs

Le crédit voté a permis d'atteindre les objectifs fixés et a permis l'acquisition de mobilier, d'équipements audiovisuels et de sécurité dans une période ponctuée de nombreux déménagements en raison des prochains travaux de rénovation pilotés par l'office cantonal des bâtiments (OCBA) dans le Palais de justice Il a également permis de financer le renouvellement et l'évolution des systèmes d'informations.

2.3) Rappel du périmètre

Le périmètre de la loi est resté inchangé depuis son vote en date du 18 décembre 2014.

Pour mémoire, le crédit de renouvellement 2015-2019 du pouvoir judiciaire coïncidait avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015 du règlement sur l'organisation et la gouvernance des systèmes d'information et de communication, du 26 juin 2013 (ROGSIC ; rs/GE B 4 23.03). La mise en œuvre de ce règlement a notamment conduit à la reprise, par le pouvoir judiciaire, de la gouvernance, de la gestion et de la maintenance des systèmes d'information des autorités judiciaires. Elle a entraîné la valorisation et la reprise à l'actif du pouvoir judiciaire de l'outil de gestion électronique des procédures judiciaires (DM-Web), estimé alors à environ 30 millions de francs. Ainsi, contrairement à ce qui avait prévalu pour le crédit de programme 2011-2014, le crédit de renouvellement 2015-2019 incluait pour la première fois les dépenses d'investissement visant au renouvellement et à la maintenance évolutive des actifs immatériels composant le parc d'applications spécifique de la justice. Ces dépenses d'investissement émergeaient auparavant au crédit de renouvellement transversal de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN, ex-DGSI).

Les autres prestations, de nature transversale, que l'OCSIN continue de fournir au pouvoir judiciaire sont quant à elles régies par une convention ad hoc.

Malgré les transferts et les modifications de périmètre en cours d'exécution de la loi 11519, les dépenses relatives aux offices sortants et entrants ont continué à être comptabilisées dans leur loi respective.

3) Synthèse des investissements entre 2015 et 2019

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019 se présentent comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							10 000
Dépenses	1 285	1 481	1 638	2 166	3 053	5	9 628
Non dépensé							372

Au terme de la période, le non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement est de 372 404 francs, soit 3,7% du crédit voté.

Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							10 000
5060	183	205	209	143	1 149	5	1 895
5200	1 102	1 276	1 429	2 023	1 903	0	7 733
Non dépensé							372

- Nature : 5060 : Mobilier, équipement, machines, véhicules
- Nature : 5200 : Logiciels et applications

4) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne la politique publique J – Justice.

Politique publique J – Justice

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							10 000
Dépenses	1 285	1 481	1 638	2 166	3 053	5	9 628
Non dépensé							372

5) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements en matière, d'équipements et de systèmes d'information et de communication.

5.1) Equipements

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							3 100
Dépenses	183	205	209	143	1 149	5	1 895
Non dépensé							1 205

Le crédit de renouvellement a permis l'aménagement des places de travail, des salles d'audiences et d'attente pour les justiciables et les autres usagers de la justice (avocats, notaires, huissiers, témoins et traducteurs), l'acquisition du matériel audiovisuel nécessaire au fonctionnement des autorités judiciaires (mise en œuvre de la vidéoconférence) et l'équipement indispensable à la mise en œuvre du concept de sécurité appliqué aux autorités judiciaires.

Concrètement, le crédit de renouvellement a permis de financer :

- la mise en place d'un circuit de destruction des documents confidentiels ;
- les compléments de serrurerie à adapter pour garantir une mise en passe des accès des différentes juridictions, plus particulièrement dans le cadre de la livraison de locaux récemment occupés par le pouvoir judiciaire ;
- l'acquisition de mobilier et de matériel de bureau pour les salles d'audience, les cabinets d'audience des magistrat-e-s et les bureaux du personnel ;
- l'acquisition de matériel audiovisuel ;
- la création de surfaces de stockage (étagère, armoires, compactus) ;
- les équipements nécessaires en lien avec la sécurité des personnes et des bâtiments (portiques de sécurité et portes rapides) ;
- les consommables des équipements liés aux points de filtrage et autres contrôles d'accès physiques (badges, bac X-Ray, ticketing) ;
- le fonds d'ouvrages (y compris les abonnements électroniques) notamment dans le cadre de la création de la bibliothèque du Tribunal civil dans les nouveaux locaux de l'Athénée ;
- divers petits travaux annexes aux interventions de l'OCBA.

5.2) *Système d'information, de communication et du numérique*

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							6 900
Dépenses	1 102	1 276	1 429	2 023	1 903	0	7 732
Surplus de dépenses							832

Le crédit de renouvellement a permis de financer les maintenances adaptatives et évolutives dans les contextes suivants :

- **Système d'information de la filière pénale**
 - l'application de gestion des procédures judiciaires pénales (DM-Web Pénal) a été adaptée aux changements d'organisation ou de processus métier induits par la jurisprudence cantonale ou fédérale ;
 - les changements législatifs cantonaux touchant la libération conditionnelle et l'exécution des peines, ou des changements législatifs fédéraux touchant la partie générale du code pénal ou le code de procédure pénale ont été pris en compte ;
 - les outils et processus de gestion de l'exécution des décisions pénales ont été améliorés (programme de projets EDP) ;
 - une passerelle facilitant les transferts de données entre l'outil cantonal de gestion des procédures et l'outil fédéral de gestion du casier judiciaire a été créée ;
 - les outils et processus de gestion et de contrôle en matière d'assistance judiciaire pénale ont été améliorés ;
 - les outils de suivi des dépenses et d'évaluation du coût de l'indemnisation des avocats et de frais de traduction et d'interprètes ont été améliorés, moyennant des évolutions de DM-Web Pénal et des interfaces de cette application avec la comptabilité financière intégrée (CFI) ;
 - le transfert électronique de données avec le service des contraventions a été amélioré, pour augmenter l'efficacité et la

fiabilité des échanges, respectivement répondre aux recommandations de l'ancien organe de révision des comptes de l'Etat (ex-ICF) ;

- l'application de gestion des procédures pénales a été adaptée à la standardisation des codes-motifs caractérisant la procédure ;
 - les outils de suivi de l'exécution des peines et mesures des mineurs ont été améliorés ;
 - une interface a été réalisée permettant la transmission à l'Office fédéral de statistiques sur les procédures pénales impliquant un prévenu mineur ;
 - l'outil de suivi des échéances et de communication avec la Confédération pour la gestion des profils ADN et des empreintes digitales a été totalement revu et actualisé ;
 - la gestion des procédures de révision pénale a été intégrée dans DM-Web ;
 - les conversions d'amendes ont été intégrées dans DM-Web.
- **Système d'information de la filière civile**
 - les changements législatifs cantonaux ou fédéraux touchant le code civil et le code de procédure civile ont été pris en compte ;
 - l'application de gestion des procédures judiciaires civiles (DM-Web Civil) a été adaptée à des changements d'organisation ou de processus induits par la jurisprudence cantonale ou fédérale, notamment au Tribunal civil, au Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant et au greffe des taxations ;
 - les outils et processus de gestion financière des procédures civiles et d'évaluation des coûts ont été améliorés ;
 - une première prestation en ligne dans le domaine civil a été mise en œuvre, soit la délivrance du certificat de capacité en ligne.
- **Système d'information de la filière administrative**
 - les changements législatifs cantonaux touchant le droit public et la mise en œuvre de la constitution ont été pris en compte, notamment la création de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice et la réforme du conseil supérieur de la magistrature ;
 - l'application de gestion des procédures judiciaires administratives (DM-Web Administratif) a été adaptée à des changements d'organisation ou de processus induits par la jurisprudence cantonale

ou fédérale, notamment au Tribunal administratif de première instance.

- **Système d'information d'aide à la décision et à la gestion des connaissances**
 - le projet de refonte du site Internet du pouvoir judiciaire a été lancé, notamment la migration de son système de gestion des contenus DRUPAL vers la version 7 et l'adaptation à une nouvelle charte graphique ;
 - l'application « Minutes » de gestion de l'ensemble des décisions judiciaires produites par les juridictions genevoises, permettant également leur publication sur Internet, a été modernisée et améliorée. La technologie mise en œuvre en 2004 n'était plus adaptée à l'importante augmentation de la volumétrie des décisions archivées et indexées.
- **Système d'information de pilotage**
 - les outils statistiques existants ont été adaptés pour répondre aux besoins métier des juridictions, du secrétariat général et des directions de support ;
 - un système de gestion des réservations de salles d'audience a été créé afin de permettre une plus grande mutualisation des salles d'audience durant les travaux de préservation du palais de justice.
- **Système d'information de support (transversal)**
 - des composants logiciels techniques ont été modernisés (Noyau DM-Web, AppsPerl, interface CFI, Jetons, etc.) pour en améliorer la maintenabilité, notamment dans le domaine de la gestion des adresses et du référentiel des données communes (autorités, justiciables, mandataires, etc.) ;
 - les changements de taux de TVA ont été pris en compte dans les outils de gestion de l'indemnisation des avocats ; des évolutions de l'interface entre le SI du pouvoir judiciaire et l'application CFI ont été réalisées afin de répondre aux besoins de la direction des finances du pouvoir judiciaire et des juridictions ;
 - des améliorations de la sécurité du réseau du pouvoir judiciaire ont été déployées, notamment en permettant le filtrage de l'accès aux services et bases de données situés dans le réseau de l'Etat ;
 - les outils d'extraction de données du système de gestion des procédures judiciaires ont été modernisés ;

- les applications du SI du pouvoir judiciaire ont migré sur de nouveaux serveurs (Migration de Solaris à Linux) ;
- les procédures d'assistance judiciaire ont été enrichies d'un journal financier intégré à DM-Web ;
- le processus d'indemnisation des traducteurs et interprètes a été développé dans DM-Web ;
- un accompagnement au projet de l'OCSIN de refonte des serveurs de fichiers, y compris la réorganisation des structures de stockage et des contenus a été assuré, nécessitant un accompagnement au changement important ;
- un accompagnement au projet de l'OCSIN de migration des postes de travail (nouvelle plateforme « Poste de Travail Etat ») a été réalisé, impliquant l'adaptation de plusieurs applications majeures du SI du pouvoir judiciaire ;
- un système de gestion électronique des procédures de la commission du barreau, organe de surveillance des avocats, a été créé ;
- un système de publication automatique d'informations judiciaires dans la Feuille d'avis officielle numérique a été développé ;
- un outil de gestion des demandes d'assistance et de support, intégré à l'application métier, a été mis à disposition des utilisateurs ;
- plusieurs outils de contrôle financier ont été développés.

5.3) Recettes

Aucune recette n'était attendue dans le cadre de ce crédit de renouvellement.

6) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le Pouvoir judiciaire.
- ♦ Objet : Projet de loi de boucllement de la loi 11519 ouvrant un crédit de renouvellement de 10 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement du Pouvoir judiciaire.
- ♦ Financement :
Pour un montant total voté de 10 000 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 9 627 596 francs. Un non dépensé de 372 404 francs est à constater.

♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Ce projet de loi de boucllement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui non Le crédit initial voté a été dépassé.

oui non Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le :01.02.2021

Signature du responsable financier :

Thierry M. MAZAMAY, directeur



1/2

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque complémentaire du département des finances :
cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans
le cadre du projet de budget 2021 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

02.02.2021

MS MS

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 30 novembre 2020.

PL 12926**Projet de loi**

de bouclement de la loi 11520 ouvrant un crédit de renouvellement de 400 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 11520 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 400 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	400 000 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>399 326 712 fr.</u>
Non dépensé	673 288 fr.

Art. 2 Subventions reçues

Les subventions, estimées à 2 000 000 francs, s'établissent à 5 961 192 francs, soit supérieures de 3 961 192 francs au montant voté.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de boucllement en lien avec les crédits de renouvellement 2015-2019.

La loi 11520 a pour but le renouvellement d'immobilisations et peut contenir, une part limitée à un tiers du total des dépenses, pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2019 ont été comptabilisés jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant (2020).

La loi 11520 du 18 décembre 2014 ouvrait un crédit de renouvellement de 400 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	400 000 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>399 326 712 fr.</u>
Non dépensé	673 288 fr.

2) Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Le présent crédit de renouvellement traite des investissements destinés à la rénovation et à la transformation du parc immobilier de l'Etat en vue de préserver sa valeur.

Or, il faut constater que le parc immobilier de l'Etat n'a pas pu être maintenu à la hauteur des amortissements, entraînant une dépréciation de la valeur de ce dernier.

Ainsi, environ 1,8% de sa valeur lui a été consacré (par an) les 10 dernières années au lieu de 2,1% correspondant à son état de vétusté.

Il en résulte un retard d'investissement important dans la rénovation du parc immobilier de l'Etat, qui se répercute par des dysfonctionnements et des coûts d'entretien et en énergie très importants.

Toutefois, le rattrapage de ce retard de rénovation et le rétablissement de la valeur à long terme de l'ensemble de nos immeubles impliqueraient un montant d'investissement dépassant les capacités financières actuelles de l'Etat de Genève et les possibilités organisationnelles de ses services.

Afin de rester réaliste et de dimensionner l'enveloppe de ce crédit de renouvellement aux capacités de réalisation effective de travaux de rénovation et transformation, il fut prévu de consacrer annuellement un budget de 80 millions de francs à cette fin.

Ce budget fut concentré sur une portion du parc immobilier nécessitant des mises à niveau urgentes ou faisant l'objet de demandes de transformation.

Afin de pouvoir établir une stratégie de rénovation, l'office cantonal des bâtiments (OCBA) a mis en place un processus partagé entre tous ses services métier afin d'établir une base de données sur l'état de vétusté des bâtiments de l'Etat.

Une démarche transparente et reproductible a permis d'expertiser, entre décembre 2013 et mai 2014, 108 sites, soit 190 bâtiments. Les édifices analysés, d'une valeur au bilan de 3,8 milliards de francs, soit 57% du parc immobilier, sont représentatifs du parc immobilier global.

Un classement, basé sur 9 critères, a permis de trier les bâtiments entre eux. Des fiches par ouvrage permettent de visualiser leurs performances en termes notamment, de mise aux normes et conformité, d'état de vétusté, ou encore d'efficacité énergétique et environnementale.

L'emploi de la méthode « stratus », d'évaluation rapide des coûts de travaux de réfection, a permis de construire un premier budget théorique. Il s'agit d'une méthodologie qui est communément utilisée par d'autres administrations, comme les villes de Genève et Zurich, ainsi que l'Etat de Vaud.

Par la suite, des scénarios de rénovations ont été élaborés de manière concertée au sein de l'OCBA pour aboutir à des décisions par bâtiment, permettant de planifier précisément les études et les travaux pour les réalisations globales, ainsi que les interventions sur les parties d'ouvrages.

Cette méthodologie a permis de constituer une première base de données patrimoniale et a constitué un outil précieux d'aide à la décision.

Les investissements furent répartis sur la durée des 5 ans, d'abord par l'achèvement des objets initiés lors du crédit de renouvellement 2011-2014, puis par la reprise des programmes interrompus lors du crédit de renouvellement 2011-2014 pour cause de réduction des investissements.

Ces investissements furent réalisés sur un parc immobilier de bâtiments d'âges et d'époques différents, dont certains ont une grande valeur patrimoniale, répartis sur 800 sites.

L'enveloppe globale du crédit de renouvellement était fixée à 80 millions de francs par an, répartis à raison de :

- 60% pour l'enveloppe budgétaire allouée à la rénovation des bâtiments (travaux nécessaires pour maintenir et rétablir la valeur du parc immobilier en l'état et de l'adapter aux nouvelles normes environnementales et techniques, dont les normes de sécurité, notamment) (enveloppe A) ;
- 33% pour les demandes de travaux destinées à répondre aux besoins spécifiques des départements (transformations des locaux) (enveloppe B) ; les budgets non consommés pouvaient être réalloués sur décision du Conseil d'Etat ;
- 5% à titre de réserve destinée à couvrir le coût des divers projets qui n'ont pas pu être planifiés (enveloppe C) et à faire face à diverses exigences relevant d'instances de droit supérieur (exemple : ordonnances fédérales) ;
- 2% pour les subventions d'investissement à des tiers, principalement pour la construction ou la rénovation de bâtiments scolaires, la participation à l'écoquartier Jonction, ainsi qu'une participation cantonale accordée à la FIPOI pour la sécurisation de divers sites des organisations internationales (enveloppe D).

Pour rappel, les travaux supérieurs à 10 millions de francs par objet étaient exclus du crédit de renouvellement et devaient faire l'objet d'un crédit d'ouvrage spécifique. Ce montant pouvait être dépassé de 20% pour tenir compte de l'accumulation de contraintes techniques et légales pour les grands équipements scolaires et assimilés.

Les travaux entamés dans le cadre du crédit de renouvellement 2011-2014, et qui n'étaient pas entièrement achevés à l'échéance dudit crédit, ont été prévus dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019, afin d'en permettre l'achèvement.

La méthodologie de priorisation et les compétences de décision furent définies de la manière suivante :

Enveloppe A : les travaux faisant partie de l'enveloppe pour le socle rénovation des bâtiments sont priorisés et gérés par l'OCBA, en tenant compte des axes suivants :

- sécurité des personnes (par ordre de gravité des risques encourus) ;
- sécurité des biens externes et de l'environnement ;
- risques de pannes des installations ;
- état de vétusté des bâtiments concernés ;
- potentiel d'économies d'énergie.

Enveloppe B : l'enveloppe destinée à répondre aux besoins spécifiques des départements était répartie proportionnellement à la taille et/ou la valeur financière du parc immobilier de chaque politique publique (PP). Cette répartition fait l'objet d'un tableau réactualisé chaque année par l'OCBA après consultation du collège spécialisé logistique.

Les demandes sont priorisées et les moyens alloués par le département responsable de la politique publique concernée. Les études et les travaux y relatifs furent gérés par l'OCBA. Lorsqu'une politique publique était partagée entre plusieurs départements, l'OCBA a arrêté la clé de répartition entre eux selon la même méthodologie que celle retenue pour la répartition entre politiques publiques.

Les demandes de travaux faisant partie de l'enveloppe destinée à répondre aux besoins spécifiques de la politique publique « B » furent priorisées et gérées par l'OCBA, si le montant estimé ne dépassait pas 500 000 francs. Au-dessus de ce seuil, une validation était demandée au collège des secrétaires généraux, sur proposition de l'OCBA.

Enveloppe C : les demandes de travaux faisant partie de l'enveloppe de réserve, destinée à couvrir le coût des divers projets qui n'ont pas pu être planifiés, étaient priorisées et gérées par l'OCBA, si le montant estimé ne dépasse pas 500 000 francs. Au-dessus de ce seuil, une validation est demandée au Conseil d'Etat sur proposition de l'OCBA.

Enveloppe D : l'enveloppe D était affectée conformément aux décisions prises en la matière par le Conseil d'Etat pour les subventions d'investissement à des tiers, principalement pour la construction ou la rénovation de bâtiments scolaires, et à une participation cantonale accordée à la FIPOI pour la sécurisation de divers sites des organisations internationales.

2.2) Atteintes des objectifs

Les dépenses réelles brutes du crédit de programme 2015 – 2019 sont restées dans le cadre budgétaire prévu au sein du crédit initialement voté. Le taux de réalisation de 99,83% peut être considéré comme très bon, compte tenu des contraintes de planification qu'il a fallu intégrer.

Voici une répartition des dépenses par enveloppe :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)					
	A Socle	B Transfo.	C Div. et impr.	D Subv.	Cumul
Crédit voté	240 000	132 000	20 000	8 000	400 000
Dépenses	252 450	117 669	17 882	11 326	399 327
Non dépensé	+12 450	-14 331	-2 118	+3 326	673

Pour rappel, la réallocation entre enveloppes était admise par la loi, illustrée par la répartition des dépenses ci-dessus. On relève à ce titre que les demandes de transformation ont été en deçà des montants prévus alors que les dépenses pour les travaux de rénovation sur le socle s'établissent au-dessus de l'enveloppe initiale.

Par rapport aux intentions figurant dans le crédit de renouvellement 2015-2019, certains travaux ont été réalisés dans leur entièreté, d'autres partiellement et, enfin, certains pas du tout. De manière non exhaustive :

- Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) – Centre de formation professionnelle pour la nature et l'environnement (CFPne) à Lullier, réfection de toitures (réalisée) et mise en conformité d'installations techniques (partiellement réalisée) ;
- centre de formation professionnelle construction (CFPC), site de Ternier à Lancy, réfection de toitures (non réalisée) et mise en conformité d'installations techniques (audit effectué pour programmation des travaux ultérieure) ;
- centre de formation professionnelle technique (CFPT), avenue Louis-Bertrand 38 à Lancy, réfection de toitures (réalisées) et mise en conformité d'installations techniques (audit effectué pour programmation des travaux ultérieure) ;
- observatoire de Genève à Sauverny, rénovation de la toiture (réalisée), mises en conformité d'installations techniques (audit effectué pour programmation des travaux ultérieure), rénovation enveloppe (non réalisée) ;

- collège Voltaire, rénovation des fenêtres (non réalisée) et mise en conformité des installations techniques (réalisée) ;
- centre médical universitaire (CMU), bâtiments A, B, C et D, mise en conformité et rénovation des installations techniques et des aménagements intérieurs liés (partiellement réalisés et au vu de l'ampleur des travaux cela se poursuivi sur le nouveau CR) ;
- collège Claparède, mise en conformité et rénovations des installations techniques et des aménagements intérieurs liés (réalisées) ;
- collège M^{me} de Staël, rénovation des toitures (réalisée) et mise en conformité et rénovation des installations (audit effectué pour programmation des travaux ultérieure) ;
- CO de la Golette, rénovation des toitures (réalisée) et mise en conformité et rénovation des installations techniques (audit effectué pour programmation des travaux ultérieure) ;
- Haute école de gestion (HEG) Battelle, bâtiment F, rénovation de la toiture plate (réalisée) ;
- CO de Bois-Caran, rénovation des toitures (non réalisée) et des aménagements intérieurs (réalisée) ;
- collège et école de commerce (CEC) Emilie-Gourd, rénovation des installations sanitaires (non réalisée) ;
- HEPIA, site de la Prairie, rénovation des toitures et fenêtres du bâtiment B non réalisée et installations techniques (chaudière, courant fort et faible) pour l'entier du site (réalisées) ;
- UNI Mail III, rénovation des façades (non réalisée, cependant la rénovation des corniches fut mise en œuvre pour des raisons de sécurité) et divers travaux de mise en conformité des installations techniques (réalisés) ;
- CO de Sécheron, rénovation des toitures (réalisée) et mise en conformité des installations techniques audit effectué, travaux (non réalisés) ;
- CO des Voirets, rénovation de la toiture (réalisée), des façades (non réalisée) et mise en conformité des installations techniques (partiellement réalisée) ;
- CO des Coudriers, rénovation de la toiture (non réalisée) et réaménagements intérieurs (réalisés) ;
- collège de Saussure, rénovation des toitures (réalisée) et mise en conformité des installations techniques (partiellement réalisée) ;

- site des Tattes à Vernier, rénovation des réseaux de ventilation et des installations sanitaires (réalisée) ;
- station d'épuration (STEP) d'Aïre, remplacement des vitrages (non réalisé) ;
- installations de courant fort à l'espace de récupération cantonal (ESREC) de Châtillon, à Bernex (non réalisées) ;
- nouvel hôtel de police (NHP), mise en conformité et rénovation des installations techniques (réalisées) ;
- prison de Champ-Dollon, travaux de réhabilitation dans le bâtiment cellulaire : rénovation des toitures du bâtiment (partiellement réalisée), assainissement des installations techniques CVSE et réhabilitation de divers locaux intérieurs (désenfumage, création de douches, installations de sécurité, etc.) (partiellement réalisée), transformations diverses dans le bâtiment cellulaire (réalisées) ;
- la Clairière, route de Satigny 27, rénovations diverses (réalisées) ;
- Brenaz I, adaptations intérieures (réalisées) ;
- service de probation et d'insertion, travaux d'aménagement (réalisés) ;
- postes de police, travaux de sûreté (blindage, surveillance, contrôle d'accès) (réalisés partiellement) ;
- Palais de justice, interventions sur les enveloppes de plusieurs bâtiments (fenêtres et toitures) et mise en conformité des installations techniques (non réalisées, mais projet de vidéosurveillance en cours) ;
- Ministère public, remplacement des installations de chauffage (production) et courant faible (réalisé) ;
- Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE), rénovation des fenêtres et de la toiture (non réalisée) ;
- local de signaux lumineux au boulevard Carl-Vogt 92, rénovation et mise en conformité (réalisées) ;
- Hôtel des finances, rénovation complète des installations sanitaires ; remplacement de la production de chaleur ; rénovation du réseau de ventilation ; mise aux normes des installations de courants fort et faible ; diverses rénovations des aménagements intérieurs (réalisés) ;
- rénovation des façades de la Fondation Zoubov, rue des Granges 2 (non réalisée) ;
- fin des rénovations sur le site de la Pastorale (réalisés) ;
- remplacement de la production de chaleur au Nant d'Avril 11 (réalisé) ;

- rénovation et mise en conformité technique et de sécurité de divers parkings de l'Etat ; (réalisées) ;
- rénovations de l'enveloppe et intérieur, mise en conformité des installations techniques de la Maison de l'Ancre, rue de Lausanne 34 ; (non réalisées) ;
- rénovation des installations de ventilation et courant faible, place de la Taconnerie 7 (non réalisée) ;
- rénovation des fenêtres et installations de chauffage au quai du Rhône 12 (non réalisée) ;
- rénovation des installations techniques des Archives d'Etat (non réalisée).

Par ailleurs, la campagne de rénovation des ascenseurs, mise en œuvre lors du précédent crédit de renouvellement, s'est poursuivie et se poursuivra encore sur le prochain.

De plus, des campagnes de rénovations sur plusieurs sites furent menées, à savoir et de manière non exhaustive :

- plan lumière (rénovation des éclairages intérieurs aux bâtiments) : Collège de Saussure, CEC Emilie Gourd, ECG Henri Dunant, CO Bois Caran, EC Nicolas Bouvier, CO Golette, CO Grandes Communes, etc. ;
- assainissement des citernes à mazout (mise en conformité aux nouvelles normes) sur 27 sites différents, dont CO de Pinchat, fourrière cantonale canine, etc. ;
- dépollution et rénovations ponctuelles selon diagnostic : CO Sécheron, CO Voirets, CO Marais, CO Bois Caran, etc. ;
- transformations des laboratoires de chimie au sein de différents établissements scolaires : Collège Claparède, Collège Voltaire, Collège de Staël, Collège Calvin ;
- rénovation et transformation des salles de cours d'alimentation : CO Golette, CO Marais, CO Pinchat, CO Bois Caran, etc. ;
- installations de vidéoprojecteurs dans 40 établissements scolaires (CO, CEC, CFPT) ;
- rénovation des chaufferies pour alimentation par chauffage à distance SIG : bâtiment des gazomètres, quai du Rhône 12, Hôtel des finances, etc.

Parallèlement, des études et réalisations qui ne faisaient pas partie de la liste de projets du crédit de renouvellement 2015-2019 ont été menées. Elles correspondaient aux natures de travaux suivantes :

- travaux de rénovation indispensables au fonctionnement des utilisateurs qui n'étaient pas identifiés, tels que : le remplacement d'installations techniques en fin de vie ou défectueuses (électricité, chauffage, sanitaire, ventilation, sûreté, etc.) ;
- travaux de mises aux normes diverses dans les domaines où le cadre légal a évolué ;
- travaux de dépollution dans certains bâtiments dont le délai réglementaire d'assainissement était atteint ou dépassé ;
- travaux de transformations de locaux faisant suite à des résiliations de baux (Etat locataire) au profit d'occupations dans les bâtiments propriété de l'Etat ;
- adaptations de locaux demandées par les départements utilisateurs, dont ils n'avaient pas anticipé le besoin.

Les très nombreux projets menés ces dernières années ne sont pas suffisants pour revaloriser entièrement le parc immobilier de l'Etat. En effet, la capacité de réalisation actuelle de l'OCBA en termes de ressources humaines ne permet pas d'atteindre cet ambitieux objectif.

2.3) Rappel du périmètre

Le périmètre de couverture de ce crédit de renouvellement s'est adapté en fonction de l'augmentation du parc immobilier, suite aux nouvelles constructions et acquisitions ou d'éventuelles cessions de bâtiments.

Par ailleurs, le pilotage de ce crédit de renouvellement tient compte du remaniement des départements, suite aux élections du Conseil d'Etat de juin 2018 et de la nouvelle arborescence des politiques publiques mise en place avec la nouvelle législature.

- 5040 : bâtiments ;
- 5060 : biens meubles ;
- 5620 : subventions d’investissement aux communes et associations intercommunales ;
- 5640 : subventions d’investissement aux entreprises publiques ;
- 5660 : subventions d’investissement aux organisations sans but lucratif (OSBL).

3.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Comptes						Cumul
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Recettes attendues							2 000
6300	0	0	823	630	113	0	1 566
6310	0	514	2 901	0	0	0	3 415
6350	0	100	0	119	11	0	230
6360	0	0	750	0	0	0	750
Surplus de recettes							3 961

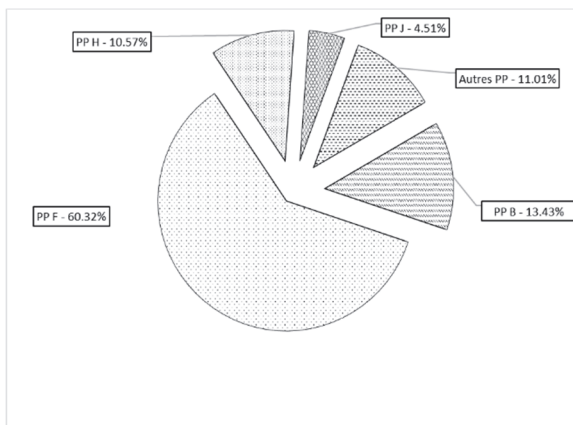
- 6300 : subventions d’investissement de la Confédération ;
- 6310 : subventions d’investissement des cantons et concordats ;
- 6350 : subventions d’investissement des entreprises privées ;
- 6360 : subventions d’investissement des organisations sans but lucratif (OSBL).

4) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- A – Autorités et gouvernance ;
- B – Etats-majors et prestations transversales ;
- C – Cohésion sociale ;
- D – Culture, sport et loisirs ;

- E – Environnement et énergie ;
- F – Formation ;
- G – Aménagement et logement ;
- H – Sécurité et population ;
- I – Impôts et finances ;
- J – Justice ;
- K – Santé ;
- L – Marché du travail et commerce ;
- M – Mobilité.



4.1) Politique publique A – Autorités et gouvernance

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)

	Comptes						Cumul
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Crédit voté							8 583
Dépenses	162	301	824	1 421	1 463	77	4 248
Non dépensé							4 335

Recettes attendues							0
Recettes	0	0	750	0	0	0	750
Surplus de recettes							750

Le non dépensé par rapport au budget initial provient du fait que 5 500 000 francs étaient attribués à la FIPOI. En réalité, 1 000 000 francs seulement furent versés.

Concernant les projets prévus de cette politique publique, les principaux bâtiments sur lesquels des interventions furent réalisées sont :

- Fondation Zoubov, rue des Granges 2 (transformation des salons et mise en conformité des ascenseurs) ;
- Quai du Sujet 10 (aménagement des locaux pour accueillir le service des affaires européennes, régionales et fédérales – SAEF) ;
- Hôtel-de-Ville 2 (rénovation des salles Mozart et de la Treille) ;
- Ambassade de France, Route de Pregny 36 (dépollution et réfection des locaux).

Enfin, une subvention d'un montant de 750 000 francs fut versée par la Fondation Zoubov au titre de participation aux travaux réalisés dans les locaux qu'elle occupe.

4.2) Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales

	Comptes						Cumul
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Crédit voté							64 417
Dépenses	4 972	9 668	12 923	11 076	14 282	788	53 709
Non dépensé							10 708

Recettes attendues							0
Recettes	0	100	0	119	0	0	219
Surplus de recettes							219

Le non dépensé par rapport au budget initial provient du fait que le nombre de demandes de transformations dans les bâtiments de cette politique publique a été inférieur à la ventilation par mètre carré initialement octroyée.

Concernant les projets prévus de cette politique publique, les principaux bâtiments sur lesquels des interventions furent réalisées sont :

- travaux Hôtel des finances 1 (aménagement total du rez-de-chaussée (RDC)), rénovation complète des stores en façade et diverses transformations dans les étages) ;

Le dépassement par rapport au budget initial, provient du fait que le projet de réhabilitation des locaux du foyer Le Lagnon sur le site de l'hôpital de Loëx n'était pas prévu au PL 11520.

Concernant les projets prévus de cette politique publique, les principaux bâtiments sur lesquels des interventions furent réalisées sont :

- chemin des Blanchard 30, Foyer Le Lagnon (rénovation des cuisines et des espaces sanitaires, mise en conformité de protection incendie AE/AI complète du site) ;
- rue de l'Aubépine 17 (transformation d'une habitation en foyer thérapeutique) ;
- route de Ferney 143, La Petite Maisonnée (mise en conformité de l'installation de détection incendie).

4.4) Politique publique D – Culture, sport et loisirs

	Comptes						Cumul
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Crédit voté							5 427
Dépenses	419	3 578	3 087	3 542	3 126	239	13 991
Surplus de dépenses							8 564

Le dépassement par rapport au budget initial, provient du fait que la participation auprès de la Fondation du Stade de Genève n'était pas prévue au PL 11520 (voir chapitre 6).

Concernant les projets prévus de cette politique publique, les principaux bâtiments sur lesquels des interventions furent réalisées sont :

- chemin de Conche 4 (mise en conformité AE/AI du bâtiment principal et annexes) ;
- avenue du Mail 1, Salle Ardit (réfection de la marquise d'entrée) ;
- Acacias 45 Bâtiment Sicli (mise en conformité AE/AI du bâtiment pour l'accueil du public) ;
- avenue du Pailly 11, centre sportif de Balexert (rénovation des terrains).

4.5) Politique publique E – Environnement et énergie

	Comptes						Cumul
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Crédit voté							2 633
Dépenses	29	30	12	44	460	14	589
Non dépensé							2 044

Le non dépensé par rapport au budget initial provient du fait que le nombre de demandes de transformations dans les bâtiments de cette politique publique a été inférieur à la ventilation par mètre carré initialement octroyée.

Concernant les projets prévus de cette politique publique, les interventions majeures furent réalisées principalement au sein des locaux situés Rue Puits-Saint-Pierre 4 – OCEN avec des modifications du système de ventilation et de rafraîchissement de l'air.

4.6) Politique publique F – Formation

	Comptes						Cumul
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Crédit voté							235 772
Dépenses	28 663	51 001	57 543	53 585	43 115	7 371	241 278
Surplus de dépenses							5 506

Recettes attendues							2 000
Recettes	0	515	824	630	124	0	2 093
Surplus de recettes							93

Le dépassement par rapport au budget initial est minime (2,3%) aux vues du nombre de projets pouvant générer des aléas cumulés.

Concernant les projets prévus de cette politique publique, les principaux bâtiments sur lesquels des interventions furent réalisées sont :

- centre de formation professionnelle santé et social (CFPS) (mise en conformité des ascenseurs et assainissement des citernes à mazout) ;
- maison Vallade (diverses transformations intérieures) ;
- économat du DIP (transformation et agrandissement du magasin) ;
- Onex Jardins II (travaux de rénovation des installations techniques) ;

- CO Pinchat (divers travaux de rénovation des installations techniques, rénovation du logement du concierge, rénovation des salles de cours d'alimentation, rénovation des éclairages, transformation d'une classe intégrée pour l'office médico-pédagogique – OMP) ;
- CO de la Gradelle (travaux de transformation des salles de dessins en salle sèche) ;
- collège Voltaire (mise en conformité de la production et distribution de chaleur, transformation des laboratoires multimédia, rénovation des installations d'éclairage, rénovation des salles de cours du deuxième étage section chimie) ;
- Haute école d'art et de design (HEAD) site de Fazy (rénovation des installations techniques nœuds télécom, rénovation de la production de chaleur) ;
- centre de formation professionnel arts (CFPA) (rénovation de la production de chaleur, transformation des locaux sous-sol, RDC et deuxième étage et divers travaux d'aménagements intérieurs) ;
- collège de Candolle (mise en conformité système de ventilation pour salles au sous-sol, sécurisation des fenêtres du bâtiment, assainissement des faux plafonds, transformations diverses au RDC, à la cafétéria et au deuxième étage) ;
- HEAD Helvétique (rénovation et dépollution des groupes sanitaires) ;
- HEPIA Prairie (mise en conformité du parking, rénovation de la production de froid, séparation et modernisation des installations informatiques entre l'OCSIN et l'HEPIA, mise aux normes sécurité incendie de la ligne acétylène) ;
- CO Aubépine (rénovation du MCR – mesures commandes et régulations, transformation de salles sèches) ;
- salle Franck Martin (rénovation des installations de ventilation du groupe froid et du tableau de régulation des installations, travaux d'aménagements intérieurs) ;
- école de commerce (EC) Nicolas Bouvier (rénovation des installations d'éclairage, assainissement des citernes à mazout enterrées) ;
- colonie les Derrys, Longirod (rénovation globale du bâtiment) ;
- centre Geisendorf (rénovation de la production de chaleur) ;
- CO Renard (rénovation de la salle de cours d'alimentation, dépollutions et transformations de salles) ;
- CMP Montbrillant (transformations du deuxième étage) ;

- CO Marais (rénovation de la toiture, assainissement de la chaufferie, travaux de dépollution et rénovation de divers locaux, traitement de la carbonatation des façades, rénovation des salles de cours d'alimentation, transformation de locaux pour une classe intégrée de l'OMP, rénovation des installations d'éclairage) ;
- CO Golette (rénovation de la toiture, rénovation et dépollution des douches, diverses transformations intérieures, rénovation des salles de cours d'alimentation, transformation pour une classe intégrée, rénovation des installations d'éclairage) ;
- collège Claparède (travaux d'assainissement et transformations liées à ces travaux, transformation des laboratoires de chimie) ;
- Centre horticole de Lullier (rénovation de la cabine BT, rénovations des serres de S1 à S9 et des toitures des bâtiments L1, L3, M et N, mise en conformité du laboratoire de sols et substrats, dépollution des calorifugeages et joints de vitrages) ;
- collège Rousseau (rénovation de la toiture, transformation des laboratoires multimédia, agrandissement de la bibliothèque) ;
- CO Grandes Communes (dépollution et transformation de salles, rénovation des installations d'éclairage) ;
- CO Sécheron (rénovation de la toiture, assainissement et rénovation des blocs sanitaires, rénovation des salles de cours d'alimentation) ;
- CO Voirets (rénovation de la toiture, dépollution et transformation de salles, rénovation des salles de cours d'alimentation, rénovation de l'installation de chauffage) ;
- CFP Ternier (assainissement des sous-stations de chauffage, dépollution des calorifugeages, transformation des ateliers électromécanicien, mise en conformité des ascenseurs, transformation de salles de cours d'informatique en espaces polyvalents, transformation du cabinet dentaire bâtiment D) ;
- CO du Foron (transformation de douze salles d'enseignements) ;
- Chemin de Thury 4 (sécurisation des portes extérieures et nouvelle mise en passe du bâtiment) ;
- CO Coudriers (transformation complète du quatrième étage, rénovation de la lustrerie) ;
- CO Bois Caran (rénovation de la toiture, rénovation des salles de cours d'alimentation, transformation de l'atelier menuiserie en salle de travaux manuels, rénovation des installations d'éclairage) ;

- CO Vuillonnex (rénovation de la toiture, renforcement des dalles préfabriquées, transformation de l'accueil continu, rénovation des salles de cours d'alimentation) ;
- CO des Colombières (rénovation de la toiture de la salle de gym) ;
- collège Calvin (transformation des laboratoires de chimie) ;
- avenue de la Jonction 10 (mise en conformité des installations techniques) ;
- ancienne école de médecine (AEM), (rénovation de l'aile Nord) ;
- UNI Sciences (création de nouveaux bureaux et laboratoires, travaux de rénovation et dépollution du laboratoire de cristallographie) ;
- UNI Bastions-Philosophes (finalisations des travaux de rénovations et transformations) ;
- UNI Sciences III (transformation de la salle microscope, agrandissement de laboratoires au deuxième étage) ;
- UNI Mail (rénovation des armoires d'énergies pour l'éclairage de secours, mise en conformité des ascenseurs, réfection des corniches, divers travaux sanitaires, rénovation de l'éclairage de la bibliothèque) ;
- UNI Dufour (rénovation des installations d'éclairage, études pour la rénovation des auditorios, remplacement des installations techniques pour production et distribution de chaleur, rénovation de l'étanchéité de l'esplanade, mise en conformité du parking) ;
- UNI Sciences II (rénovation de la chaufferie CADéco Jonction, sécurisation du site des pavillons des inflammables, rénovation de la toiture sur laboratoires TP, modification de production de chaleur, création déchèterie des sciences, création de 4 scopes) ;
- CMU 1-4 (fin de la rénovation des plateaux IUML, rénovation des cabines MT/BT, réalisation du concept de sureté du bâtiment, mise en conformité AE/AI du biostock, rénovation des tableaux de régulation, remise aux normes des chambres froides, rénovation de la production d'eau déminéralisée, rénovation de la production frigorifique, rénovation des installations techniques, rénovation du rail énergie groupe froid, transformation biostock et aménagement loge extérieure) ;
- UNI Seujet (rénovation d'éclairage) ;
- UNI Battelle (rénovation de la toiture, transformation des locaux de la bibliothèque).

La majorité des recettes provient de la subvention fédérale du programme « bâtiments rénovation toitures » et de la subvention de la Confédération pour la fin de la rénovation du bâtiment UNI Philosophes.

4.7) Politique publique G – Aménagement et logement

	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							782
Dépenses	105	15	706	1 145	176	1	2 148
Surplus de dépenses							1 366

Le dépassement par rapport au budget initial, provient du fait que des travaux, lors de l'élaboration du PL 11520, n'étaient pas prévus (urgences et sécurité).

Concernant les projets prévus de cette politique publique, les principaux bâtiments sur lesquels des interventions furent réalisées sont :

- site Forel (rénovation et dépollution du site) ;
- animalerie d'Arare (rénovation et dépollution du site) ;
- participation de l'Etat de Genève à la réalisation de l'écoquartier Jonction ;
- Blavignac 16 (rénovation du bâtiment).

4.8) Politique publique H – Sécurité et population

	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							35 707
Dépenses	2 660	11 650	6 757	6 622	13 806	766	42 261
Surplus de dépenses							6 554

Le dépassement par rapport au budget initial est issu particulièrement de travaux urgents sur les établissements pénitentiaires vieillissants et surpeuplés ainsi que des interventions de modernisation et de protection des postes de police non prévus initialement ou encore, par exemple, les travaux de rénovation de la Brenaz 1.

Concernant les projets prévus de cette politique publique, les principaux bâtiments sur lesquels des interventions furent réalisées sont :

- police routière CASTOR (création d'une salle de conférence, surélévation d'un bâtiment, modification de la production de froid, extension des locaux de la brigade d'éducation routière) ;
- bureau d'observation de la police (extension des locaux et diverses transformations) ;
- poste de police des Pâquis (blindage de l'avant-poste et des vitrages en façade) ;
- poste de police de Plainpalais (blindage du poste) ;
- Curabilis (transformations et adaptations dans diverses zones) ;
- Champ-Dollon (rénovation de la cuisine, remplacement et amélioration de la vidéo surveillance, réhabilitation des étages 1, 2 et 3 du secteur de la Pâquerette, transformation des ateliers de reliure, rénovation de la supervision, rénovation du secteur médical, rénovation partielle des toitures et assainissement des installations techniques) ;
- poste de contrôle avancé (PCA), (modernisation de la détection incendie) ;
- office cantonal de la population et des migrations (OCPM) (modification production de froid, diverses transformations) ;
- Epeisses (rénovation de la place d'exercices containers feu) ;
- stand de tir du Mail (rénovation et mise en conformité) ;
- Brenaz 1 (rénovations pour mise aux normes par rapport à l'extension de 100 places) ;
- centre de formation de la police Fontenette (mise en conformité du stand de tir, blindage du poste de police, mise aux normes de la vidéosurveillance, mise en conformité des installations techniques, dépollution des sols) ;
- maison Villars (mise aux normes de la vidéosurveillance, transformation de l'atelier) ;
- poste de police de Chêne (blindage de l'avant-poste et des vitrages, adaptation des installations techniques CVSE) ;
- NHP (rénovation des infrastructures techniques, mise en conformité des ascenseurs, transformation des bureaux de la brigade des chiens, sécurisation de la loge) ;
- poste de police de la Servette (travaux d'amélioration acoustique) ;
- dépôt Baud Bovy (aménagement pour la Compagnie 1602) ;

- la Clairière (rénovation de la production de chaleur, mise en conformité des installations AE/AI) ;
- protection civile (PC) Bernex (assainissement et réfection des locaux, diverses transformations) ;
- vieil hôtel de police (VHP) (rénovation des locaux de la brigade de police technique et scientifique – BPTS).

4.9) Politique publique I – Impôts et finances

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							11 240
Dépenses	0	0	0	0	0	0	0
Non dépensé							11 240

Les travaux de l’Hôtel des finances étaient initialement prévus au sein de cette politique publique, mais finalement imputés dans la politique publique B – Etats-majors et prestations transversales.

4.10) Politique publique J – Justice

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							23 834
Dépenses	401	870	3 239	2 572	10 333	624	18 039
Non dépensé							5 795

Le non dépensé par rapport au budget initial, provient du fait que les travaux de rénovation de l’enveloppe et des façades du Palais de justice ont été décalés dans le temps compte tenu de la complexité de mise en œuvre au sein d’un site occupé. Par contre des travaux d’adaptation aux activités judiciaires ont dû être réalisés afin d’anticiper le relogement de certaines juridictions en prévision des travaux précités. Il s’agit notamment de travaux sur le site de la rue de l’Athénée.

4.11) Politique publique K – Santé

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							1 176
Dépenses	70	104	1 924	1 598	1 916	65	5 677
Surplus de dépenses							4 501

Recettes attendues							0
Recettes	0	0	2 900	0	0	0	2 900
Surplus de recettes							2 900

Le dépassement budgétaire de cette politique publique est principalement dû aux travaux urgents et non prévus initialement comme la rénovation de l'EMS Nant d'Avril ainsi que des travaux de transformations et adaptations de locaux destinés au service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV).

Une subvention de 2 900 000 francs en provenance du fonds EMS (DSES) a contribué au financement des travaux de rénovation de l'EMS Nant d'Avril.

4.12) Politique publique L – Marché du travail et commerce

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							3 457
Dépenses	192	175	161	745	270	35	1 577
Non dépensé							1 880

Le non dépensé par rapport au budget initial provient du fait que moins de demandes de transformations furent générées.

Recettes attendues							2 000
Recettes	0	614	4 474	749	124	0	5 961
Surplus de dépenses							3 961

La complexité de la gestion de ce type de crédit de renouvellement peut amener à considérer que le montant non dépensé est quasi proche de 0, ce qui est remarquable pour un budget aussi conséquent sur 5 années consécutives.

6) Subventions d'investissement accordées à des tiers

Le présent crédit de renouvellement comprend des subventions d'investissement accordées à des tiers.

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							8 000
Communes	0	0	4 335	3 332	0	0	7 667
Fondations	0	956	622	1 991	1 946	82	5 597
Entreprises publiques	0	0	0	300	0	0	300
OSBL	58	91	310	201	294	5 951	6 905
Surplus de dépenses							12 46

Pour un montant prévu de 8 millions de francs, les subventions accordées se sont finalement établies à 20,5 millions de francs. Cet écart de 12,5 millions de francs s'explique essentiellement par des demandes de participation pour des travaux sur des établissements du primaire plus importants que prévu et par des demandes de subventionnement non planifiées qui ont été financées par l'enveloppe « divers et imprévus » pilotée par le Conseil d'Etat.

6.1) Subventions aux communes

Conformément à l'accord de 1999 signé entre l'Etat de Genève et l'Association des communes genevoises, les communes ayant un centime additionnel supérieur ou égal à 48 cts, et une capacité financière inférieure ou égale à 80,00, peuvent demander une subvention pour la construction ou la rénovation de leurs bâtiments scolaires du degré primaire. Le nombre de

communes qui sollicitent un cofinancement du canton varie chaque année, en fonction des indices et des projets qu'elles mettent en œuvre.

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							1 957
Dépenses	0	0	4 335	3 332	0	0	7 667
Surplus de dépenses							5 710

Lors du dépôt du PL 11520, une seule demande pour la commune de Vernier était connue sans être en possession du programme des travaux. Cette demande était destinée à la participation à la construction de l'école Emilie de Morsier. Finalement cette réserve budgétaire du PL 11520 s'est avérée sous-estimée par rapport au droit et obligation calculés ultérieurement à la rédaction du PL, sur la base du programme élaboré par cette commune.

6.2) Subventions aux entreprises publiques

Il s'agit de subventions accordées à la Fondation du Stade de Genève et à l'Eco quartier Jonction selon des accords ou contrats de prestations respectifs, ainsi que de l'EMS – Maison de Vessy.

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							530
Dépenses	0	956	622	2 291	1 946	82	5 897
Surplus de dépenses							5 367

Au moment de l'élaboration du PL 11520, seule la subvention « écoquartier Jonction » était identifiée dans cette catégorie. Ce n'est qu'en cours de réalisation que le Conseil d'Etat a validé un subventionnement destiné à l'optimisation de l'exploitation du Stade de Genève. Ainsi un contrat de prestation fut signé en 2017 par les deux parties. Ce sont donc 2,8 millions de francs qui ont été attribués ponctuellement pour finaliser la rénovation du stade ainsi qu'une enveloppe de 2,25 millions de francs

(750 000 francs par an depuis 2017) pour en permettre l'entretien et les évolutions.

L'Etat de Genève a participé à hauteur de 300 000 francs au financement de la passerelle de la Maison de Vessy. Ce projet n'était pas prévu lors de l'élaboration du PL 11520. Il a été financé par l'enveloppe « divers et imprévus ».

6.3) Subventions aux organisations sans but lucratif

Il s'agit de la FIPOI, du Conservatoire de Musique de Genève (CMG) et de la Fondation Astural.

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							5 513
Dépenses	58	91	310	201	294	5 950	6 905
Surplus de dépenses							1 392

Les dépenses pour la FIPOI s'établissent largement en dessous du montant prévu, compte tenu du décalage de mise en place et réalisation des demandes des organisations internationales. Ceci compense partiellement la participation au financement des travaux du Conservatoire de Musique de Genève (3,25 millions de francs) et de la Fondation Astural (2,7 millions de francs). Ces deux projets, non prévus lors de l'élaboration du PL 11520, ont été validés par le Conseil d'Etat dans le cadre de l'enveloppe « divers et imprévus ».

7) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ **Projet de loi** présenté par le département des infrastructures.
- ♦ **Objet** : Projet de loi de bouclement de la loi 11520 ouvrant un crédit de renouvellement de 400 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements liés en vue des travaux de rénovation et transformation du parc immobilier de l'Etat.
- ♦ **Financement** :

Pour un montant de dépenses voté de 400 000 000 francs, les dépenses effectives en investissement s'élèvent à 399 326 712 francs soit un non dépensé de 673 288 francs.

Les subventions fédérales, estimées à 2 000 000 francs, sont de 5 961 192 francs, soit supérieures au montant voté de 3 961 192 francs.

♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

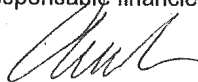
- oui non Ce projet de loi de bouclement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).
- oui non Le crédit initial voté a été dépassé.
- oui non Autre remarque : -

Sous réserve des remarques précédentes, le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGA), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 27.01.2021

Signature du responsable financier :

C. Arnold

**2. Approbation / Avis du département des finances**

oui non Remarque complémentaire du département des finances :
cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans
le cadre du projet de budget 2021 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

28.01.2021

Visa du département des finances :

MB



N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 18 janvier 2021.

PL 12927**Projet de loi**

de bouclement de la loi 11521 ouvrant un crédit de renouvellement de 153 350 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, relatif aux systèmes d'information et de communication de l'Etat, ainsi que d'un crédit supplémentaire de 600 000 francs accordé par la commission des travaux

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 11521 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 153 350 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, relatif aux systèmes d'information et de communication de l'Etat, ainsi que d'un crédit supplémentaire de 600 000 francs accordé par la commission des travaux, se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	153 350 000 fr.
– Montant du crédit supplémentaire accordé par la commission des travaux le 11 avril 2017	<u>600 000 fr.</u>
Montant total	153 950 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>153 240 358 fr.</u>
Non dépensé	709 642 fr.

Art. 2 Subventions reçues

Les subventions fédérales reçues s'élèvent à 668 785 francs.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de boucllement en lien avec les crédits de renouvellement 2015-2019.

La loi 11521 a pour but le renouvellement d'immobilisations et peut contenir, une part limitée à un tiers du total des dépenses, pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2019 ont été comptabilisés jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant (2020).

La loi 11521 du 18 décembre 2014 ouvrait un crédit de renouvellement de 153 350 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, relatif aux systèmes d'information et de communication de l'Etat ; un crédit supplémentaire de 600 000 francs a été accordé par la commission des travaux le 11 avril 2017. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté y.c. le crédit supplémentaire	153 950 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	153 240 358 fr.
Non dépensé	709 642 fr.

2) Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Le présent crédit de renouvellement concerne les actifs du patrimoine administratif de l'Etat de Genève dans le domaine des systèmes d'information et du numérique.

Utilisés par 350 000 personnes physiques et morales, ces actifs sont indispensables pour assurer bon nombre de prestations de l'Etat. Les systèmes d'information sont les principaux outils de production de l'administration cantonale et forment en quelque sorte son système nerveux.

L'ensemble des politiques publiques ainsi que le fonctionnement de l'administration nécessitent que les actifs informatiques et de télécommunication placés sous la gestion de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), ex-direction générale des systèmes d'information (DGSI), soient maîtrisés tant du point de vue de leur obsolescence que de la capacité à les faire évoluer pour les adapter aux besoins des citoyens, des entreprises et de l'administration ainsi que pour répondre à l'évolution des législations, des pratiques et des technologies.

De nombreuses prestations, aussi essentielles que les centrales d'urgence 144 et 117, la police, l'administration fiscale, les finances, les ressources humaines, les affaires sociales, l'emploi, la mobilité, la construction, le territoire, l'enseignement ou encore l'ensemble des démarches en ligne, ne peuvent être fournies sans le support des services de l'OCSIN et des directions départementales de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI), à savoir de l'ensemble des unités organisationnelles chargées du programme public B05 « Systèmes d'information et numérique ».

Les crédits de renouvellement sont mis en œuvre depuis 2008. Leur évolution, pour la part consacrée aux systèmes d'information et au numérique, est la suivante :

2008 à 2010	Crédits de programme et d'investissement de 173,7 millions de francs sur 3 ans (lois 10140 et 10188)	
	Crédit voté : 173,7 millions de francs	Dépenses : 170,6 millions de francs
	Budget moyen annuel : 57,9 millions de francs	Dépenses moyennes annuelles : 56,9 millions de francs
2011 à 2014	Crédit de programme de 220,4 millions de francs sur 4 ans (loi 10726)	
	Crédit voté : 220,4 millions de francs	Dépenses : 220,0 millions de francs
	Budget moyen annuel : 55,1 millions de francs	Dépenses moyennes annuelles : 55 millions de francs

2015 à 2019	Crédit de renouvellement de 154 millions de francs sur 5 ans (loi 11521 et crédit supplémentaire de la commission des travaux)	
	Crédit voté : 154,0 millions de francs	Dépenses : 153,2 millions de francs
	Budget moyen annuel : 30,8 millions de francs	Dépenses moyennes annuelles : 30,6 millions de francs

2020 à 2024	Crédit de renouvellement de 230 millions de francs sur 5 ans (loi 12459)	
	Crédit voté : 230 millions de francs	
	Budget moyen annuel : 46 millions de francs	

Cette évolution montre un fort ralentissement de 2015 à 2019, dû à la nécessité pour le Conseil d'Etat de maîtriser ses finances dans une période économique difficile.

Début 2016, sur la base des comptes 2015, le rapport Gartner⁴ indiquait que la dépense informatique courante du canton était inférieure à celle de ses pairs, attirant l'attention de l'administration cantonale « à ne pas se trouver à terme en position de sous-dépense et donc d'obsolescence ». Après 5 ans à ce régime ralenti de renouvellement, l'obsolescence des actifs ne peut plus être maîtrisée de façon adéquate, induisant un risque croissant de dysfonctionnement des prestations fournies par l'Etat.

Par conséquent, le présent crédit de renouvellement n'a que partiellement permis à l'administration cantonale de lutter contre l'obsolescence technologique et fonctionnelle de ses outils numériques.

2.2) Rappel du périmètre

Le périmètre du présent crédit de renouvellement est celui du règlement sur l'organisation et la gouvernance des systèmes d'information et de communication, du 26 juin 2013 (ROGSIC ; rs/GE B 4 23.03), dont le champ d'application est décrit à l'article 2. Il concerne donc :

- les départements de l'administration cantonale et la chancellerie d'Etat ;

⁴ Gartner Inc. est une entreprise américaine de conseil et de recherche dans le domaine des techniques avancées. De réputation internationale, elle mène des recherches, fournit des services de consultation, tient à jour différentes statistiques et maintient un service de nouvelles spécialisées.

(Référence : <https://www.gartner.com/en/about>).

- le pouvoir judiciaire et le Grand Conseil – mais uniquement pour la part des actifs mutualisés pour l'ensemble de l'Etat.

Le champ d'application du présent crédit ne prend pas en compte les établissements publics autonomes.

Ce crédit de renouvellement concernait non seulement l'administration centrale, mais aussi des établissements de droit public pour tous les aspects de connexion et de réseau, voire dans certains cas la téléphonie.

En complément, l'article 9, alinéa 1, du ROGSIC prévoit que l'OCSIN peut fournir des services à des bénéficiaires extérieurs à l'administration cantonale, par l'intermédiaire de conventions prévoyant son indemnisation sous la forme financière ou sous la forme de subvention pour prestations en nature (subvention non monétaire), conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005 (LIAF ; rs/GE D 1 11). L'octroi de ces services peut nécessiter l'acquisition ou le renouvellement d'actifs, placés au patrimoine de l'Etat, et financés par le présent crédit. Il s'agit notamment de services fournis par l'OCSIN aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), la Haute école spécialisée de Suisse occidentale – Genève (HES-SO Genève), l'Hospice général et l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD).

Les actifs concernés par le présent crédit sont subdivisés en deux grandes catégories : les systèmes d'information et de communication, d'une part, et les actifs mutualisés, d'autre part.

Les systèmes d'information et communication (SIC) répondent aux besoins spécifiques de chacune des politiques publiques de l'Etat. Ils en assurent toute la chaîne de traitement des données et de partage de l'information, lorsque celle-ci est requise.

Les actifs mutualisés regroupent le matériel et les logiciels industrialisés et normés qui soutiennent l'ensemble des services numériques de l'administration cantonale, pour constituer le « socle » technologique.

L'évolution de la volumétrie aux actifs mutualisés (liste non exhaustive), sur la durée de ce présent crédit de renouvellement 2015-2019 est la suivante :

	2015	2019	Croissance 2015-2019
Gestion de l'identité numérique			
Nombre de comptes	105'000	306'000	+ 191,4 %
Gestion et exploitation des actifs			
Éléments de configuration inventoriés (EC) dans les inventaires de l'OCSIN	240 000 EC + 720 000 relations	800 000 EC + 2 500 000 relations	+ 233 %
Nombre d'environnements d'infrastructure livrés annuellement par l'OCSIN	190	205	+ 7,9 %
Nombre d'applications hébergées au sein des infrastructures OCSIN	1'225	1'634	+ 33,4 %
Application monitorées en temps réel	< 30	387	+ 1190 %
Applications exploitées en niveau de service Bronze à Platine	400	675	+ 68,7 %
Traitements techniques et métiers exécutés quotidiennement	20'000	26'000	+ 30 %
Nombre de flux entre SIC	5	80	+ 1500 %
Nombre de messages échangés entre SIC / an	10'000	39 Millions	+ 3899 %
Instances Middlewares sous gestion	1'850	2770	+ 49,7 %
Câblage interbâtiments			
# de km de fibre optique	350	405	+ 15,7 %
Télécommunications			
# de ports réseau d'accès actifs	38'578	47'478	+ 23 %
# d'antennes wifi	576	992	+ 72,2 %
# d'interfaces réseau data center	2'560	3'817	+ 49 %
# de caméras IP	29	130	+ 348 %
# de téléphones IP fixes	17'000	17'700	+ 4 %
Sites informatiques			
# de sites de type data center	3	3	0 %
# de sites télécom principaux	12	13	+ 8 %
Serveurs			
Linux Unix (nombre de machines virtuelles)	826	2'217	+ 168 %
Windows (nombre de machines virtuelles)	805	1'597	+ 98,4 %
Stockage et sauvegarde données			
SAN – baies et réseau de stockage (nombre de To)	1'400	4'600	+ 228,5 %
NAS – service de fichiers (nombre de To)	300	2400	+ 700 %
Sauvegardes (nombre de To)	3'000	6'350	+ 111,6 %
Bases et entrepôts de données (BI)			
Bases de données	2'043	4'607	+ 125,5 %
Utilisateurs Bases de données	7'013	14'189	+ 102 %
Nombre de flux pour Surveillance sécu		1'884	
Nombre d'applications avec indicateurs qualité		18	
Serveurs BI	28	41	+ 46,4 %
Utilisateurs BI	2'419	2'799	+ 15,7 %
Rapport BI sécurisés	3'240	4'411	+ 36 %
Gestion de l'information et collaboratif			
Gestion et archivage électronique des documents			
Nombre de documents (en millions)	123,60	234,88	+ 90 %
Volume des documents (en To)	9,12	39,5	+ 333 %
Messagerie			
Nombre de boîtes aux lettres	37'361	26'559	- 29 %
Taille des bases messagerie (en To)	13	21	+ 61,5 %
Taille moyenne des emails	183,25	279	+ 52 %
Nombre d'Emails Passerelle SMTP (Million)	48,3	171	+ 254 %
Nombre d'Email bloqué passerelle (Million)	30	146	+ 386 %
Nombre d'emails Exchange (Million)	82	108	+ 31,7 %
Plateformes collaboratives			
Espaces collaboratifs (en nb d'espaces Wiki)	104	204	+ 96 %
Espaces collaboratifs (en nb de sites SharePoint)	0	5'377	
Poste de travail			
Nombre de postes de travail (UC + Portable)	28'600	34'339	+ 20 %
Mobilité numérique			
Nombre de tablettes, smartphones (hors Police)	655	2216	+ 238 %
Éditique			
Composition de pages / an	25 millions	44 millions	+ 76 %
Pages imprimées par an	25 millions	33 millions	+ 32 %
Expéditions par an	6 millions	7 millions	+ 17 %
Moyens d'impression hors éditique			
Nombre de moyens d'impression, y compris les copieurs multifonctions, hors éditique	8'380	9'551	+ 14 %

Figure 1 : Evolution de la volumétrie relative aux actifs mutualisés, sur la durée du crédit de renouvellement 2015-2019.

2.3) Atteinte des objectifs

Dans ce périmètre, le crédit de renouvellement 2015-2019 a permis de concrétiser environ 680 projets.

Systemes d'information et de communication

Dans le domaine des SIC, les réalisations suivantes – extraites du lot des projets menés entre 2015 et 2019 – permettent d'illustrer l'importance du crédit de renouvellement pour l'ensemble des politiques publiques du canton :

- le renouvellement complet, l'extension ainsi que les adaptations fonctionnelles et organisationnelles du système d'information de la Centrale d'urgence 117-112-144 ;
- l'automatisation du processus de dépouillement par lecture optique pour les élections majoritaires et proportionnelles ainsi que pour les votations ;
- l'adaptation du SIC des droits politiques pour les votations 2015-2019 et les élections 2019-2020 ;
- la gestion des référentiels liés aux votations et élections ;
- la conception, puis la réalisation du principe de vérifiabilité individuelle, puis universelle pour le vote électronique, conformément aux exigences fédérales, et sa publication en open source ;
- la conception, puis la réalisation de la nouvelle plateforme Internet de l'Etat et d'une nouvelle charte graphique ;
- la mise en œuvre d'un outil d'analyse de l'utilisation des pages web de l'Etat ainsi qu'un moteur de recherche efficient ;
- la production d'un nombre conséquent de formulaires en ligne servant les prestations de l'Etat ;
- l'industrialisation de la mise en œuvre de formulaires en ligne simples accélérant leur mise à disposition ;
- la création de la Feuille d'avis officielle (FAO) en ligne ;
- la création d'outil de gestion des décisions communales ;
- les adaptations applicatives nécessaires pour chaque rentrée scolaire ;
- les adaptations nécessaires de la plateforme Internet pédagogique en matière de sécurité, de fiabilité et d'obsolescence ;
- la réalisation des prévisions cantonales d'effectifs d'élèves ;
- la mise en œuvre de la norme constitutionnelle relative à l'obligation de formation jusqu'à 18 ans ;

- l'évolution pour la promotion et la surveillance de l'apprentissage ;
- l'informatisation de la saisie et du suivi des mesures de soutien ordinaire (école inclusive) ;
- les améliorations importantes apportées à la nouvelle application informatique soutenant les processus métiers du service santé jeunesse ;
- les adaptations nécessaires à la gestion efficace des bibliothèques ;
- la mise en œuvre du suivi administratif et de la facturation des traitements médico-pédagogiques ;
- la mise à disposition d'un outil de gestion des services dentaires scolaires ;
- la prise en compte des nouvelles normes ISO 20022 en vue de l'harmonisation du trafic des paiements pour l'ensemble de l'administration cantonale ;
- la conception et la mise en place d'un outil de gestion des appels d'offres et des contrats ;
- la réalisation et la mise en commun des inventaires des bâtiments de l'office cantonal des bâtiments (OCBA) et du DIP dans un nouveau référentiel des bâtiments modulaires ;
- la réduction de l'obsolescence des applications gérant le budget de l'Etat ;
- l'amélioration des outils de gestion, de l'entretien des bâtiments, des outils de gestion de projet à l'OCBA et à l'OCSIN, pour une meilleure allocation des ressources sur les projets et une gestion de portefeuille centralisée ;
- la refonte Infomobilité mettant à disposition une nouvelle application internet et smartphones pour l'affichage en temps réel des conditions de circulation, des chantiers et des perturbations sur le réseau routier structurant (principal) ;
- la réalisation de l'outil de planification des astreintes hebdomadaires, d'alerte et de mobilisation par SMS pour la viabilité hivernale ;
- les adaptations du SIC des véhicules pour répondre aux exigences fédérales ;
- la mise en ligne du changement d'adresse par les détenteurs de véhicules ;
- l'inventaire des véhicules de l'administration cantonale et la gestion des garages ;

- la mise en place de la solution de l'accueil des usagers dans trois offices majeurs de l'Etat et de leurs parcours numériques au sein de l'administration ;
- la mise en œuvre d'une plateforme de consultation citoyenne ;
- une expérimentation blockchain avec la délivrance des extraits numériques certifiés du registre du commerce ;
- la recherche des mesures du marché du travail ;
- les modifications du SIC de l'assurance maladie conformément aux changements apportés à la législation ;
- la création du système intégré de gestion des inspections sanitaires ;
- l'amélioration des démarches en ligne du service de l'assurance-maladie, afin de mieux servir le citoyen et réduire la saturation du service ;
- la refonte du registre officiel des professions de la santé ;
- la surveillance des prestations du système d'information réseau de soins ;
- un système de gestion des inspections pour les services du médecin cantonal et du pharmacien cantonal ;
- la fiabilisation de l'échange des données entre les différents systèmes d'information et de communication composant le Revenu Déterminant Unifié ;
- la refonte de l'application de gestion des subventions culturelles et sportives et la mise en place d'une démarche en ligne pour les demandes de subvention ;
- les évolutions légales du système d'information des poursuites ;
- la création d'une application pour la gestion des transports de détenus ;
- les adaptations métiers annuelles du SIC de la détention et la gestion de l'obsolescence de celui-ci ;
- la géolocalisation opérationnelle dans le cadre des opérations de la police ;
- les adaptations annuelles pour répondre à l'évolution des besoins de la police ;
- la mise à disposition d'un tunnel sécurisé pour les applications mobile sur les smartphones des policiers ainsi qu'un système de gestion de flotte d'appareils mobiles ;
- la mise à disposition du suivi des dossiers de l'OCPM dans l'espace usager ;
- l'appui technique à la réorganisation du service Etrangers de l'OCPM ;

- la mise à disposition d'un outil de la Confédération pour traiter des tâches administratives et de comptabilité (PCI Office)
- les modifications du SIC du service des prestations complémentaires, conformément aux changements apportés à la législation ;
- la mise en place d'une dématérialisation des factures au service de protection des adultes ;
- l'évolution de la démarche en ligne s'adaptant au nouveau règlement sur le chèque annuel de formation ;
- la dématérialisation du processus des autorisations de construire par procédure accélérée et la mise en service d'une démarche en ligne pour l'usager ;
- la refonte de l'application de gestion des déchets de chantier, afin de pouvoir l'utiliser en déplacement, et mise en service d'un formulaire de déclaration en ligne ;
- la gestion des préavis et accélération des procédures relatives aux arbres ;
- les adaptations annuelles apportées au SIC du registre foncier (Capitastra) ;
- l'adaptation du SIC du logement pour se conformer aux contrôles de plausibilité des données de l'Office fédéral de la statistique ;
- les outils pour le pilotage transversal des projets urbains ;
- la mise en œuvre des outils aujourd'hui nécessaires aux offices pour gérer les nouveaux formats de données géographiques ;
- l'adaptation du SIC air pour prendre en compte la nouvelle législation fédérale OPAIR portant sur le suivi des chaudières ;
- le déploiement d'une plateforme de consultation publique.

Actifs mutualisés

Afin de fournir les infrastructures nécessaires aux projets énumérés ci-dessus – visant à remplacer ou à faire évoluer les SIC de l'administration cantonale –, le crédit de renouvellement 2015-2019 a connu une forte progression du nombre et de la capacité des actifs mutualisés (cf. figure 1, ci-avant).

Par conséquent, afin de financer ces extensions et compte tenu de moyens sensiblement réduits dès 2015, la part du crédit de renouvellement qui a pu être consacrée à la lutte contre l'obsolescence a, depuis lors, dû être strictement limitée, provoquant l'accumulation d'une dette technologique importante ces 5 dernières années.

En ce qui concerne les actifs mutualisés, les années 2015-2019 ont notamment vu la concrétisation des projets suivants :

- le renouvellement des postes de travail administratifs et pédagogiques de l'administration cantonale — la diminution des moyens ayant nécessité de prolonger la durée avant remplacement des ordinateurs de 5 à 7 ans, moins des deux tiers du parc auront été renouvelés entre 2015 et 2019 ;
- le renouvellement de 1 675 imprimantes dont 763 dans le domaine pédagogique ;
- le renouvellement de 16 398 postes de travail dont 8 400 postes fixes et 1 630 postes mobiles pour l'administration et 4 800 postes fixes, 270 portables, 1 284 MAC fixes et 14 MAC portables pour le domaine de l'éducation ;
- la mise à jour de la plateforme logicielle du poste de travail de Windows 7 vers Windows 10 et de la suite MS Office 2016 (7 500 postes de travail sur 15 500 dans le cadre du projet PTE) ;
- le renouvellement de l'infrastructure de gestion des postes de travail avec la solution SCCM (System Center Configuration Manager) de Microsoft ;
- la gestion sécurisée des accès via des appareils mobiles, suite au rapport n° 95 de la Cour des comptes, du 18 décembre 2015. Dans ce cadre le déploiement d'une solution MDM (Mobile Device Management)/EMM (Enterprise Mobility Management) de sécurisation des appareils mobiles de type tablette et smartphone professionnels ou privés ;
- l'extension de 12% du réseau fibre optique de l'Etat de Genève, pour atteindre une distance totale de 400 km ;
- le renouvellement de 3 000 équipements réseau sur un total de 5 400 ;
- le renouvellement de 4 000 téléphones IP sur un total de 18 000 ;
- le renouvellement de 500 antennes Wi-Fi sur un total de 927 ;
- le renouvellement et l'extension des contrôleurs Wi-Fi et de 500 antennes sur un total de 992 ;
- le déploiement d'une nouvelle solution de communication unifiée pour l'administration cantonale auprès de 8 000 collaboratrices et collaborateurs ;
- le déploiement d'une nouvelle solution de téléphonie pour les centrales d'appels de l'administration fiscale cantonale, de l'office cantonal des poursuites et de l'OCSIN ;

- le renouvellement des infrastructures des centrales d'urgence 112/117/144 ;
- le renouvellement et le doublement des espaces de stockage « disque » ainsi que des infrastructures de sauvegarde, portant respectivement leur capacité à 5 600 et 6 900 To (téraoctets) ;
- le renouvellement et l'extension des serveurs informatiques virtuels, en augmentation de 250%, pour atteindre le nombre de 4 000 ;
- le renouvellement de la plateforme de virtualisation du poste de travail pour les accès distants, le télétravail ainsi que pour le dépouillement centralisé ;
- le renouvellement du service de fichiers pour la totalité de l'administration cantonale ;
- le renouvellement de 2 000 bases de données sur un total de 4 607 ;
- le renouvellement de l'infrastructure pour l'informatique décisionnelle adressant les besoins de 2 799 utilisateurs ;
- le renouvellement et l'évolution des plateformes de services en géomatiques, avec une amélioration du niveau service et de sécurité afin de pouvoir gérer des données en temps réel ;
- le renouvellement et l'évolution de la plateforme Sedex (Secure Data Exchange) d'échanges de messages entre systèmes d'informations intercantonaux ;
- le renouvellement de la plateforme de développement des logiciels et des solutions industrialisées permettant la création des applications métiers ;
- le renouvellement et l'évolution de la plateforme de gestion des formulaires en ligne de publication de contenu sur Internet, en particulier ge.ch ;
- le renouvellement du référentiel de tests utilisé par près de 2 000 utilisateurs et 150 projets ;
- l'automatisation et gains d'efficacité des mises en service d'applications permettant par exemple de déployer ge.ch en moins de 7 minutes ;
- le renouvellement du système d'ordonnancement permettant d'exécuter automatiquement 25 000 traitements informatiques chaque jour ;
- l'extension des systèmes de surveillance permettant d'étendre la surveillance en temps réel à 350 nouvelles applications et de restituer aux métiers les statuts des services délivrés auprès des collaborateurs de l'Etat ;

- le renouvellement de 50 chaînes de dématérialisation, correspondant à 31,8 millions de pages par année ;
- la mise en place d'une nouvelle infrastructure d'archivage électronique des documents hautement disponible et permettant une scalabilité étendue afin d'héberger à terme nos 250 millions de documents et l'augmentation constante ;
- le renouvellement des services de recherche Internet ge.ch et Intranet ;
- la mise en place d'une infrastructure d'espaces collaboratifs fédérant à ce jour 5 377 sites répondant aux besoins des offices de l'administration cantonale ;
- le renouvellement et la sécurisation de l'infrastructure de messagerie électronique pour 26 559 boîtes aux lettres, y compris l'augmentation de la taille des boîtes et le renouvellement de l'infrastructure d'archivage intermédiaire des emails ;
- le renouvellement des imprimantes du centre éditique permettant d'imprimer 1 200 pages couleurs recto/verso par minute ;
- La mise en place au centre éditique d'un système de traçabilité pour l'expédition des courriers de l'administration ;
- le renforcement de la sécurité des échanges avec l'extérieur permettant de traiter environ 171 millions de messages, dont 85% sont bloqués, car considérés comme non sollicités (« spam ») ;
- la prévention des attaques de sécurité, par le biais d'analyses des journaux des événements produits par les systèmes informatiques et de télécommunication, et la mise en œuvre d'indicateurs de pilotage de la sécurité ;
- la lutte contre les « malicieux », par l'interopérabilité des différents mécanismes de protection mis en œuvre ;
- l'amélioration de la gestion des accès et des identités numériques. Dans ce cadre triplement de la capacité du contrôle d'accès (passage de 100 000 comptes à 300 000) ;
- le renforcement des contrôles dans les procédures de vérification d'identité pour les usagers de l'administration en ligne ainsi que pour les entreprises qui sont maintenant rapprochées du registre des entreprises genevoise ;
- la mise en place d'un nouveau service aux utilisateurs les rendant autonome pour récupérer l'usage de leur compte en cas d'oubli de leur mot de passe ;

- la mise en place d'un nouveau service standard permettant une signature qualifiée au sens de la loi fédérale ;
- la mise en place d'un nouveau service de soutien permettant de délivrer des certificats utilisateurs ;
- le changement de paradigme dans la gestion des accès aux espaces de stockage non structurés avec la mise en place d'outil(s) permettant à l'utilisateur de gérer ses droits d'accès en autonomie ;
- l'amélioration de l'efficacité dans la gestion des référentiels identités et annuaires officiels en synchronisant les informations à partir de registres ;
- le renouvellement et la virtualisation de l'infrastructure des annuaires « active directory » ;
- la création d'un nouveau service de soutien, historiquement géré par l'OCBA, concernant les accès physiques qui vise à interfacier progressivement les différentes solutions d'accès avec GINA, et ce aux fins de simplifier la gestion dans les offices ;
- le renouvellement et l'extension de la plateforme du référentiel d'entreprise de l'OCSIN permettant de porter de 140 000 à 800 000 le nombre des éléments de configuration référencés, relatifs à 1 634 applications ;
- le renouvellement et l'extension de l'outillage de 19 processus de l'OCSIN sur un total de 34 processus, comprenant notamment la gestion des tickets et des requêtes à l'usage de l'ensemble des collaborateurs de l'Etat de Genève ainsi que la restitution de la mesure de l'obsolescence des composants IT des systèmes d'information ;
- la mise en œuvre de l'outillage du processus de gestion de la demande afin de permettre la saisie des besoins des métiers en matière de systèmes d'information ;
- le renouvellement de l'outillage de gestion et pilotage de projet avec le déploiement de la solution Microsoft Project Server.

3) Synthèse des investissements entre 2015 et 2019

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019 se présentent comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							153 950
Dépenses	24 298	24 652	33 328	36 594	32 521	1 847	153 240
Non dépensé							710

Recettes attendues							600
Recettes	0	0	608	650	- 589	0	669
Surplus de recettes							69

L'OCSIN présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 709 642 francs, soit 0,46% du crédit voté.

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							153 950
5060	11 513	6 580	12 629	14 269	12 048	1 097	58 136
5200	12 785	18 072	20 699	22 325	20 473	750	95 104
Non dépensé							710

- Nature 5060 : Biens meubles ;
- Nature 5200 : Logiciels.

3.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Recettes attendues							600
6300	0	0	608	650	- 589	0	669
Surplus de recettes							69

- Nature 6300 : subventions d'investissements de la Confédération.

4) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne les politiques publiques suivantes :

- A – Autorités et gouvernance ;
- B – Etats-majors et prestations transversales ;
- C – Cohésion sociale ;
- D – Culture, sport et loisirs ;
- E – Environnement et énergie ;
- F – Formation ;
- G – Aménagement et logement ;
- H – Sécurité et population ;
- I – Impôts et finances ;
- K – Santé ;
- L – Marché du travail et commerce ;
- M – Mobilité.

4.1) Politique publique A – Autorités et gouvernance

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							2 974
Dépenses	912	419	1 488	1 683	754	0	5 256
Surplus de dépenses							2 282

La répartition des crédits votés par politique publique n'est qu'indicative.

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- les évolutions du SIC des droits politiques (SIDP) pour s'adapter à la nouvelle constitution, aux évolutions légales, aux recommandations de la Cour des comptes, aux optimisations du processus d'exercice des droits politiques, et aux besoins spécifiques des différentes votations et élections qui ont eu lieu durant cette période ;
- la gestion des référentiels liés aux votations et élections ;
- l'automatisation du processus de dépouillement par lecture optique pour les élections majoritaires et proportionnelles ainsi que pour les votations ;
- la conception, puis la réalisation du principe de vérifiabilité individuelle, puis universelle pour le vote électronique, conformément aux exigences fédérales, et sa publication en open source ;
- les évolutions du Vote Electronique (VE) aux exigences de renforcement des aspects sécurité et aux évolutions légales (OVotE notamment), qui touchent les applications et les infrastructures ;
- l'adaptation des applications droits politiques (y compris le VE) aux normes eCH, et à d'autres contraintes permettant de fiabiliser les échanges avec la Chancellerie fédérale et l'hébergement de cantons tiers sur la plateforme VE ;
- les évolutions de la plateforme AIGLE (dont la gestion de l'obsolescence), ainsi que des évolutions majeures des fonctionnalités des outils AIGLE web et iPad ;
- la mise en place de l'application de soutien à la surveillance des communes ;
- l'outil de gestion des audits a été mis aux normes de sécurité actuelles ;
- la mise en œuvre d'un outil pour la gestion des décisions communales.

Les dépenses totales de 5.3 millions de francs se décomposent de la manière suivante :

- L'adaptation du Vote électronique (VE) en raison du renforcement des exigences fédérales ainsi que l'augmentation du nombre de votants et des standardisations des formats d'échanges de données entre les cantons, contribuent à raison de 2,3 millions de francs.
- La préparation des opérations d'élections contribue à raison de 1,7 million de francs.
- Le solde de 1,3 million de francs ayant été dévolu aux autres réalisations citées ci-dessus.

4.2) Politique publique B – Etats-majors et prestations transversales

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							97 201
Dépenses	15 894	16 693	21 657	25 566	23 856	1 536	105 202
Surplus de dépenses							8 001

La répartition des crédits votés par politique publique n'est qu'indicative.

Cette politique publique est de loin la plus consommatrice en termes d'investissements puisqu'elle regroupe 68% des dépenses avec toutes les infrastructures, qu'il s'agisse de matériels ou de logiciels.

En effet les activités de support et les prestations de moyens regroupent les programmes suivants :

- B01 Etats-majors départementaux
- B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines
- B03 Gestion financière transversale et départementale et achats
- B04 Gestion des locaux et logistique
- B05 Systèmes d'information et numérique

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- la refonte du référentiel des bâtiments de l’Etat qui a permis d’intégrer les bâtiments gérés par le DIP dans la même base que ceux gérés par l’OCBA, ouvrant ainsi la porte à plus de synergie future ;
- l’amélioration et le traitement de l’obsolescence de nombreux systèmes d’information de l’OCBA ;
- une solution de gestion des appels d’offre à l’échelle de l’Etat a été mise en œuvre permettant de gérer les appels d’offre de gré à gré ou sur invitation ;
- l’obsolescence de la solution d’élaboration du budget de l’Etat et de consolidation financière a été réduite ;
- les outils transverses de gestion des finances de l’Etat ont été adaptés pour prendre en compte les obligations légales, notamment la norme de paiement ISO 20022 ;
- les nouvelles fonctionnalités et besoins en rapports prioritaires demandés par les départements sur les finances de l’Etat ont également pu être pris en compte ;
- les évolutions nécessaires du système d’information des ressources humaines permettant de répondre aux demandes des utilisateurs et aux adaptations réglementaires ont été réalisées, notamment concernant la paie, les assurances et les modalités d’imposition ;
- l’interfaçage du système d’archivage (AEG) avec le système fédéral Gal@tae, principalement pour l’archivage des pages de la FAO ;
- les améliorations fonctionnelles et ergonomiques de la gestion du bulletin des places vacantes ont été mis en œuvre ;
- la mise en service d’une application sécurisée de suivi des violences domestiques.

Ecarts :

- SCORE n’a pas été pris en compte sur le SIC ressources humaines suite à la décision du Conseil d’Etat de ne pas le mettre en œuvre ;
- la migration technique du système d’information des ressources humaines vers sa nouvelle version n’a pas été financée par ce crédit de renouvellement mais a fait l’objet du dépôt d’un projet de loi ad hoc ;

- la mise à jour technique de la comptabilité financière (CFI) n'a pas été réalisée sur ce crédit de renouvellement mais est financée et en cours de réalisation par le crédit de renouvellement suivant 2020-2024 (L 12459).

Ce présent crédit de renouvellement a permis d'engager une transformation vers une démarche dite « organisation orientée service » et ainsi apporter davantage de structure et de transparence sur les coûts et moyens nécessaires à délivrer les services. En s'appuyant sur les nouveaux processus, outillés par le logiciel d'entreprise ITSM, les services de l'OCSIN se sont progressivement alignés sur les standards du marché, afin d'améliorer notamment le traitement de l'obsolescence des systèmes et logiciels et faire face à la demande en croissance exponentielle de ressources informatiques. Une première étape significative a été atteinte en implémentant des outils automatisés de tenue d'inventaires d'actifs permettant de calculer des indices d'obsolescence des applications et systèmes, restitués à travers la suite ITSM.

Un grand nombre de processus sont désormais outillés par cette plateforme, comme la gestion des incidents, des changements, des requêtes utilisateurs, ainsi que le processus de gestion de la demande.

Le renouvellement des outils liés à la gestion de projet et la gestion de portefeuille a également été effectué avec la mise en place de Project Serveur, permettant ainsi d'uniformiser les pratiques et solutions informatiques.

L'OCSIN a par ailleurs procédé au renouvellement de l'outillage de modélisation d'entreprise permettant de documenter les liens entre les objectifs stratégiques et les processus d'entreprises ainsi que les solutions pour couvrir ces processus.

Concernant le service Systèmes Informatiques, les serveurs Power et Intel x86 ont été renouvelés, ainsi que l'ensemble des équipements de stockage SAN avec des baies full flash qui embarquent des technologies de virtualisation permettant d'améliorer la disponibilité et la résilience des infrastructures de stockage. Les serveurs de fichiers Novell ont été remplacés grâce au programme « Misefi » par le NAS Isilon. Les robots de sauvegarde de données ont été partiellement remplacés en adoptant le récent standard de support de sauvegarde LTO-6. Ces efforts ont permis de remplacer bon nombre de systèmes obsolètes par de nouveaux systèmes Windows Server et RedHat Linux et d'atteindre un taux de virtualisation des machines de 95%. La plateforme de virtualisation du poste de travail (VDI) a été totalement renouvelée par la solution VMware Horizon et a permis de favoriser la mise en œuvre du télétravail.

Durant cette période, on relève un accroissement régulier des besoins d'acquisitions des départements en matière d'actifs mutualisés. Plus 20% sur les postes de travail et périphériques mais aussi les besoins spécifiques de matériels performants comme ceux en lien avec la numérisation des documents par exemple. Pour gérer et maîtriser cette évolution de nos parcs de matériels informatique, un effort particulier a été fait autour des outils d'inventaires comme le développement de l'application de validation des inventaires pour les responsables d'unités organisationnelles et celle d'inventaire individuel pour les utilisateurs. Grâce à ces deux outils, nos inventaires sont de bien meilleure qualité et justes tout au long de l'année.

Le projet de renouvellement des postes de travail a permis de garantir de bonnes performances matérielles pour l'exécution des environnements de travail au profit des utilisateurs. Le rajeunissement du parc de PC et des périphériques a également un impact direct sur les taux d'incidents liés au vieillissement du matériel. La mise à jour du système d'exploitation des ordinateurs de la version Windows 7 vers Windows 10 associée au renouvellement de l'infrastructure de gestion des postes de travail a non seulement apporté une meilleure expérience à l'utilisateur mais facilite l'exploitation par une gestion plus efficiente. La mise en place d'une infrastructure de sécurisation des appareils mobiles de type tablette et smartphone doit permettre à terme de répondre aux exigences de sécurité en matière de protection des données.

Les investissements du service télécommunications ont permis de contenir le retard en matière d'obsolescence sur l'ensemble des équipements réseau (routeurs, commutateurs, pare-feu, équipements de filtrage internet proxies et reverse proxies), ainsi que les équipements téléphoniques nécessaires pour les centrales d'urgence et les centrales d'accueil client. Les utilisateurs mobiles ont eu la satisfaction de constater une couverture Wi-Fi améliorée avec le remplacement de 500 antennes. Le déploiement généralisé d'outils de communications unifiés avec le client Jabber a avantageusement complété la gamme d'outils collaboratifs en constante évolution au sein de l'Etat. On peut citer également la mise en œuvre d'architectures réseau hautement disponibles pour être à la hauteur du niveau d'exigence requis dorénavant dans le domaine de l'internet des objets (IoT).

Ces renouvellements matériels, essentiels pour assurer un bon niveau de performance et de support, ont été accompagnés d'évolutions importantes sur les plateformes collaboratives SharePoint et Wiki de concert avec les évolutions du poste de travail. La plateforme d'espaces collaboratifs est en plein essor et permet de répondre à la demande constante des offices d'accroître l'efficacité des processus documentaires et de faciliter le respect

des normes documentaires. Les plateformes de messagerie, de dématérialisation et d'archivage des documents ont été mises à niveau ce qui permet d'assurer la pérennité des infrastructures et d'apporter plusieurs évolutions fonctionnelles, comme par exemple, l'augmentation de la taille des boîtes aux lettres, la mise en place d'un nouveau module de sécurité messagerie (SandBox) ou l'amélioration des méthodes de dématérialisation comme les QRCode et la traçabilité.

Le nouveau système d'archivage électronique des documents doit permettre d'améliorer considérablement le niveau de service et faciliter la montée en charge.

La plateforme Internet de communication Web de l'Etat a été rationalisée afin de regrouper les nombreux sites en un seul site ge.ch performant et plus adapté aux besoins des métiers et des citoyens. Dans le même registre, les outils de recherche WEB et de métrologie WEB ont pu évoluer pour se mettre en conformité.

Les investissements sur les systèmes de base de données relationnelle ont permis de faire évoluer les outils de cartographie et d'informatique décisionnelle. Les moyens accordés ont également été utilisés afin de remettre à niveau les nombreuses instances Oracle dans la dernière version et de faire évoluer ainsi une partie significative du parc applicatif.

Une stratégie a été mise en œuvre pour limiter le nombre de produits d'interopérabilité des arrière-plans Java. La volonté affirmée consiste à rationaliser le parc middleware existant en utilisant les filières open source Tomcat devenues désormais un standard du marché, et en développant la mise en œuvre des nouvelles technologies de type conteneurisation. L'ensemble des travaux de migration sur ce parc n'a cependant pas pu être mené sur la période faute de moyens suffisants. Un effort doit dorénavant être consacré pour réaliser une montée de version afin de permettre une évolution sereine de l'ensemble des applications s'appuyant sur ce parc middleware.

En parallèle de l'ensemble de ces travaux, la manière d'exploiter a largement été refondue. L'approche de surveillance systématique des applications, la sécurisation de l'exécution des traitements batchs, la restitution quasi en temps réel de l'état de santé des services et l'industrialisation des déploiements ont en effet permis d'apporter une transparence et d'améliorer la qualité des services produits.

En matière de sécurité de l'information, en collaboration avec les entités du grand Etat, un centre transversal de contrôle de la sécurité de l'information a été mis en place afin de détecter et traiter les événements de

sécurité. Le renouvellement des logiciels antivirus a également été effectué sur la large majorité des actifs informatiques. Le contrôle d'accès aux ressources informatiques critiques a par ailleurs été renforcé par la mise en place d'une infrastructure de bastion.

La période écoulée a donné lieu à de très importants chantiers de rénovation au Centre Editique. Ces chantiers sont peu visibles en terme d'investissements car le matériel d'impression est en location et donc financé en fonctionnement. En marge de ce chantier, le plan d'investissement a sécurisé les infrastructures IT du Centre. Les deux dernières années de ce crédit de renouvellement ont été consacrées à la mise en place de la traçabilité de la production au Centre, avec comme première étape la traçabilité des expéditions de courriers.

Les plateformes mutualisées d'échange de messages entre systèmes d'informations de l'Etat, ou d'échanges de données dans le domaine de la géomatique, ont évoluées afin de garantir un haut niveau de disponibilité et de sécurité adaptés aux nouvelles exigences modernes, que sont la forte croissance des volumétries des informations échangées et de la nécessité dorénavant de disposer de ces informations en temps réel.

Les plateformes de développement logiciels ont été aussi renouvelées durant cette période, ce qui a permis d'industrialiser et d'automatiser le déploiement des certaines filières technologiques Java et PHP, des formulaires en ligne, ainsi que la publication du contenu sur internet en particulier ge.ch.

4.3) Politique publique C – Cohésion sociale

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							6 331
Dépenses	335	487	964	1 337	375	0	3 498
Non dépensé							2 833

La répartition des crédits votés par politique publique n'est qu'indicative.

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- la mise en conformité par rapport à des lois et règlements, notamment la création d'un registre fédéral central des prestations complémentaires

avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), le calcul des loyers dans les prestations complémentaires, la prise en compte de la nouvelle norme de paiement ISO 20022, des adaptations relatives à la loi sur l'assurance maladie (article 64a et 65 LAMal) ;

- la fiabilisation des échanges entre les SIC de l'action sociale, au travers du SIC RDU (revenu déterminant unifié), et la fiabilisation des échanges avec les systèmes tiers, notamment avec l'administration fiscale cantonale et l'Office fédéral de la statistique ;
- l'adaptation des systèmes existants aux besoins métiers ;
- la gestion de l'obsolescence des systèmes d'information et de communication de l'action sociale, notamment celui des prestations complémentaires, des assurances maladies et des avances et recouvrement de pensions alimentaires.

Les projets suivants n'ont pas été réalisés car ils n'ont pas été priorisés :

- mise à niveau de l'outil comptable du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (en cours, dans le cadre de la loi 12386 SIC action sociale) ;
- l'introduction d'une gestion électronique de documents pour le service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (prévu dans le cadre de la loi 12386 SIC action sociale) ;
- les e-démarches utiles et nécessaires dans le cadre du dossier électronique et du portail social (certaines e-démarches seront réalisées dans le cadre de la loi 12386 SIC action sociale) ;
- la migration du système comptable du service des prestations complémentaires vers la comptabilité financière intégrée (CFI).

4.4) Politique publique D – Culture, sport et loisirs

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							99
Dépenses	0	19	37	45	173	0	274
Surplus de dépenses							175

La répartition des crédits votés par politique publique n'est qu'indicative.

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- la refonte de l'application de gestion des subventions culturelles et sportives et la mise en place d'une démarche en ligne pour les demandes de subvention ;
- la publication sur Internet du catalogue des œuvres d'art du Fonds cantonal de l'art contemporain.

Les réalisations sont conformes aux objectifs qui étaient de faciliter la gestion des subventions culturelles et sportives et d'améliorer la communication au public dans ces deux domaines.

4.5) Politique publique E – Environnement et énergie

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							2 834
Dépenses	416	255	473	607	202	7	1 960
Non dépensé							874

La répartition des crédits votés par politique publique n'est qu'indicative.

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- la refonte du SIC des arbres afin d'assurer la gestion des préavis et l'accélération des procédures relatives aux arbres ;

- la refonte de l'application de gestion des déchets de chantier, afin de pouvoir l'utiliser en déplacement, ainsi que la mise en service d'un formulaire de déclaration en ligne ;
- l'adaptation du SIC air pour prendre en compte la nouvelle législation fédérale OPAIR portant sur les chaudières ;
- la mise en œuvre d'une solution provisoire pour prendre en compte les activités essentielles de l'office cantonal de l'énergie ;
- l'adaptation des systèmes existants aux besoins métiers.

D'un point de vue général, les crédits ont été principalement dédiés au traitement de l'obsolescence des systèmes d'information et de communication de l'environnement et énergie.

N'ont pas été réalisés car non priorités :

- la refonte de la solution de gestion de la sécurité environnementale des sites industriels ;
- la refonte de la solution de gestion des permis de pêche.

4.6) Politique publique F – Formation

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							15 858
Dépenses	2 282	2 535	4 379	3 253	2 913	11	15 373
Non dépensé							485

La répartition des crédits votés par politique publique n'est qu'indicative.

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- l'intégration dans le système « éducation et formation » des adaptations réglementaires et légales ;
- l'amélioration de la surveillance de la formation professionnelle, du suivi des mesures de soutien et à la mise en œuvre de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans ;
- les besoins récurrents d'amélioration de la sécurité informatique et de la stabilité de l'infrastructure de communication pour la Pédagogie (ICP).

La pérennité du système d'information « documentation et instruction publique » a été également assurée ;

- la construction des applications du système d'information « Santé » et ce pour deux offices : l'office médico-pédagogique et l'office de l'enfance et de la jeunesse.

Ecarts :

- l'objectif visant à une meilleure information et orientation des élèves n'a pas été couvert ;
- l'intégration de la nouvelle réglementation J 6 26.04 dans l'application Tutelles d'adultes et de mineurs (TAMI), n'a pas pu être réalisée du fait de l'obsolescence de l'application (une étude a débuté fin 2019).

4.7) Politique publique G – Aménagement et logement

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							3 018
Dépenses	158	1 199	1 730	744	571	31	4 433
Surplus de dépenses							1 415

La répartition des crédits votés par politique publique n'est qu'indicative.

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- la dématérialisation des autorisations de construire par procédure accélérée (APA) pour l'office des autorisations de construire ;
- le déploiement d'un environnement informationnel partagé répondant aux besoins de planification des projets urbains liées à l'aménagement du territoire ;
- la maintenance de la solution logicielle du registre foncier et son évolution en vue de mettre en œuvre les réquisitions ;
- l'évolution des solutions et des nouvelles fonctionnalités nécessaires aux offices pour gérer les nouveaux formats de données géographiques ;
- la finalisation des outils nécessaires pour la mise à disposition du référentiel cartographique des projets urbains.

Ecarts :

Un effort conséquent a été consenti pour la mise en œuvre de la dématérialisation des autorisations de construire par procédure accélérée, sa mise en œuvre impactant plus de 70 entités internes et externes et nécessitant de ce fait, la conception et la réalisation d'une solution à haut niveau de performance et de disponibilité.

4.8) Politique publique H – Sécurité et population

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							7 978
Dépenses	1 372	1 281	2 194	2 746	2 094	130	9 817
Surplus de dépenses							1 839

Recettes attendues							600
Recettes	0	0	608	650	- 650	0	608
Surplus de recettes							8

La répartition des crédits votés par politique publique n'est qu'indicative.

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- le renouvellement complet, l'extension ainsi que les adaptations fonctionnelles et organisationnelles du système d'information de la Centrale d'urgence 117-112-144 ;
- la géolocalisation opérationnelle dans le cadre des opérations de la police ; des cartes sont maintenant à disposition de la police qui peut y référencer tant des informations nécessaires à la résolution d'affaires que les trajets des policiers lors d'une manifestation ;
- les adaptations annuelles pour répondre à l'évolution des besoins de la police, en terme d'applications spécifiques pour les brigades de cybercriminalité et de police technique et scientifique principalement ;
- la mise à disposition d'un tunnel sécurisé pour les applications mobiles sur les smartphones des policiers ainsi qu'un système de gestion de flotte d'appareils mobiles ;

- la mise à disposition du suivi des dossiers des usagers de l’OCPM dans l’espace usager, permettant un meilleur partage d’information avec les usagers ;
- l’appui technique à la réorganisation du service Etrangers de l’OCPM, qui a permis de fluidifier le traitement des demandes ;
- la mise à disposition d’un outil de la Confédération pour traiter des tâches administratives et de comptabilité (PCI Office) ;
- le crédit de renouvellement a permis d’améliorer la solution de gestion des poursuites (OPUS) après sa mise en service en 2016 afin d’accompagner au mieux les changements demandés par l’office cantonal des poursuites ;
- la gestion des appels téléphoniques et des files d’attentes aux guichets de l’office cantonal des poursuites a été améliorée notamment par l’apport d’une solution de gestion des appels téléphoniques globale et par le renouvellement de la solution de gestion des files d’attentes ;
- une offre de services e-démarches pour la gestion des poursuites a été mise en œuvre ;
- la solution de gestion des faillites spécifique à Genève a évolué vers une solution standard intercantonale et à jour technologiquement.

Ecarts :

Certains objectifs comme la mise en place de e-démarches pour l’OCPM ou les adaptations en lien avec la refonte de l’organisation de la police ont fait l’objet de crédits d’ouvrage dédiés (loi 11945-Optimisation des prestations de l’OCPM, loi 12147 – Modernisation des systèmes d’information de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police).

D’autres objectifs, prévus avec des projets comme la refonte du système de naturalisations, n’ont pas pu être atteints car les projets n’ont pas été priorités.

Le remplacement de Papillon, la principale application de l’office cantonal de la détention, n’a pas eu lieu en raison des coûts trop importants que cela aurait nécessité. Une gestion de l’obsolescence et des évolutions métier ont donc été privilégiées. Une des réalisations majeures a porté sur la constitution du dossier individualisé qui, par la consolidation de toutes les données disponibles, améliore considérablement le suivi du détenu.

Dans chacun des projets des efforts ont été fournis pour améliorer la traçabilité et la sécurité des applications existantes. Des tests d’intrusion sont désormais réalisés avant chaque mise en production d’application sensible.

La recette comptabilisée en 2017 reçue de la part de la Confédération, Département de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS), correspond à une participation concernant les dispositifs de surveillances des ambassades et des organisations internationales.

La recette reçue en 2018 a été versée par erreur sur le crédit de renouvellement de l'OCSIN et a été transféré en 2019 sur le crédit de renouvellement du département de la sécurité et de l'économie.

4.9) Politique publique I – Impôts et finances

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							12 804
Dépenses	2 670	1 422	5	0	0	0	4 097
Non dépensé							8 707

La répartition des crédits votés par politique publique n'est qu'indicative.

Le crédit de renouvellement a permis de financer sur 2015-2016, avant que cette politique publique ne soit financée par un crédit d'ouvrage dédié dès mi-2016 :

- l'ensemble des modifications légales, réglementaires et jurisprudentielles, ainsi que les évolutions prioritaires pour l'administration fiscale cantonale, notamment la prise en compte de la norme eLP 2.0, sur la période 2015 et mi-2016 ;
- la centralisation du recouvrement des actes de défaut de biens (ADB) de l'ensemble de l'Etat ;
- la dématérialisation de l'ensemble des correspondances avec les contribuables ;
- l'amélioration de la prise en charge des usagers par téléphone et au guichet avec la mise en œuvre d'une solution globale et intégrée de téléphonie et de renouvellement de la solution de gestion des files d'attentes ;
- l'extension et amélioration de l'offre de e-démarches pour l'administration fiscale cantonale, par exemple en permettant la déclaration de succession en ligne ou en indiquant le statut de traitement des demandes des contribuables ;

- les indicateurs essentiels au pilotage de l’administration fiscale cantonale ont été produits de manière intégrée et consolidée grâce à l’implémentation d’une solution exploitant au maximum les flux d’activités déjà massivement informatisés ;
- le renforcement en matière de sécurité des informations soumises au secret fiscal et le traitement de l’obsolescence des services fournis à l’administration fiscale cantonale.

4.10) Politique publique K – Santé

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							1 111
Dépenses	48	89	32	147	811	48	1 175
Surplus de dépenses							64

La répartition des crédits votés par politique publique n’est qu’indicative.

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- la refonte complète du registre officiel des professions de la santé permettant de délivrer les autorisations de droits de pratique ainsi que les autorisations d’exploiter des institutions de santé, de même que de procéder à l’inscription des personnes exerçant des pratiques complémentaires ;
- le développement d’un outil de monitoring des prestations du système d’information réseau permettant de disposer des chiffres clés dans le domaine de la santé et de monitorer les prestations et les structures du réseau de soins et développer des outils permettant la surveillance des acteurs subventionnés ;
- le développement d’un système de gestion des inspections pour les services du médecin cantonal et du pharmacien cantonal permettant d’améliorer la gestion des inspections en termes de données, de suivi, d’organisation, de planification et de statistiques.

Ecarts :

L’étude menée pour la refonte du SIC permettant la gestion des places en EMS (GESTPLACE) a permis de démontrer qu’une simple refonte n’était pas envisageable et qu’elle nécessiterait des moyens bien plus importants.

4.11) Politique publique L – Marché du travail et commerce

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							1 192
Dépenses	105	197	231	356	139	0	1 028
Non dépensé							164

Recettes attendues							0
Recettes	0	0	0	0	61	0	61
Surplus de recettes							61

La répartition des crédits votés par politique publique n'est qu'indicative.

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- la transformation numérique du parcours usager à l'OCE permettant de gérer les files d'attente, d'effectuer des prises de rendez-vous en ligne et de superviser et de piloter l'activité d'accueil ;
- la mise en place d'un outil de recherche de mesures du marché du travail (MMT) permettant de fournir aux conseillers en placement une plateforme de communication et de recherche conviviale, rapide et collaborative.

La recette comptabilisée en 2019 de 61 152 francs est relative à une indemnisation reçue de la part du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), en relation avec la mise en œuvre de l'exécution des mesures d'accompagnement (MA) ainsi que de la loi sur le travail au noir (LTN).

4.12) Politique publique M – Mobilité

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							2 550
Dépenses	106	56	138	110	633	84	1 127
Non dépensé							1 423

La répartition des crédits votés par politique publique n'est qu'indicative.

Le crédit de renouvellement a permis de financer :

- la mise en ligne d'une nouvelle application Infomobilité, utilisant des données combinées issues de TomTom et des capteurs routiers, pour informer en temps réel de l'état de la mobilité ;
- la gestion optimisée et la mobilisation accélérée du personnel astreint pour la viabilité hivernale ;
- le maintien aux normes fédérales de l'application principale de l'office cantonal des véhicules (OCV).

Ecarts :

La partie des services de mobilité dédiée aux professionnels des transports (office cantonal des transports (OCT), police, TPG, etc.) prévue dans le cadre de l'évolution du SIC exploitant les données de la centrale régionale de gestion du trafic (CRGT) n'a pas été réalisée.

5) Conclusion

Le présent exposé des motifs illustre le travail substantiel réalisé par l'administration cantonale entre 2015 et 2019 afin de renouveler et de faire évoluer ses systèmes d'information ou, plus largement, ses services numériques.

Malheureusement, le présent crédit de renouvellement a été fortement réduit par comparaison avec ceux adoptés lors des exercices antérieurs.

L'obsolescence aussi bien technique que fonctionnelle n'a donc pu qu'être partiellement jugulée, avec pour corollaire des risques de dysfonctionnement qui ont crû ces dernières années.

Malgré un crédit de renouvellement 2020-2024 significativement augmenté, la dette technologique ainsi accumulée entre 2015 et 2019 sera difficile à rattraper dans les années à venir.

En effet, à la lutte contre l'obsolescence s'ajoute la forte progression de la demande en matière de services numériques à laquelle l'OCSIN se doit de répondre. Finalement, l'une et l'autre sont impactées par le frein considérable qu'est le non-octroi des budgets de fonctionnement nécessaires au financement des dépenses qui ne peuvent être activées durant les projets (charges liées aux projets de fonctionnement) et des charges d'exploitation consécutives à la mise en service des nouveaux actifs (charges induites par les projets d'investissement).

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ **Projet de loi** présenté par le département des infrastructures.
- ♦ **Objet** : Projet de loi de bouclement de la loi 11521 ouvrant un crédit de renouvellement de 153 350 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, relatif aux systèmes d'information et de communication de l'Etat, ainsi qu'un crédit supplémentaire de 600 000 francs accordé par la commission des travaux

♦ Financement :

Pour un montant de dépenses voté de 153 950 000 francs, les dépenses effectives en investissement s'élèvent à 153 240 358 francs soit un non dépensé de 709 642 francs.

Les subventions fédérales, estimées à 600 000 francs, sont de 668 785 francs, soit supérieures au montant voté de 68 785 francs.

♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Ce projet de loi de bouclement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui non Le crédit initial voté a été dépassé. Si oui :

oui non Un crédit supplémentaire au sens des articles 32, 33 et 34 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05) a été demandé avant tout dépassement.

oui non Autre remarque : -

Sous réserve des remarques précédentes, le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières

(LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 27.01.2020

Signature du responsable financier :

C. Arnold 

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque complémentaire du département des finances :
cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans
le cadre du projet de budget 2021 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

30.01.2021

M.B. 

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 30 novembre 2020.

PL 12928**Projet de loi**

de bouclement de la loi 11522 et du crédit supplémentaire de la loi 12081 ouvrant un crédit de renouvellement pour un montant total de 111 245 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la direction générale du génie civil

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 11522 du 18 décembre 2014 et de la loi 12081 du 22 septembre 2017 ouvrant un crédit de renouvellement pour un montant total de 111 245 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la direction générale du génie civil se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté :	
– Loi 11522	100 745 000 fr.
– Loi 12081	10 500 000 fr.
Montant total	111 245 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	111 223 027 fr.
Non dépensé	21 973 fr.

Art. 2 Subventions reçues

Les subventions fédérales, estimées à 10 500 000 francs, sont de 10 962 494 francs, soit supérieures au montant voté de 462 494 francs.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Le présent projet de loi fait partie du train de de projets de loi de bouclage en lien avec les crédits de renouvellement 2015-2019.

La loi 11522, complétée par la loi 12081, a pour but le renouvellement d'immobilisations et peut contenir, une part limitée à un tiers du total des dépenses, pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2019 ont été comptabilisés jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant (2020).

La loi 11522 du 18 décembre 2014, complétée par la loi 12081 du 22 septembre 2017, ouvrait un crédit de renouvellement pour un montant total de 111 245 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la direction générale du génie civil. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté :	
– Loi 11522	100 745 000 fr.
– Loi 12081	10 500 000 fr.
Montant total	111 245 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	111 223 027 fr.
Non dépensé	21 973 fr.

2) Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Le crédit de renouvellement de l'office cantonal du génie civil (OCGC), anciennement direction générale du génie civil (ex-DGGC) a pour but de maintenir, de rénover et d'aménager les infrastructures routières et des transports publics du canton. C'est avec ce crédit de renouvellement que l'OCGC réalise l'entretien structurel des 260 km de chaussées, des ponts, des tunnels et du patrimoine arboré du réseau des routes cantonales, ainsi que les améliorations et aménagements nécessaires y relatifs dont la création de giratoires, de voies en sites protégés des bus TPG, de bandes ou pistes cyclables, de passages piétons, de modifications de carrefours, etc.

Le projet de loi (PL) 11522 proposait initialement un crédit de renouvellement à hauteur de 112 000 000 francs. Lors du vote de la loi, le Grand Conseil a amendé le PL en diminuant son crédit de 11 255 000 francs, soit -10%, portant ainsi le crédit de renouvellement à 100 745 000 francs pour la période 2015 à 2019.

La loi 11522 du 18 décembre 2014 a dû être complétée par un crédit supplémentaire pour un montant de 10 500 000 francs, accordé par la loi 12081 du 22 septembre 2017. Ce crédit supplémentaire a bénéficié de recettes complémentaires à hauteur de 10,9 millions de francs, octroyées par la Confédération.

Ces recettes proviennent d'une subvention de 2,1 millions de francs par an pour le renouvellement des routes principales et de mesures de protection contre le bruit routier. Les routes principales du canton représentent 32,46 km. La subvention annuelle représente 1,22% de la contribution fédérale octroyée aux cantons conformément aux articles 16 et 17 de l'ordonnance fédérale concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire et des autres moyens affectés à la circulation routière, du 7 novembre 2007 (OUMin ; RS 725.116.21), et à son annexe 2.

2.2) Atteintes des objectifs

Les prestations suivantes ont été réalisées dans le cadre du crédit de renouvellement :

- renouvellement des routes cantonales :

- réaménagements de tronçons de routes y compris les frais d'acquisition de terrains, les collecteurs d'évacuation des eaux de chaussées et les surfaces attenantes (talus, banquettes, etc), réalisation de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons, ainsi que d'aménagements de modération du trafic ;
- gros entretien des routes cantonales :
- réfection des revêtements des chaussées, des glissières de sécurité, de l'éclairage public et renouvellement du patrimoine arboré, avec, le cas échéant, reprise de l'encaissement ;
- gros entretien des ouvrages d'art :
- réfections structurelles des ouvrages d'art (ponts, tunnels, galeries, murs de soutènement, etc.) avec, cas échéant, le renforcement de ceux-ci en vue de les adapter aux normes en vigueur, en fonction notamment de l'augmentation des charges et de l'intensité du trafic. Le renouvellement des dispositifs électromécaniques de sécurité des tunnels occupe une part grandissante du crédit ;
- renouvellement des infrastructures du réseau des transports publics :
- adaptation et renouvellement des infrastructures du réseau des transports publics (lignes aériennes, voies trams, etc.).

2.3) Rappel du périmètre

Les prestations réalisées par les 3 directions rattachées à l'OCGC, à savoir la direction administrative et des grands projets, la direction des ponts et chaussées et la direction de l'entretien des routes, ne concernent qu'un seul domaine, celui de la politique publique M – Mobilité. Le périmètre du crédit de renouvellement est celui du domaine public cantonal routier.

Depuis le vote du crédit de renouvellement, aucune modification administrative intervenue suite au changement de législature n'est venue modifier le périmètre du crédit.

- 5000 : acquisitions de terrains.
- 5010 : routes et voies de communication.
- 5060 : biens meubles (appareils, véhicules, machines, matériel en tout genre).

Conformément aux normes IPSAS sur la gestion des immobilisations, les charges du personnel contribuant directement à la maintenance et au rétablissement de la valeur patrimoniale ont été activées en investissement. L'activation a représenté pour ce crédit de renouvellement 4,0 millions de francs pour un budget estimé initialement de 3,9 millions de francs.

3.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						Cumul
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Recettes attendues							10 500
6300	2 100	2 395	2 109	2 314	2 045	0	10 962
Surplus de recettes							462

- 6300 : subvention d'investissement de la Confédération (pour les routes principales).

4) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne la politique publique M – Mobilité.

Politique publique M – Mobilité

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						Cumul
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Crédit voté							111 245
Dépenses	22 196	19 130	21 003	27 981	20 731	182	111 223
Non dépensé							22

Recettes attendues							10 500
Recettes	2 100	2 395	2 109	2 313	2 045	0	10 962
Surplus de recettes							462

Le crédit de renouvellement 2015-2019 de l'OCGC a été utilisé pour les éléments principaux suivants :

- Le renouvellement et le gros entretien des routes cantonales ont représenté un investissement de 48,8 millions de francs pour un budget initial de 51,3 millions de francs. Le non dépensé pour les routes est essentiellement dû au décalage du début des travaux en lien avec les communaux d'Ambilly (projet MICA). Le montant correspondant a été réalloué aux infrastructures de transports publics. Les travaux ont porté sur :
 - le renouvellement de chaussées (dont bandes cyclables) et de 2,2 km de pistes cyclables pour un montant de 18,6 millions de francs, notamment sur les tronçons suivants :
 - RC 62 – Route de la Chapelle : réalisation de pistes cyclables et de trottoirs (1,8 million de francs) ;
 - RC 31 – Route du Mandement / La Boverie / Route de Maison-Rouge – réalisation de pistes cyclables et d'un giratoire (2,9 millions de francs) ;

- RC 74 – Route d’Aire-la-Ville : zone 30 création de trottoirs et traversée du village de Satigny (0,5 million de francs) ;
- RC 56 – Route de Graman : création de trottoirs (0,5 million de francs) ;
- RC 4 – Route de Chancy / Route de Bellegarde : création de bande cyclable et de trottoirs (1 million de francs) ;
- RC 8 – Route de Lausanne (1,2 million de francs) ;
- RC 36 – Route de Collex / Chemin des Limites : création de bande cyclable et de trottoirs (1,6 million de francs) ;
- RC 23 – Route de Jussy : rénovation de pistes cyclables (0,3 million de francs) ;
- pour la sécurité des cyclistes, la modification de 435 sacs grilles en sacs gouffre permettant de récolter les eaux de chaussées grâce à une ouverture située dans la partie verticale de la bordure ;
- le gros entretien de la chaussée a représenté 20,9 millions de francs pour la rénovation de 76 tronçons de route pour un total d’environ 22 km et de 10 tronçons de trottoirs pour un total de 2,3 km, dont les plus importants sont :
 - RC 81 – Route de Verbois / Barrage de Verbois / Route du Mandement ;
 - RC 74 – Route d’Aire-la-Ville / Route du Bois-de-Bay – Route de Verbois (chaussée et giratoire) ;
 - RC 28 – Route d’Annecy / Route d’Annecy n° 124 / Chemin d’Evordes / Route de Moillebin ;
 - RC 77 – Route de Saugy / Chemin des Rousses / Route de Collex ;
 - RC 20 – Route d’Hermance / Chemin des Murets / Chemin de la Chapelle 25 ;
 - RC 26 – Route du Pas-de-l’Echelle / Chemin du Pont-de-Sierne / Route du Stand-de-Veyrier ;
 - RC 34a – Route des Fayards / Frontière / Route de Vireloup ;
 - RC 41 – Route de l’Etraz / Pont sur la Versoix / Avenue de Richelien ;
 - RC 4 – Route de Chancy / Carrefour avec la Route de Passeiry ;
 - RC 54 – Route des Jurets / Route de Jussy / Village de Choulex ;
 - RC 75 – Route du Bois-de-Bay / Route de Peney / Route du Bois-de-Bay n° 26 ;

- RC 82 – Route des Lolliets / Route de Soral / Chemin du Moulin-de-Veigy ;
 - RC 1 – Route de Thonon / Route de l’Hospice / Chemin des Gotettes ;
 - RC 22 – Route de Vandœuvres / Chemin des Fourches / Route Martin-Bodmer ;
 - RC 68 – Route de Sézegnin / Route des Allues / Chemin des Sables ;
 - RC 3 – Route de St-Julien / Hauteur Route de Certoux / Chemin de la Chatière ;
 - RC 31 – Route du Mandement / Sortie du Village de Dardagny / Chemin de Brassu ;
 - RC 36 – Route de Collex / Carrefour avec la Route de Vireloup / Route de l’Etraz ;
 - RC 67 – Route de Soral / Rampe de Chavant ;
- des travaux d’entretien et de renouvellement des installations lumineuses des routes cantonales (candélabres) pour des raisons de vétusté ou pour améliorer les éclairages intensifs de sécurité pour un montant de 5,2 millions de francs ;
 - des acquisitions foncières en bordure de routes ou de champs pour 0,7 million de francs ;
 - la rénovation des glissières ou barrières de sécurité pour un montant de 1,2 million de francs sur les tronçons suivants :
 - RC 38 – Route du Pont-Butin – Carrefour des Esserts ;
 - RC 26 – Route de Veyrier – Virages de la Guingette ;
 - RC 31 – Route du Mandement – entre Russin et La Plaine ;
 - RC 2 – Rue de Genève – hauteur n° 106 ;
 - RC 67 – Route de Soral – hauteur chemin des Effeuilles ;
 - RC 4 – Route de Chancy – hauteur Rampe Quidort ;
 - RC 33 – Avenue Louis-Casaï – hauteur Av. du Pailly (Balaxert) ;
 - RC 29 – Route du Grand-Lancy – hauteur Chemin de la Colline ;
 - la gestion des espaces verts et du patrimoine arboré pour un montant de 2 millions de francs par des plantations compensatoires (arbres isolés et cordons arborés) suite aux abattages de sécurité (arbres avec défauts mécaniques, malades, attaqués par des insectes xylophages et/ou endommagés par des intempéries) ou la reconversion des surfaces horticoles (entretien intensif) en surfaces favorables à la biodiversité (entretien extensif). Au cours de la période du crédit,

106 arbres ont été plantés et 388 ont fait l'objet d'entretien de reprise, plus de 3600 m² d'arbustes ont été plantés. Des projets de reconversion des surfaces en faveur de la biodiversité et de développement de projets nature sur les cordons arborés ont été menés sur près d'une cinquantaine de routes ou de sites.

- Le gros entretien des ouvrages d'art a représenté un investissement de 20,4 millions de francs pour un budget initialement prévu de 20,3 millions de francs. Outre les inspections (1,3 million de francs) et l'entretien des dispositifs de sécurité des tunnels (3 millions de francs), les gros entretiens (16 millions de francs) ont concerné principalement les ouvrages suivants :
 - Pont Butin (0,8 million de francs) ;
 - Pont de Chancy (0,6 million de francs) ;
 - Pont route de Suisse (0,5 million de francs) ;
 - Viaduc de l'Ecu (1,3 million de francs) ;
 - Passage supérieur (PS) de Sous-Moulin – démolition et reconstruction (6,3 millions de francs) ;
 - Pont-Bochet (0,4 million de francs) ;
 - Passerelle de Pré-Monnard (0,6 million de francs) ;
 - Passerelle du Bois de Mâchefer (0,5 million de francs) ;
 - Passerelle du Stade de Genève (0,6 million de francs) ;
 - Pont Voie latérale Ouest (0,8 million de francs).

- L'adaptation et le renouvellement des infrastructures du réseau des transports publics (lignes aériennes, voies trams, arrêts, etc.) a représenté un investissement de 38,4 millions de francs pour un budget prévisionnel de 35,3 millions de francs. Le décalage évoqué du projet MICA a permis de réaffecter les montants prévus pour la mise en conformité des arrêts conformément à la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, du 13 décembre 2002 (LHand ; RS 151.3), permettant de débiter ce programme de mise en conformité qui devra se terminer dans le cadre du crédit de renouvellement de la période 2020 à 2024 (loi 12458). Outre la participation financière selon le cahier des charges relatif à l'utilisation du domaine public en vue de l'exploitation des Transports publics genevois, du 14 décembre 1987 (CCTPG ; rs/GE H 1 55.04), les travaux réalisés concernent :

Le dépassement du crédit sur la construction est compensé par le poste équipement. Les recettes dépassent de 4,4% l'estimation initiale.

5.2) Equipements

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						Cumul
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Crédit voté							4 400
Dépenses	354	360	1 175	986	817	1	3 693
Non dépensé							707

Le non dépensé s'explique par un retard dans le processus d'achat puis de livraison. Le non dépensé a été réaffecté à la construction.

6) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi de bouclage.

Annexe :

Préavis financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département des infrastructures.
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 11522 ouvrant un crédit de renouvellement de 100 745 000 francs et la loi 12081 ouvrant un crédit d'investissement supplémentaire de 10 500 000 francs à la loi 11522, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la direction générale du génie civil.

♦ Financement :

Pour un montant de dépenses voté de 111 245 000 francs, les dépenses effectives en investissement s'élèvent à 111 223 027 francs soit un non dépensé de 21 973 francs.

Les subventions fédérales, estimées à 10 500 000 francs, sont de 10 962 494 francs, soit supérieures au montant voté de 462 494 francs.

♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui non Le crédit initial voté a été dépassé. Si oui :

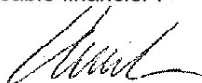
oui non Un crédit supplémentaire au sens des articles 32, 33 et 34 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05) a été demandé avant tout dépassement.

oui non Autre remarque : -

Sous réserve des remarques précédentes, le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières

(LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 27.01.2020 Signature du responsable financier :

C. Arnold 

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque complémentaire du département des finances :
cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans
le cadre du projet de budget 2021 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclément ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le : Visa du département des finances :

28.01.2021

MB 

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 30 novembre 2020.

PL 12929**Projet de loi**

de boucllement de la loi 11523 ouvrant un crédit de renouvellement de 15 300 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la HES-SO Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 11523 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 15 300 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la HES-SO Genève se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	15 300 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>15 299 908 fr.</u>
Non dépensé	92 fr.

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de bouclement en lien avec les crédits de renouvellement 2015-2019.

La loi 11523 avait pour but de maintenir et de rénover des immobilisations qui figuraient au bilan de la HES-SO Genève dans un objectif de préserver leurs valeurs.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclement des comptes des investissements.

Il était admis que le présent crédit de renouvellement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant total des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes par politique publique, par nature ou type et en tranches annuelles n'était pas contraignante.

Les budgets annuels (dépenses et recettes) correspondant au présent crédit de renouvellement sont présentés par politique publique et par type d'immobilisation.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2019 ont été comptabilisés jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant (2020).

La loi 11523 du 18 décembre 2014 ouvrait un crédit de renouvellement de 15 300 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la HES-SO Genève. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	15 300 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	15 299 908 fr.
Non dépensé	92 fr.

2) Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

La HES-SO Genève utilise un grand nombre d'équipements pour mener à bien ses activités. Ils sont nécessaires à la recherche et à la formation des jeunes aux techniques de pointe. Ceci est particulièrement vrai dans le cadre de formations qui se veulent axées sur la pratique ; les étudiant-e-s doivent pouvoir se former sur des équipements de technologie récente qu'ils-elles retrouveront dans leur futur emploi. Par ailleurs, ces équipements et autres appareils scientifiques sont nécessaires au développement des collaborations de plus en plus nombreuses avec les milieux professionnels et économiques de la région. Ils sont aussi essentiels pour le recrutement de nouvelles et nouveaux professeur-e-s d'envergure nationale voire internationale.

Le présent crédit de renouvellement avait, par conséquent, pour but de permettre le remplacement des équipements vétustes ou obsolètes de la HES-SO Genève qui ne sont pas couverts par les forfaits étudiants pour charges courantes afin de mener à bien ses missions découlant de la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles, du 30 septembre 2011 (LEHE ; RS 414.20). Ces dernières sont les suivantes :

Formation de base

La HES-SO Genève dispense un enseignement axé sur la pratique, préparant à l'exercice d'activités professionnelles qui requièrent l'application de connaissances et de méthodes scientifiques.

Formation continue

En complément aux études sanctionnées par le diplôme, la HES-SO Genève propose des mesures de perfectionnement professionnel qui permettent aux étudiant-e-s d'approfondir leurs connaissances ou d'en acquérir de nouvelles.

Recherche appliquée et développement, prestations de services

La HES-SO Genève exerce des activités dans le domaine de la recherche appliquée et du développement, assurant ainsi une coopération avec les milieux scientifiques et économiques. Elle intègre les résultats de ses travaux à son enseignement. Elle soutient l'exploitation des résultats de la recherche et fournit des prestations à des tiers (entreprises, institutions culturelles, sociales ou sanitaires).

Relations nationales et internationales

La HES-SO Genève collabore avec d'autres institutions de formation et de recherche en Suisse ou à l'étranger.

2.2) Atteintes des objectifs

L'ensemble des objectifs en matière de renouvellements des matériels informatiques et d'équipements ont été atteints. Ce deuxième crédit de renouvellement alloué à la HES-SO Genève depuis sa création, a permis de poursuivre les renouvellements de matériel vieillissant, voire obsolète, rendant la HES-SO Genève ainsi plus compétitive par rapport à ses principaux partenaires et néanmoins concurrents.

2.3) Rappel du périmètre

Le présent crédit de renouvellement a permis de couvrir une grande partie des besoins en matière de renouvellements en matériels informatiques et en équipements (appareils et instruments scientifiques, machines et outillages, matériels audio-visuels, mobilier, ou encore en véhicules, etc.) de la HES-SO Genève ainsi que de ses 6 écoles qui sont :

- la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture (HEPIA) ;
- la Haute école de gestion (HEG) ;
- la Haute école d'art et de design (HEAD) ;
- la Haute école de santé (HEDS) ;
- la Haute école de travail social (HETS) ;
- la Fondation de la Haute école de musique (HEM).

3) Synthèse des investissements entre 2015 et 2019

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019 se présentent comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
Comptes							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							15 300
Dépenses	2 602	2 653	2 798	2 450	4 033	764	15 300
Non dépensé							0

La HES-SO Genève présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 92 francs.

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
Comptes							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							15 300
Nature 5640	2 602	2 653	2 798	2 450	4 033	764	15 300
Non dépensé							0

– Nature 5640 : subventions d'investissements aux entreprises publiques

4) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne exclusivement la politique publique F – Formation.

Politique publique F – Formation

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							15 300
Dépenses	2 602	2 653	2 798	2 450	4 033	764	15 300
Non dépensé							0

5) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les types d'investissements suivants :

5.1) Equipement

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							15 300
Equipement	1 708	1 798	2 104	1 651	2 479	259	9 999
Informatique	894	855	694	799	1 554	505	5 301
Non dépensé							0

Matériels informatiques

Le montant du crédit de renouvellement 2015-2019 alloué au matériel informatique a permis de garantir un haut niveau de service du système d'information de la HES-SO Genève au travers notamment de son infrastructure, avec les serveurs et le stockage, et de la mise en place d'un environnement de virtualisation (hyperviseur). Cet environnement moderne et performant permet d'héberger près de 500 serveurs virtuels qui fournissent des services allant de l'hébergement d'applications métiers et des sites internet et intranets institutionnels ou spécifiques, à la mise à disposition de serveurs pour les besoins de la DSI (division des systèmes d'information) ou des écoles.

L'infrastructure de backup a entièrement été renouvelée, mettant à disposition une solution moderne, fiable et performante, pour une volumétrie d'environ 360 Tb.

L'infrastructure de stockage a pu être remplacée, uniformisée et sécurisée, permettant un large éventail d'usages (gestion des accès, quotas, surveillance, traçabilité, etc.) pour une volumétrie d'environ 900 Tb.

Les besoins IT ont été en augmentation sur les dernières années, notamment dû à l'évolution de l'enseignement, l'initialisation de la transformation numérique des métiers, l'augmentation massive de la volumétrie de stockage, en partie pour les données multimédia ainsi que par l'évolution sur 5 ans des effectifs en personnel et étudiants.

Une grande partie des postes de travail fixes et mobiles a pu être renouvelé selon le cycle d'obsolescence et d'amortissement. Plus de 3 600 postes de travail PC ou MAC ont ainsi pu être complétés ou renouvelés puis mis à disposition du personnel administratif, du personnel d'enseignement et de recherche ainsi que dans les salles de cours pour les étudiants (permettant de donner accès à plus de 150 applications). Ces postes couvrant des configurations de base pour des postes administratifs jusqu'aux machines performantes pour des usages très spécifiques de certaines filières (machine learning, intelligence artificielle, big data, réalité virtuelle, 3D, analyse d'image, simulations techniques, etc.).

L'évolution constante de l'IT et des risques associés, a nécessité des mises à jour et l'ajout de composants réseaux tels que le firewall, le Load Balancer, l'infrastructure de sécurité, l'installation et le renouvellement d'antennes wifi, le VPN ainsi que des composants actifs du réseau tels que les switchs et routeurs (notamment pour les nouveaux locaux ou lors de déménagements).

Le crédit de renouvellement a également permis de financer des travaux sur les 2 datacenters de la HES-SO Genève et particulièrement pour la mise en place du nouveau datacenter de Drize qui remplace l'ancien devenu obsolète. Ceci permet de respecter les nouvelles normes et standards en vigueur dans le domaine des centres de calculs (y compris pour le Green-IT).

De nombreuses salles ont été équipées de matériel indispensable à l'enseignement tels que les projecteurs et écrans. Compte tenu de l'évolution dans ce domaine et de l'évolution du contexte, quelques salles ont pu être adaptées à la transition numérique (à titre de pilote), notamment pour les outils de captation de son et d'image. Cette dynamique se poursuivra sur le crédit de renouvellement suivant.

Equipements (appareils et instruments scientifiques, machines et outillages, matériels audio-visuels, mobilier, ou encore en véhicules, etc.)

En termes d'équipements, la HES-SO Genève a pu notamment :

- renouveler, dans le domaine de l'informatique et des télécommunications, 2 anciens serveurs avec GPU (nommés cogito et gputopia) avec pour objectif de faire du Machine Learning et du calcul haute performance (p. ex. simulations physiques, sciences computationnelles). Ceci a été fortement apprécié par le corps professoral et intermédiaire mais également par les étudiant-e-s. Grâce à ces équipements il est possible d'enseigner aux étudiant-e-s des concepts et technologies informatiques modernes (Machine Learning, Big Data & HPC, etc.), avec une mise en œuvre sur des projets en lien avec des problématiques industrielles ou de services. Au niveau Recherche appliquée et Développement (Ra&D), avoir à disposition des ressources informatiques performantes est devenu incontournable car les algorithmes associés à l'intelligence artificielle sont très gourmands en ressources de mémoire et de calcul. Des supercalculateurs dédiés sont souvent très utiles et complémentaires à des ressources distribuées ;
- acquérir, dans le domaine des sciences de la vie et plus spécifiquement la gestion de la nature, un « pack » de matériel de télémétrie acoustique adapté pour le recensement de la faune piscicole, incluant des hydrophones-récepteurs fixes, des émetteurs acoustiques et des tags POP-up a permis d'accentuer le développement de nombreux projets de recherche en lien avec le réchauffement climatique tant au niveau Suisse que frontalier. Cette technologie particulièrement appropriée pour des études comportementales sur le lac et en grands fleuves va permettre aux équipes de recherche accompagnées par les étudiant-e-s de répondre à des problématiques de déplacements de la faune piscicole (espèces natives, mais aussi exotique comme le silure) et ainsi répondre aux exigences de la Loi sur l'Eau avec nos partenaires SIG et SFMCP (rétablissement de la migration piscicole). Ainsi la filière pourra répondre à certaines préoccupations des services de l'Etat (DG Eau – SLRP) concernant le développement d'espèces invasives, et notamment du silure dans le Rhône genevois et le lac (projet Monitorhône, projet interreg Biorhône, Fish-hydro, entre autres). Un beau projet transfrontalier « Silure – Lacs alpins » a pu être finalisé entre l'HEPIA, l'INRA, l'OFEV, les cantons de Genève, Vaud, et la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;

- acquérir, dans le domaine des technologies industrielles, un lot de 5 actionneurs pour robots sécuritaires (drives + moteurs). Directement en lien avec les préoccupations en matière de santé et l'impératif de réduire le temps de séjour des patients, cela a constitué un préalable incontournable du processus de tests dans la mise au point d'un prototype de cycloergomètre. Ce dispositif de rééducation mobile et polyvalent mis au point à l'issue d'une collaboration entre le personnel des HUG et des chercheuses et chercheurs de l'HEPIA aux profils multidisciplinaires vise effectivement à réduire le temps d'hospitalisation des patients relevant des soins intensifs où l'immobilisation et l'alitement prolongés ont des conséquences délétères tant au niveau musculo-squelettique, pulmonaire, cardiaque, endocrinien que métabolique. Par ailleurs, l'acquisition d'une machine de découpe laser à jet d'eau a également notoirement contribué à la finalisation du dispositif de cycloergomètre. Cette machine à contrôle numérique simple et à coût réduit permettra aux étudiant-e-s en 2^e année des filières de génie mécanique et microtechniques de se familiariser en toute sécurité avec les problématiques de fabrication de pièces (usinage d'une large palette de matériaux) sans solliciter directement l'atelier central ;
- réviser et moderniser, dans le département construction et environnement, et plus particulièrement le LEMS, laboratoire d'essais des matériaux et structures, le pupitre de commande pour les vérins et la machine de compression ont représenté des avancées notoires qui ont permis la facilitation de l'accréditation dudit laboratoire. Le système actuel datait de 1987 et avait 32 ans. Il était souvent tombé en panne et dernièrement, cela avait été très difficile à réparer pour des raisons de composants plus disponibles. Le LEMS participe à l'enseignement des propriétés des matériaux utilisés dans le domaine de la construction. L'équipement du laboratoire permet aux étudiant-e-s de réaliser des essais définis par les normes en vigueur relatives à ces matériaux. La conception, la réalisation et les essais mécaniques de structures en vraie grandeur complètent l'enseignement théorique de la connaissance des structures en acier, en bois et en béton. En outre, le LEMS effectue des essais pour le compte de bureaux d'études ou d'entreprises de la construction, notamment des essais de résistance du béton à la compression ou d'armatures de béton à la traction. Des essais d'éléments de structures sont également réalisés dans les domaines de l'acier, de

l'aluminium, du bois, du béton et des composites ainsi que des expertises de structures existantes ;

- renouveler les équipements audiovisuels suite au déménagement vers le nouveau Campus HEAD (Cube) ; renouveler les établis et le mobilier des départements AI (Architecture d'Intérieur) et CV (Communication Visuelle) en lien avec le déménagement depuis Prairie / Encyclopédie vers le bâtiment H ; renouveler l'ensemble du mobilier de la bibliothèque et de l'administration en lien avec le déménagement du bâtiment BH et de JF vers le bâtiment E ; procéder à l'acquisition de matériel audiovisuel pour l'ensemble de la HES Genève (événements HES ayant lieu dans le Cube) ; renouveler les imprimantes 3D et céramique ; renouveler l'équipement professionnel pour la filière mode et bijou ; renouveler le matériel professionnel pour le Cinéma, la Photographie et les ateliers (Bois, Métal, Prototypage) ;
- acquérir des vélos électriques pour la HEG et la HETS, dans une optique de mobilité douce et respectueuse de l'environnement ;
- remplacer les contrôles d'accès à la HEG, ainsi que renouveler les équipements de salles de cours et modifier les installations audio-visuelles de l'aula ;
- acquérir les instruments de musique suivants pour la HEM : violon, guitare, clavicembalo, cor naturel, violoncelle, harpe, piano droit et contrebasse baroque, suite à la convention de dissociation établie entre le Conservatoire et la HEM ;
- équiper, agencer et meubler l'incubateur PULSE de la HES-SO Genève, mis en fonction en 2019.

6) Conclusion

L'ensemble de l'utilisation du crédit fait apparaître un non dépensé de 92 francs, soit une utilisation quasi intégrale du montant alloué par la loi 11523.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse.

- ♦ Objet : Projet de loi de bouclage de la loi 11523 ouvrant un crédit de renouvellement de 15 300 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de la HES-SO Genève.

- ♦ Financement :

Pour un montant total voté de 15 300 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 15 299 908 francs. Un non dépensé de 92 francs est à constater.

- ♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

- oui non Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

- oui non Le crédit initial voté a été dépassé.

- oui non Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 28/04/2014 Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque complémentaire du département des finances :
Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans
le cadre du projet de budget 2021 (Tomé 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

28.01.2021

MB

M. B. J. J.

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 18 décembre 2020.

PL 12930**Projet de loi**

de bouclement de la loi 11524 ouvrant un crédit de renouvellement de 59 950 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 11524 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 59 950 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	59 950 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	59 950 000 fr.
Non dépensé	0 fr.

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de bouclage en lien avec les crédits de renouvellement 2015-2019. Il a été établi conformément aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013 (LGAF ; rs/GE D 1 05), et du règlement sur la planification et la gestion financière des investissements, du 23 juillet 2014 (RPGFI ; rs/GE D 1 05.06).

La loi 11524 avait pour but de maintenir et de rénover des immobilisations qui figuraient au bilan de l'Université de Genève (ci-après : UNIGE) dans un objectif de disposer des infrastructures et équipements indispensables pour accomplir les missions déléguées par l'Etat de Genève dans le domaine de la formation supérieure.

Le maintien de la valeur du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisation, telle que définie dans le tableau des amortissements figurant en annexe des éditions relatives au budget et au bouclage des comptes des investissements.

Il était admis que le crédit de renouvellement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses, pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes par politique publique, par nature ou type et tranches annuelles n'était pas contraignante.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2019 ont été comptabilisés jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant (2020).

La loi 11524 du 18 décembre 2014 ouvrait un crédit de renouvellement de 59 950 000 francs pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	59 950 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	59 950 000 fr.
Non dépensé	0 fr.

2) Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

La loi visait à répondre aux 3 objectifs suivants :

- participer au maintien du parc des équipements de l'UNIGE dans un état performant et actualisé en fonction de l'évolution technique ;
- adapter les locaux de l'UNIGE aux exigences de ses activités ;
- accroître de manière limitée le parc des équipements de l'UNIGE.

2.2) Atteintes des objectifs

Le crédit d'investissement a permis à l'UNIGE de conserver son haut niveau d'excellence, tant dans l'enseignement que dans la recherche, en contribuant au maintien, à l'amélioration et aux nouvelles acquisitions de matériel et de logiciel, ainsi qu'aux travaux d'aménagement nécessaires pour poursuivre sa mission. Ces objectifs ont été entièrement atteints.

Néanmoins, sur la base des équipements inventoriés à l'UNIGE, en fonction des dates d'acquisition et des durées usuelles d'amortissement des biens, les besoins de renouvellement des équipements au cours de la période quinquennale 2015-2019 était bien supérieur au montant du crédit de renouvellement de la loi 11524.

Pour respecter le cadre financier, même si une partie a pu être financée par des fonds provenant de l'extérieur, l'UNIGE n'a pas eu d'autres choix que d'allonger la durée effective des équipements, et donc d'accepter le risque d'obsolescence et de renoncer purement et simplement à certains renouvellements ou acquisitions.

La recherche de financements alternatifs et des dispositifs de priorisation et d'arbitrage ne peuvent être d'une ampleur suffisante pour totalement compenser l'écart entre les besoins et le financement à disposition. Pour certaines catégories de biens, notamment les appareils scientifiques, l'UNIGE a doublé ou presque la durée d'utilisation effective des équipements.

Si on y ajoute le fait que pour la période 2020 à 2024, l'UNIGE est à nouveau dans une situation d'insuffisance de financement de ses besoins de renouvellement des équipements, cela ne peut pas être sans effet à long terme sur l'excellence de la recherche genevoise, sur l'attractivité de l'UNIGE vis-à-vis des étudiants-es de Genève et d'ailleurs et du monde académique, ainsi que sur la capacité à retenir les collaborateurs-trice-s les plus éminent-te-s.

2.2) Rappel du périmètre

Les équipements de l'UNIGE dont la valeur est portée à son bilan concernent les biens corporels, et incorporels utilisés couramment dans sa mission d'enseignement, de recherche et de service à la cité.

3) Synthèse des investissements entre 2015 et 2019

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019 se présentent comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							59 950
Dépenses	9 674	14 059	11 359	12 796	11 889	173	59 950
Non dépensé							0

L'UNIGE a dépensé l'entier du crédit de renouvellement de 59 950 000 francs.

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							59 950
Nature 5640	9 674	14 059	11 359	12 796	11 889	173	59 950
Non dépensé							0

– Nature 5640 : subventions d'investissement aux entreprises publiques

4) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne exclusivement la politique publique F – Formation contribuant aux missions d’enseignement, de recherche et de service à la cité.

Politique publique F – Formation

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
Comptes							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							59 950
Dépenses	9 674	14 059	11 359	12 796	11 889	173	59 950
Non dépensé							0

5) Répartition du crédit de renouvellement par type d’investissement

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
Comptes							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							59 950
Equipement	4 275	8 079	5 563	5 938	7 765	572	31 793
Informatique	4 752	3 939	4 327	4 654	2 804	-78	20 398
Mobilier	460	603	366	912	522	236	3 098
Aménagement	187	1 438	1 103	1 292	1 198	-557	4 661
Non dépensé							0

Le présent crédit de renouvellement comprend les types d’investissements suivants :

- équipements (matériel scientifique, matériel audio-visuel, machines et gros outillage, véhicules, matériel de bureau) ;
- systèmes d’information et de communication (matériel informatique, logiciels) ;

- mobilier ;
- aménagements.

47% du crédit de renouvellement 2015-2019 a servi au renouvellement des appareils scientifiques et matériels divers, et notamment à :

- financer entièrement deux équipements scientifiques de cytométrie en flux d'une valeur de 538 500 francs pour l'analyse biologique de cellules ou de particules microscopiques. Sous la responsabilité du service facultaire de cytométrie en flux au CMU, ces appareils sont à la disposition des facultés de Médecine et des Sciences. Ils ont ainsi permis de renouveler d'anciens équipements moins performants de la faculté de Médecine ;
- contribuer, pour un montant de 400 930 francs, à l'acquisition d'un équipement scientifique de microscopie électronique en transmission pour l'imagerie cellulaire. Cet équipement est utilisé par le Centre de Bio-imagerie supporté principalement par la Section de biologie et le Département de biochimie de la faculté des Sciences. Il complète ainsi la gamme des microscopes du centre et est accessible à l'ensemble de la communauté scientifique et biomédicale de l'UNIGE ;
- participer, pour un montant de 248 150 francs, à l'achat d'un nouveau compresseur pour l'hélium de la section de physique de la faculté des Sciences. Cet équipement scientifique remplace l'ancien compresseur du service de cryogénie et fournit l'hélium à toute l'UNIGE.

34% du crédit de renouvellement 2015-2019 a servi au renouvellement du matériel informatique et des licences, et notamment à :

- renouveler, pour un montant de 696 050 francs, le réseau informatique de communication fixe et Wi-Fi, dans les bâtiments du site des Sciences ;
- financer l'extension et la mise à jour de deux baies de stockage pour un montant de 583 770 francs. Ces équipements informatiques sont installés dans les salles machines d'Uni Dufour et du Campus Biotech ;
- financer, pour un montant de 118 580 francs, l'acquisition de 570 clients légers. Ces sortes de PC allégés, moins onéreux qu'un ordinateur traditionnel, dépendent d'un serveur central pour le traitement. Ces terminaux informatiques renouvellent ainsi une partie des ordinateurs de bureau des bibliothèques et des salles informatiques en libre accès dans toute l'UNIGE ;

- financer, pour un montant de 789 730 francs, les mises à jour de toute la série de logiciels ORACLE déployés au sein de l'UNIGE ;
- acquérir, pour un montant de 146 340 francs, un nouveau logiciel pour l'intégration de données. Cet outil de migration est utilisé par la Division du système et des technologies de l'information et de la communication de l'UNIGE.

8% du crédit de renouvellement 2015-2019 a servi aux aménagements, et notamment à :

- financer, pour un montant de 145 890 francs, des travaux de rénovation d'un ancien laboratoire à Science 2, ainsi que la modernisation des installations fixes. Ces travaux d'aménagements font suite à l'arrivée d'un nouveau professeur du Département de biochimie de la faculté des Sciences, pour héberger son groupe de recherche.

6% du crédit de renouvellement 2015-2019 a servi au renouvellement du matériel audiovisuel, et notamment à :

- renouveler, pour un montant de 96 290 francs, le matériel audiovisuel de 7 salles de cours et de travaux pratiques à Sciences 3, d'un auditoire à l'Observatoire et d'une salle au Pavillon Ansermet.

5% du crédit de renouvellement 2015-2019 a servi au renouvellement du mobilier, et notamment à :

- renouveler, pour un montant de 91 390 francs, 350 tables de travail réparties dans tout le bâtiment d'Uni Mail.

6) Conclusion

L'ensemble de l'utilisation du crédit fait apparaître un non dépensé de 0 franc, soit une utilisation intégrale du montant alloué par la loi 11524.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse.
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclement de la loi 11524 ouvrant un crédit de renouvellement de 59 950 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Université de Genève.

♦ Financement :

Pour un montant total voté de 59 950 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 59 950 000 francs. Un non dépensé de 0 franc est à constater.

♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Ce projet de loi de bouclement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui non Le crédit initial voté a été dépassé.

oui non Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 28/01/2021 Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des finances

- oui non Remarque complémentaire du département des finances :
Cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans
le cadre du projet de budget 2021 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

28.01.2021

MB M. Basso

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 18 décembre 2020.

PL 12931**Projet de loi**

de boucllement de la loi 11525 ouvrant un crédit de renouvellement de 20 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, concernant la subvention d'investissement de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 11525 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 20 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, concernant la subvention d'investissement de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	20 000 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	14 204 005 fr.
Non dépensé	5 795 995 fr.

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de boucllement en lien avec les crédits de renouvellement 2015-2019.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2019 ont été comptabilisés jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant (2020).

La loi 11525 du 18 décembre 2014 ouvrait un crédit de renouvellement de 20 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, concernant la subvention d'investissement de l'Etat de Genève au renouvellement et à l'adaptation du réseau secondaire des communes. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	20 000 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>14 204 005 fr.</u>
Non dépensé	5 795 995 fr.

2) Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Le réseau secondaire d'assainissement est propriété des communes. Selon les dispositions de la loi sur les eaux, du 5 juillet 1961 (LEaux-GE ; rs/GE L 2 05), antérieures au 1^{er} janvier 2015, les communes pouvaient bénéficier d'une subvention octroyée par l'Etat pour financer la planification, la réalisation, l'adaptation, l'exploitation et l'entretien de leur réseau secondaire. Cette subvention, qui variait entre 15% et 40% en fonction de la capacité financière des communes, était entièrement couverte par la taxe annuelle d'épuration des eaux comme le prévoyait l'article 97, lettre e LEaux-GE.

Le 1^{er} janvier 2015, la LEaux-GE a été modifiée par la loi 11086 du 29 novembre 2013. Cette modification a mis en place un nouveau système de financement des réseaux secondaires par le fonds intercommunal d'assainissement qui permet de couvrir intégralement les coûts par des taxes causales (taxes uniques de raccordement et taxes annuelles d'utilisation du réseau secondaire). Par conséquent, il n'y a plus de subvention de l'Etat de Genève pour les travaux réalisés par les communes à partir du 1^{er} janvier 2015.

Il subsistait par contre un solde de subventions provenant des travaux effectués avant le 31 décembre 2014 pour lesquels les subventions dues n'avaient pas pu être honorées par l'Etat en raison notamment du fait que les montants alloués par le crédit programme précédent n'étaient pas suffisants.

Le présent crédit de renouvellement visait dès lors à assurer le versement des subventions dues aux communes pour les travaux sur leur réseau secondaire réalisés avant le 1^{er} janvier 2015, conformément aux dispositions transitoires de l'article 154C, alinéa 1 LEaux-GE.

2.2) Atteintes des objectifs

Le présent crédit de renouvellement a permis d'honorer la totalité des subventions dues aux communes pour les travaux réalisés avant la mise en vigueur de la modification de la LEaux-GE abolissant le versement de subventions. Il s'agissait principalement des nombreux travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, dont le chantier le plus important était celui de la Cité de Meyrin.

2.3) Rappel du périmètre

Comparativement à l'ex-département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), le département du territoire (DT) a vu le périmètre de ses activités augmenter de façon importante, puisque plusieurs offices, services ou direction ont rejoint le département suite à l'élection pour la nouvelle législature 2018-2023, il s'agit :

- de l'office cantonal de l'environnement ;
- de l'office cantonal de l'eau ;
- de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature ;
- du service de la géomatique ;
- du service cantonal du développement durable.

Tous proviennent de l'ex-département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), à l'exception du service cantonal du développement durable qui provient de l'ex-département présidentiel (PRE).

Ces transferts n'ont pas de conséquence sur le présent crédit de renouvellement, hormis le changement du département responsable, qui est désormais le DT.

3) Synthèse des investissements entre 2015 et 2019

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019 se présentent comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							20 000
Dépenses	4 000	4 000	4 000	2 204			14 204
Non dépensé							5 796

Le département du territoire présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 5 795 995 francs, soit 29% du crédit voté.

La grande majorité des travaux subventionnés concernent des investissements communaux liés au renouvellement et à l'adaptation des réseaux secondaires d'assainissement existants (principalement des travaux de mise en séparatif).

Les explications principales du non-dépensé de 5,8 millions de francs sont les suivantes :

- la majorité des montants des travaux à subventionner ont été estimés en 2014 sur la base des délibérations communales car les communes n'avaient pas encore établi les décomptes définitifs, ce qui a engendré une surestimation des subventions à verser ;
- certains travaux importants, tels que le lac des Vernes à Meyrin, devant démarrer en 2014, ont finalement été décalés dans le temps et ne pouvaient donc plus faire l'objet de subventions (mise en vigueur du nouveau système de financement par le fonds intercommunal d'assainissement le 1^{er} janvier 2015).

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							20 000
5620	4 000	4 000	4 000	2 204			14 204
Non dépensé							5 796

- 5620 : subventions d'investissements aux communes et aux associations intercommunales.

3.2) Recettes

Aucune recette n'a été comptabilisée sur cette loi.

A noter que les subventions versées ont entièrement été refacturées aux Services industriels de Genève (SIG), car elles sont couvertes par la taxe annuelle d'épuration (art. 154C, al. 1 LEaux-GE). Ce dédommagement reversé par les SIG a été comptabilisé en revenu de fonctionnement (4260) conformément aux normes IPSAS qui impliquent que des fonds transférés par un tiers, sans contrepartie ni condition de remboursement, doivent être comptabilisés dans le compte de résultat.

4) Répartition du crédit de renouvellement par politique publique

Le présent crédit de renouvellement concerne la politique publique E – Environnement et énergie.

Les travaux de mise en séparatif de la **Cité de Meyrin** ont été très importants et se sont échelonnés sur plusieurs années : en plus de la réalisation d'un réseau séparatif dans toutes les rues, il a fallu réaliser une grande galerie de décharge profonde menant les eaux pluviales au lac des Vernes. Le montant des subventions octroyées à la commune de Meyrin par le présent crédit programme pour ces travaux a été de 2,4 millions de francs, sachant que le taux de subvention pour cette commune a varié entre 17% et 22% en fonction des années. Il y a également eu un montant de 451 000 francs octroyé à la **commune de Meyrin** pour la réalisation du réseau d'assainissement équipant le nouveau quartier des Vergers (16% de taux de subvention).

Les subventions octroyées à la **commune de Lancy** ont concerné de nombreux chantiers de mises en séparatif, les plus importants sont celui de la route de la Chapelle (396 000 francs, 27% de taux de subvention) et celui de la 1^{re} étape du Plateau de Lancy (208 000 francs, 25% de taux de subvention). Il y a également eu la réfection du collecteur des Semailles (286 000 francs, 27% de taux de subvention).

Concernant la **Ville de Genève**, subventionnée à 15%, la principale subvention versée a concerné le chantier de micro-tunnelier « Chevillarde-Boisserette-Le Corbusier » dans le quartier de Malagnou (555 000 francs de subvention). Les autres subventions versées, inférieures à 200 000 francs par affaire, étaient liées à des travaux de mise en séparatif.

Pour la **commune de Carouge**, également subventionnée à 15%, les subventions versées ont concerné essentiellement les travaux de mise en séparatif du secteur de Montfalcon (620 000 francs de subvention).

Les subventions octroyées à la **commune de Confignon** ont principalement concerné le chantier de mise en séparatif de la place de l'Eglise et des chemins de Pontverre et des Hutins (351 000 francs, 35% de taux de subvention) ainsi que celui du chemin de la Dode lié à la réalisation du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) (237 000 francs, 26% de taux de subvention).

Pour les **autre communes**, les principales subventions versées ont concerné les chantiers de mise en séparatif suivants :

- chemins Pesse et Léchaire à Bernex (454 000 francs) ;
- route de Chancy en lien avec le TCOB à Onex (376 000 francs) ;
- rue Peillonex à Chêne-Bourg (256 000 francs) ;
- chemins Préjins et Métairie au Grand-Saconnex (240 000 francs) ;
- chemins Dégallier et Lac à Versoix (196 000 francs) ;
- divers chantiers pour environ 5 millions de francs.

6) Conclusion

Le présent crédit de renouvellement a permis de verser la totalité du solde de subventions de l'Etat dues à chaque commune pour les travaux sur leur réseau secondaire réalisés avant le 1^{er} janvier 2015, conformément à l'article 154C LEaux-GE.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis financier

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque complémentaire du département des finances :
cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans
le cadre du projet de budget 2021 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

28.01.2021

MB M. Dors

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 30 novembre 2020.

PL 12932**Projet de loi**

de bouclement de la loi 11526 ouvrant un crédit de renouvellement de 7 240 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Hospice général

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 11526 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 7 240 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Hospice général se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	7 240 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	7 232 446 fr.
Non dépensé	7 554 fr.

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de boucllement en lien avec les crédits de renouvellement 2015-2019.

La loi 11526 a pour but le renouvellement d'immobilisations et peut contenir une part limitée à un tiers du total des dépenses pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2019 ont été comptabilisés jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant (2020).

La loi 11526 du 18 décembre 2014 ouvrait un crédit de renouvellement de 7 240 000 francs pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Hospice général. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	7 240 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>7 232 446 fr.</u>
Non dépensé	7 554 fr.

2) Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Les objectifs de la loi 11526 étaient les suivants :

- renouvellement des postes de travail des collaborateurs ;
- refonte de l'infrastructure située dans les centres informatiques (serveurs d'hébergement et de stockage) ;
- mise en place d'environnements collaboratifs et de workflows ;
- entretien et amélioration des environnements de sécurité ;
- entretien du socle applicatif ;

- amélioration de la gouvernance et des bonnes pratiques (méthode ITIL) ;
- introduction de la mobilité,

2.2) Atteintes des objectifs

Les investissements réalisés sont les suivants :

- mise en œuvre d'une infrastructure évolutive (32 serveurs physiques, extension du stockage à 15 téraoctets) ;
- renouvellement des licences Bases de Données
- poursuite et achèvement de la virtualisation (294 serveurs virtuels) ;
- remplacement du système de back-up (sauvegarde) ;
- renouvellement progressif du parc de PCs par des postes de type client-léger (950 postes déployés) et acquisition des licences correspondantes ;
- externalisation de la gestion du réseau fibre optique auprès de l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) ;
- déploiement du WiFi dans les centres d'action sociale et les foyers d'hébergement (300 bornes installées) ;
- reprise de la gestion du parc de mopieurs (imprimantes, photocopieurs, scanners) de l'institution ;
- mise en œuvre de la plateforme d'authentification Télétravail (Entrust) ;
- reprise de la gestion de la téléphonie et migration sur Colt pour les communications externes ;
- mise en œuvre du processus de Change Management selon les normes ITIL ;
- Mise en œuvre du processus d'Incident Management selon les normes ITIL ;
- installation d'un logiciel de sécurité de traçage des accès avec privilèges ;
- installation d'un outil de Workflow (K2) ;
- déploiement d'un outil de sécurisation des interfaces inter-applications (Talend ESB) ;
- maintenance et développement de nouvelles fonctions métiers au sein des plateformes Mime (calcul des prestations), OAM (outil d'accompagnement des mesures d'insertion) et PCS (finances) ;
- mise en place d'un outil de gestion des évaluations de performance des collaborateurs (eEAF0) ;
- développement d'un outil de gestion des absences des collaborateurs (panoRHama) ;

5) Répartition du crédit de renouvellement par type d'investissement

Le présent crédit de renouvellement comprend les investissements en matière de systèmes d'information et de communication.

5.1) Système d'information, de communication et du numérique

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							7 240
Dépenses	1 076	1 502	1 295	1 277	2 082	0	7 232
Non dépensé							8

6) Conclusion

L'ensemble de l'utilisation du crédit fait apparaître un non dépensé de 7 554 francs, soit une utilisation quasi intégrale du montant alloué par la loi 11526.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de la cohésion sociale
- ♦ Objet : Projet de loi de bouclement de la loi 11526 ouvrant un crédit de renouvellement de 7 240 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Hospice général.

♦ Financement :

Pour un montant total voté de 7 240 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 7 232 446 francs. Un non dépensé de 7 554 francs est à constater.

♦ Remarques (modifier et cocher ce qui convient) :

oui non Ce projet de loi de bouclement est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui non Le crédit initial voté a été dépassé.

oui non Autre(s) remarque(s) : -

[Sous réserve des remarques précédentes,] Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 28 janvier 2021

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque complémentaire du département des finances :
cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans
le cadre du projet de budget 2021 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclage ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

28.01.21

MD M. B. J. S.

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 30 novembre 2020.

PL 12933**Projet de loi**

de bouclement de la loi 11527 ouvrant un crédit de renouvellement de 8 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi 11527 du 18 décembre 2014 ouvrant un crédit de renouvellement de 8 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD) se décompose de la manière suivante :

– Montant brut voté	8 000 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>7 998 525 fr.</u>
Non dépensé	1 475 fr.

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Michèle Righetti

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

1) Introduction

Le présent projet de loi fait partie du train de projets de loi de boucllement en lien avec les crédits de renouvellement 2015-2019.

La loi 11527 a pour but le renouvellement d'immobilisations et peut contenir une part limitée à un tiers du total des dépenses pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur 5 ans est déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'est pas contraignante, compte tenu de la difficulté objective à planifier de manière précise ce type d'investissement sur une période relativement longue.

Au terme des 5 années couvertes par le présent crédit de renouvellement, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2019 ont été comptabilisés jusqu'au 30 juin de l'exercice suivant (2020).

La loi 11527 du 18 décembre 2014 ouvrait un crédit de renouvellement de 8 000 000 francs pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD). Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant brut voté	8 000 000 fr.
– Dépenses brutes réelles	<u>7 998 525 fr.</u>
Non dépensé	1 475 fr.

2) Compte rendu de l'exécution du crédit de renouvellement

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

La loi 11527 avait pour objectifs le remplacement, le renouvellement et la rénovation d'immobilisations figurant au bilan de l'IMAD tels que le matériel et les équipements techniques à usage des clients, les équipements et l'agencement des locaux, le matériel et les applicatifs informatiques ainsi que les équipements de télécommunication numérique.

2.2) Atteinte des objectifs

Compte tenu de l'évolution démographique, et notamment de l'accélération du vieillissement de la population, ainsi que de l'évolution des activités de l'IMAD au sein du réseau de soins genevois, le montant alloué dans le cadre du crédit de renouvellement a contraint l'IMAD à procéder à des arbitrages lui permettant de respecter son enveloppe.

En matière d'informatique, l'IMAD a décidé de louer un certain nombre de ses équipements comme par exemple ceux de bureautique ou encore les équipements nomades métier, notamment les quelque 1 700 smartphones utilisés par les collaborateurs au domicile des patients (accessibilité aux données patients, communications).

En ce qui concerne les locaux, l'IMAD a procédé à une veille permanente afin d'identifier et d'équiper les lieux adéquats à partir desquels délivrer ses prestations, selon le plan directeur des locaux 2012-2020 élaboré par l'institution sur la base des données démographiques et géospatiales de l'office cantonal de la statistique (OCSTAT).

Enfin, dans un but de simplification, l'IMAD a revu les règles d'activation de ses biens et notamment le niveau du seuil d'activation impactant l'utilisation du crédit de renouvellement.

Les dépenses dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019 pour l'IMAD se décomposent de la manière suivante :

- Equipements :
 - *Matériel et équipements techniques à domicile (appareils de sécurité à domicile)*
 - *Les équipements et le mobilier*
 - *Installation et agencement des locaux*
 - *Véhicules et vélos*
- Système d'information et de télécommunication
 - *Parc bureautique, serveurs et réseau informatique*
 - *Socle applicatif*
 - *Équipements de télécommunication*
 - *Applicatifs de gestion (sécurité)*

2.3) Rappel du périmètre

Le périmètre de la loi est resté inchangé depuis son vote en date du 18 décembre 2014.

3) Synthèse des investissements entre 2015 et 2019

Les investissements effectués dans le cadre du crédit de renouvellement 2015-2019 se présentent comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							8 000
Dépenses	1 625	2 052	1 916	1 830	576	0	7 999
Non dépensé							1

L'IMAD présente un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement de 1 475 francs, soit 0,02% du crédit voté.

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)						
	Comptes						
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							8 000
5640	1 625	2 052	1 916	1 830	576	0	7 999
Non dépensé							1

- Nature 5640 : subvention d'investissement aux entreprises publiques.

Aucune charge salariale n'est activée dans le montant du crédit de renouvellement.

Les dépenses pour les équipements se décomposent de la manière suivante :

Matériel et équipements techniques à domicile (appareils de sécurité à domicile)

Le renouvellement d'une partie du stock d'appareils de sécurité a été réalisé au fur et à mesure, en fonction des besoins en matériel installé chez les personnes soutenues par l'IMAD, au sein de leur domicile, dans les unités d'accueil temporaire de répit (UATR) et dans les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA).

Le plan de renouvellement global des appareils de sécurité a quant à lui été décalé pour plusieurs raisons. Suite à l'annonce de Swisscom de supprimer les lignes téléphoniques analogiques, l'IMAD a été tenue d'explorer les nouvelles formes de transmission des alarmes et de mettre en place une infrastructure numérique adaptée à cette nouvelle situation. De plus, l'évolution rapide de la technologie concernant les appareils de sécurité a contraint l'IMAD à attendre les derniers développements, afin de bénéficier des nouveautés utiles à la prise en soins. Enfin, les besoins avérés d'autres investissements (en informatique notamment) ont été priorités.

Au final, ce sont 297 460 francs qui ont été dépensés, au lieu des 2 435 000 francs prévus. Il en résulte un non dépensé pour cette catégorie sur le crédit de renouvellement de 2 137 540 francs.

Les équipements et le mobilier

D'une manière générale, l'état du mobilier et des équipements de plusieurs centres et antennes de maintien à domicile rendait nécessaire leur renouvellement. Un plan de rénovation a été élaboré et ce sont près de 30 antennes, ainsi que des locaux du centre administratif, qui ont fait l'objet de travaux de réfection / rénovation. Un investissement d'environ 80 000 francs a également été réalisé pour les unités d'accueil temporaire de répit (UATR) et pour les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA).

De plus, dans le cadre de la reprise de la responsabilité des baux des antennes de maintien à domicile par l'IMAD, suite au vote de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton, du 18 mars 2016 (1^{er} train), du 18 mars 2016 (LRT-1 ; rs/GE A 2 05), de nouveaux sites ont été aménagés pour les équipes. Celles-ci ne pouvaient plus exercer leur activité dans certains locaux devenus impropres ou inadaptés à leurs besoins.

Enfin, une arcade IMAD a été créée aux HUG afin d'informer et d'orienter les patients au sein du réseau de soins. Sa mise en place a nécessité un montant d'environ 60 000 francs pour les investissements en équipement.

Il est à relever que l'ensemble du mobilier administratif équipant les locaux de l'IMAD a été acquis conformément à la convention en vigueur entre la centrale commune d'achats (CCA) et l'IMAD.

Un budget de 450 000 francs a été alloué à ce besoin. Un montant de 1 310 280 francs a été dépensé pour l'acquisition et la livraison de ce mobilier. Il en résulte un surplus de dépenses de 860 280 francs.

Installation et agencement des locaux

Les dépenses de cette catégorie sont à mettre en lien avec l'aménagement des locaux utilisés dans le cadre des activités de l'IMAD, tant en ce qui concerne les équipes de terrain que celles en support.

Pour exemple, un montant d'environ 500 000 francs a été octroyé pour l'emménagement d'équipes précédemment réparties sur plusieurs sites dans de nouveaux locaux à Plan-les-Ouates afin de développer les synergies. Ce regroupement concerne les services d'hospitalisation à domicile et soutien travaillant en 24h sur 24 et 7 jours sur 7 (équipe d'hospitalisation à domicile, pool centralisé de longue durée, etc.), ainsi que les services de relation patientèle (ligne d'accueil des demandes, infirmières de liaison, etc.).

En outre, des travaux d'aménagement de la salle des serveurs de la direction des systèmes d'information ont été nécessaires. Le contrôle des accès aux locaux a également été revu et mis en œuvre afin de garantir leur sécurité (accès par badges).

Finalement, des travaux de sécurisation (ajout de mains courantes et remplacement du système d'éclairage) des unités d'accueil temporaire et de répit (UATR) de Villereuse et des Jumelles ont été effectués ainsi qu'une rénovation complète et des transformations des locaux de l'équipe de proximité de Versoix.

Un budget de 965 000 francs a été alloué à ce besoin. Un montant de 1 841 942 francs a été dépensé. Il en résulte un surplus de dépenses de 876 942 francs.

Véhicule et vélos

Au terme du précédent crédit de renouvellement, l'IMAD a décidé, pour des raisons d'efficience, de ne plus faire d'acquisition de véhicule ou de vélo

(à assistance électrique – VAE – ou classique), mais de conclure des partenariats (exemple : contrat de location auprès de Genève Roule).

Toutefois, le développement du service des livraisons de repas à domicile et notamment le remplacement des voitures privées des livreurs par des VAE a nécessité l'acquisition de remorques. Ces adaptations ont permis de renoncer progressivement aux véhicules privés utilisés à titre professionnel.

Aucun budget n'avait été alloué à ce besoin, mais un montant de 23 764 francs a été dépensé.

5.2) Système d'information, de communication

Crédit de renouvellement 2015-2019 (en milliers de francs)							
Comptes							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Cumul
Crédit voté							4 150
Dépenses	754	1 188	1 186	983	414	0	4 525
Surplus de dépenses							375

Parc bureautique, serveurs et réseau

Le plan de renouvellement du parc bureautique et des serveurs s'est poursuivi durant la période du crédit de renouvellement. A ce titre, un premier lot de serveurs a été renouvelé pour un montant d'environ 454 000 francs. En outre, le parc de PC portables et d'outils nomades a également été renouvelé pour un montant de 519 000 francs. Les périphériques, tel que les imprimantes ou des antennes wifi ont été acquises pour un montant de 330 000 francs.

Un budget de 1 660 000 francs a été alloué à ces besoins. Un montant de 1 357 904 francs a été dépensé. Il en résulte une économie de dépenses de 302 096 francs.

Socle applicatif

Les dépenses concernent l'acquisition de licences en lien avec le renouvellement du socle applicatif bureautique, ainsi que des adaptations sur l'architecture.

Les dépenses peuvent être ainsi résumées :

- maintenance des applicatifs bureautiques – notamment Novell – et migration vers l’environnement Microsoft : 1 270 000 francs ;
- acquisition de licences pour l’outil de gestion du dossier informatisé du patient : 492 000 francs ;
- création de plateformes de données et adaptation de l’architecture pour permettre l’implémentation de divers outils métier : 267 000 francs ;
- implémentation d’un outil de gestion dématérialisée des factures fournisseurs permettant également une gestion informatisée des flux et documents d’achats : 236 000 francs ;
- développement d’un outil d’élaboration et de suivi budgétaire, rendu nécessaire dans le cadre de l’optimisation et de la sécurisation du processus budgétaire, ainsi que des outils de traitement de données financières ou statistiques pour environ 234 000 francs ;
- mise en œuvre et maintenance d’un « guichet unique » pour la gestion et le suivi des demandes des collaborateurs adressés aux différents services de support : 197 000 francs ;
- acquisition de modules spécifiques supplémentaires pour le logiciel comptable : 81 000 francs.

Un budget de 1 122 000 francs a été alloué à ce besoin. Un montant de 2 911 384 francs a été dépensé pour l’acquisition de licences et de logiciels. Le surplus de dépenses s’élève à 1 789 384 francs.

Applicatifs de gestion (sécurité)

Les dépenses ont concerné la sécurisation des applicatifs métiers et de stockage des données, en particulier la sécurisation des pare-feux de l’institution suite à la cyberattaque de portée mondiale de 2017, afin d’améliorer la protection de données sensibles.

Aucun budget spécifique n’avait été alloué à ce besoin. Un montant de 114 107 francs a été dépensé.

Equipements de télécommunication

L’IMAD a été contrainte de prioriser certains projets, notamment ceux en lien direct avec le terrain mais également ceux permettant de consolider l’infrastructure technique des systèmes d’information et de développer la digitalisation des échanges. Dès lors, le remplacement de l’infrastructure de

téléphonie (centraux téléphoniques) par une solution de communication unifiée et un call center n'a pas pu être réalisé durant la période du présent crédit de renouvellement.

Les dépenses ont porté essentiellement sur la migration de Swisscom sur les lignes IP (mode de téléphonie utilisant le protocole de télécommunications créé pour Internet), l'achat de postes de téléphonie fixe, ainsi que les frais d'installation de réseau notamment entre l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN) et les locaux de l'IMAD.

Un budget de 1 368 000 francs a été alloué à ce besoin. Un montant de 141 683 francs a été dépensé. L'économie réalisée est de 1 226 316 francs.

6) Conclusion

L'ensemble de l'utilisation du crédit fait apparaître un non dépensé de 1 475 francs, soit une utilisation quasi intégrale du montant alloué par la loi 11527.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS FINANCIER

Ce préavis financier ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ **Projet de loi** présenté par le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé
- ♦ **Objet** : Projet de loi de bouclage de la loi 11527 ouvrant un crédit de renouvellement de 8 000 000 francs, pour les exercices 2015 à 2019, destiné à divers investissements de renouvellement de l'institution de maintien, d'aide et de soins à domicile (IMAD).
- ♦ **Financement** :
Pour un montant total voté de 8 000 000 francs, les dépenses brutes effectives s'élèvent à 7 998 525 francs. Un non dépensé de 1 475 francs est à constater.
- ♦ **Remarques (modifier et cocher ce qui convient)** :

oui non Ce projet de loi de bouclage est présenté dans le délai de 24 mois après la date de remise de l'ouvrage à l'utilisateur fixé par la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (D 1 05).

oui non Le crédit initial voté a été dépassé.

oui non Autre remarque : -

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) et aux dispositions d'exécution adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 1^{er} février 2021. Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des finances

oui non Remarque complémentaire du département des finances :
cette loi a été identifiée comme étant une loi à boucler dans
le cadre du projet de budget 2021 (Tome 2, annexe 6).

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis financier d'un projet de loi de bouclement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de justifier l'usage des crédits dépensés, de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

Genève, le :

Visa du département des finances :

01.01.21

MS A. Boyer

N.B. : Le présent préavis financier est basé sur le PL et son exposé des motifs transmis le 30 novembre 2020.
